

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 26 MAI 2008

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 15 mai 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 67 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 42 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, ~~Mme HOCQUET~~, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN Conseillers et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, en m'excusant auprès de vous mais comme vous l'avez remarqué il y avait quelques personnes à l'entrée du Conseil communal ce qui est bien leur droit. Je dois excuser le retard de Mme HOCQUET ; je n'ai pas d'autres excuses. Les points 12 et 13 sont remis. Le procès-verbal de la séance précédente est à votre disposition mais je ne doute pas un seul instant que vous ayez lu en détail, comme chaque fois, ce procès-verbal ; en l'absence de remarques d'ici la fin du Conseil, il sera approuvé. Alors, chers collègues je vous consulte pour mettre à l'ordre du jour en urgence trois points, deux ont été discutés en commission de toutes sections et qui concernent les ordres du jour des assemblées générales d'Itradec et d'IHF, cela a été discuté me dit-on et qu'il y avait un accord de principe pour pouvoir l'inscrire, je consulte les collègues, je crois que cela a été indiqué...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour Itradec effectivement, M. Picron était là, IHF, je ne me souviens pas, mais...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Caroline Descamps était là...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : oui, de toute façon pour ce qu'il y a encore à IHF, il n'y a pas de problème.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et alors, je vous demanderai de bien vouloir mettre aussi à l'ordre du jour la confirmation de l'ordonnance de police que j'ai pris pour interdire l'utilisation de l'eau des puits artésien suite à l'accident sur le pipeline de l'OTAN qui transportait du kérosène par un engin agricole à St-Symphorien. Est-ce que nous pouvons mettre ces points et les ajouter en début de séance ou à la fin de mes points ? Oui, à la fin, ok. Moyennant toutes ces précisions, je vous invite à entamer l'ordre du jour.

1<sup>er</sup> objet : Conseil communal. Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un Conseiller communal. Secrétariat

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vérification des pouvoirs - prestation de serment d'un Conseiller communal, M. TRANCHANT. Je vous en prie.

Monsieur François TRANCHANT : « Je Jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge ».

ADOPTE à l'unanimité - 1<sup>ère</sup> annexe

+ **M. TRANCHANT**

**Entrée de Mme HOCQUET = 44 présents**

2<sup>e</sup> objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a bien sûr la formation du nouveau tableau de préséance.

ADOPTE à l'unanimité - 2<sup>ème</sup> annexe

3<sup>e</sup> objet : **POLICE-CIRCULATION**

a) Cuesmes - Avenue Wauters - réglementation de la circulation et du stationnement.  
GEP 6002/C/92

ADOPTE à l'unanimité - 3<sup>ème</sup> annexe

b) Mons - rue du Gouvernement - Réglementation du stationnement GEP 6002/175

ADOPTE à l'unanimité - 4<sup>ème</sup> annexe

c) Cuesmes - rue du Chemin de fer - création d'un passage pour piétons GEP 6002/C/21

ADOPTE à l'unanimité - 5<sup>ème</sup> annexe

d) Maisières - rue des Fusillés - Aménagement de zones d'évitement GEP 6002/Mais/14

ADOPTE à l'unanimité - 6<sup>ème</sup> annexe

e) Hyon - rue des Canadiens - réglementation du stationnement GEP 6002/hy/10

ADOPTE à l'unanimité - 7<sup>ème</sup> annexe

f) Mons - rue du 11<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie - réglementation de la circulation et du stationnement GEP 6002/416

ADOPTE à l'unanimité - 8<sup>ème</sup> annexe

g) Jemappes. Rue de Cuesmes. Réglementation du stationnement GEP 6002/JE/36

ADOPTE à l'unanimité - 9<sup>ème</sup> annexe

h) Jemappes - Avenue du Champ de bataille - création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/J/22

ADOPTE à l'unanimité - 10<sup>ème</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Application de l'article L1311-5 du CDLD – Facture impayée –urgence impérieuse – Admission de la dépense. Contentieux GF

ADOPTE à l'unanimité - 11<sup>ème</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : Service de Prévention. Approbation des modifications du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010. Service Prévention 2.2008.11

ADOPTE à l'unanimité - 12<sup>ème</sup> annexe

6<sup>e</sup> objet : Nouvelle convention financière article 27 ASBL – Liquidation quote-part Ville 2008 (Service Culture et Service Affaires sociales) prévue dans le fond de compensation destiné à la Cellule régionale article 27 Mons-Borinage. Culture 6330

ADOPTE à l'unanimité - 13<sup>ème</sup> annexe

7<sup>e</sup> objet : Renouvellement convention médiateur fédéral dans le cadre des sanctions administratives Bureau des Amendes administratives CB

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je sais qu'actuellement c'est très difficile de l'appliquer mais je me permets d'insister là-dessus, sur la possibilité pour en particulier les adolescents, les mineurs de 16 à 18 ans, la possibilité pour le médiateur fédéral de commuer des amendes qui de toute façon seront à charge des parents puisque ce sont les parents qui sont civilement responsables, de commuer ces peines là en travaux d'utilité publique notamment par exemple pour des tagueurs, etc, donc d'étudier la possibilité de pouvoir opérer une contrainte si c'est possible.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : nous avons oui et déjà répondu anticipativement à votre légitime interrogation car il est proposé parmi les mesures et on l'a lu dans le rapport d'activités de M. Planquart, notamment il est prévu qu'il pouvait y avoir par exemple une journée de prestation au service Plantations avec une bêche et tout l'outillage. Ce serait une des formes par exemple. Et cela a déjà été imposé me signale le Secrétaire communal.

ADOPTE à l'unanimité - 14<sup>ème</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Intercommunale IEH – Assemblée générale du 25 juin 2008. Ordre du jour partiel. Secrétariat CI2008/IEH/AG06

ADOPTE à l'unanimité - 15<sup>ème</sup> annexe

9<sup>e</sup> objet : Intercommunale IGH – Assemblée générale du 25 juin 2008. Ordre du jour partiel Secrétariat CI2008/IGH/AG06

ADOPTE à l'unanimité - 16<sup>ème</sup> annexe

10<sup>e</sup> objet : Intercommunale IPFH – Assemblée générale du 24 juin 2008. Ordre du jour partiel Secrétariat CI2008/IPFH/AG06

ADOPTE à l'unanimité - 17<sup>ème</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet : Intercommunale IDEA – Assemblée générale de juin 2008 – Ordre du jour  
Secrétariat CI2008/IDEA/AG06

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est à propos de l'IDEA et de l'Assemblée Générale de juin 2008 et nous voudrions savoir quelle est la position du Collège à ce sujet. Dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 25 juin, c'est surtout le n° 6 et les points suivants qui nous intéressent et on voudrait savoir votre point de vue.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous vous souvenez de la discussion que nous avons eue et je pourrais demander aux représentants de la Ville à l'IDEA de compléter ce que je vais dire, l'idée avait été avec la vente d'Ideatel de faire en sorte que les communes n'aient pas à contribuer à l'IDEA donc à payer une cotisation à l'IDEA au cours des prochaines années puisqu'il y avait aujourd'hui, au sein de l'IDEA, un espèce de transfert, si je puis ainsi dire, Ideatel en quelque sorte grâce à son bénéfice permettait au sein de l'IDEA de maintenir l'IDEA en équilibre sans demander de contribution financière aux communes et que donc cet aspect là nous intéressait et il est prévu de ne rien payer jusque l'an 2010. Donc, dans un premier stade jusque 2010 mais il me semblait qu'il y avait un peu plus que cela, mais bon. Alors, deuxième idée qui avait été retenue, c'était de permettre à l'IDEA de mener des opérations de rénovation urbaine, rénovation et logements et troisième idée c'était dans le domaine de l'énergie, où on voulait qu'il y ait un investissement significatif notamment par des techniques de tiers investisseurs, etc. Et je crois savoir qu'à l'intérieur de l'IDEA, il y a eu consensus de toutes les familles politiques pour qu'il en soit ainsi. Si tel n'est pas le cas, qu'on le dise mais j'avais cru comprendre que c'était l'orientation qui avait été prise en consensus.

ADOPTE à l'unanimité - 18<sup>ème</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet : ASBL « ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE ». Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/ASBL

REMIS

13<sup>e</sup> objet : ASBL « ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE ». Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL

## REMIS

14° objet : Service Incendie. Acquisition de matériel d'incendie avec l'aide financière de l'État – Modification plan quinquennal – programme 2007. SI

ADOPTE à l'unanimité - 19<sup>ème</sup> annexe

15° objet : Personnel non enseignant – Adoption du Plan communal de Formation 2008. GRH KD/6Gen-Pcf-2008

ADOPTE à l'unanimité - 20<sup>ème</sup> annexe

16° objet : Personnel non enseignant – Indemnités pour frais funéraires. Révision du montant au 1.1.2008. GRH 2677.05

ADOPTE à l'unanimité - 21<sup>ème</sup> annexe

**Entrée de Mme KAPOMPOLE = 45 présents**

17° objet : Motion relative à la suppression de bureaux de Poste Cabinet du Bourgmestre

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous avons maintenant la motion « Poste ». Deux motions sont présentées, la première par M. VISEUR, motion à laquelle il a apporté quelques modifications et qui se conclut par « le Conseil communal s'insurge contre la décision de ne laisser fonctionner que trois bureaux de poste » « S'oppose fermement à toute nouvelle fermeture sur son territoire et demande au Gouvernement fédéral que le contrat de gestion qui arrive à échéance puisse être négocié de façon à prévoir la réouverture ». Alors, il y a une deuxième motion que la majorité vous soumet qui dit à peu près qu'on sollicite la Poste afin de multiplier sur son territoire les points poste alternatifs en étroite concertation avec le Collège sur base d'une cartographie de la situation - charge le Collège d'offrir la possibilité de constituer un point poste supplémentaire dans les locaux de l'Administration - demande au CPAS de renforcer le service SVP facteur et charge le Collège de renforcer la communication sur les services offerts et la localisation des points poste dans le Grand Mons. En outre, le Conseil communal sollicite le Gouvernement afin que le contrat de gestion de la Poste puisse être renégocié de façon à prévoir le maintien de bureaux de poste supplémentaires et on

insiste sur le rôle social du facteur. On avait eu le débat la fois passée mais on peut bien entendu avoir à nouveau le débat, qui souhaite prendre la parole ? Je vous en prie M. VISEUR.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui merci M. le Bourgmestre. Entretemps, donc depuis le dernier Conseil, il y a eu une réunion des chefs de groupe pour essayer de voir s'il n'y avait pas une possibilité de motion commune mais on n'a pas réussi à se mettre d'accord et donc je n'étais pas d'accord avec la motion présentée par le Collège que vous venez de rappeler parce que pour moi c'est une motion de capitulation devant la situation. En gros, les considérants que vous n'avez pas évoqués mais cela dit que c'est la faute de l'Europe, c'est l'Europe qui a pris des décisions de libéralisation et la Poste est bien obligée de fermer ses bureaux pour respecter le contrat de gestion. C'est le fil rouge, disons, de la motion de la majorité et tenant compte de cela, on va aider la Poste à multiplier les points poste, à les faire connaître, avec le CPAS, etc. C'est-à-dire qu'on va aider la Poste à faire faire son travail par d'autres, en réalité. Alors, d'abord, dire que c'est de la faute de l'Europe, c'est toujours un argument dangereux parce que je ne partage pas l'essentiel des politiques menées au niveau européen qui sont beaucoup trop libérales à mes yeux notamment en matière de privatisation des services publics mais l'Europe quand on la charge aussi de tous les péchés et qu'on veut en même temps créer une idée de l'Europe, on a vu ce que cela a donné au moment des référendums pour le texte que l'on avait appelé Constitution, et bien, la population ne suit pas là où il y a eu des référendums parce que justement on détruit l'idée de l'Europe à force de dire que c'est de sa faute. En plus, la Poste ce n'est pas une entreprise en difficulté. J'ai extrait du rapport de la Poste de 2007 que son bénéfice net consolidé après impôts se chiffre quant à lui à 64 millions 800 euros, cela veut donc dire qu'avec un bénéfice comme cela, il ne m'apparaît pas évident du tout qu'il faut fermer massivement des bureaux de poste. On se tourne vers le CPAS aussi, vous l'avez rappelé, renforcer le service SVP facteur, etc, donc on se tourne vers le CPAS et les facteurs. Le CPAS, ils ont bien déjà autre chose à faire et les facteurs, avec la pression que GÉOROUTE leur met de rentabilité, de rapidité du service, ils ne peuvent pas remplacer les bureaux de poste non plus. Donc, pour toutes ces raisons, je trouve que ce n'est pas une bonne orientation de dire à la Poste, bien voilà, vous ne voulez plus faire le boulot, on va s'arranger pour le faire faire par d'autres. En plus, j'ai été la semaine dernière passer cinq jours en France, dans un petit village du Nord de 1.476 habitants et bien je suis allé voir à la Poste et la Poste elle est ouverte tous les jours dans ce petit

village de 1.476 habitants. Elle est ouverte tous les jours au matin parce que je suppose qu'après-midi ...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que c'était Bergues ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : mais ce n'était pas loin, c'était chez les Chtis en tout cas et donc le préposé de la Poste, je suppose après-midi dessert un autre village et j'ai cru rêver en voyant même le facteur faire une distribution le samedi matin. Chez nous, il y a des dizaines d'années que cela n'existe plus. Alors, de deux choses l'une, ou bien les français sont plus malins que nous et nous ne sommes pas très malins pour rester poli ou alors c'est que la France n'est pas en Europe mais chez eux en tout cas, on ne ferme pas massivement des bureaux de poste. Alors, je sais bien, vous l'avez dit la fois passée et vous avez sans doute raison, mais ma motion elle ne changera rien sans doute, a elle toute seule dans un Conseil communal, un seul, cela ne changera rien mais si l'ensemble des Conseils communaux avaient dit et bien non, maintenant on en a marre et on envoie un signal à la Poste pour dire que ce n'est pas cela que veut la population, qu'elle a besoin de bureaux de poste, si cela ce faisait de façon claire et nette de dire à la Poste vous exagérez, on en a marre de cette politique là, je crois que cela aurait un effet. Parce que votre motion en plus elle ne va rien changer, vous êtes les deux partis de la majorité du Conseil communal, vous êtes au pouvoir au niveau fédéral et même la Présidente du Conseil d'Administration de la Poste est une de vos proches et cela n'a rien changé du tout alors quelle que soit la motion qu'on vote, si on ne fait rien massivement, la Poste est têtue et ne changera probablement rien. La seule chose qui la fait changer d'avis c'est dans une commune comme Fontaine-l'Évêque, où parce que la population s'est mobilisée et a dit aux commerçants, on ne viendra plus faire nos commissions chez vous si en même temps il y a un point poste, vous ne pouvez pas faire le boulot de la Poste à sa place, et bien là, la Poste, pour le moment en tout cas n'a pas fermé son bureau. Alors, je maintiens et je suis persuadé que sur le fond la plupart des gens qui sont assis autour de cette table sont d'accord avec ce que je dis et c'est dommage qu'on en n'arrive pas à dire mais oui, finalement, envoyons ce signal politique là parce que je voudrais aussi vous lire un extrait en guise de conclusion, un extrait de la revue de presse internationale que j'ai entendu sur *Matin Première* le 7 mai et que j'ai été imprimer sur Internet, cela s'appelle « Un pavé dans la mare de la privatisation des services postaux au Royaume Uni », le *Guardian* de Londres consacre une page à un rapport rédigé par une commission indépendante chargée d'évaluer l'ouverture du marché postal au secteur privé et ce qu'on lit est clair : « cette ouverture



n'a pas apporté de bénéfice significatif aux usagers de la Poste et aux petites entreprises. De plus, cette ouverture est un danger pour la Poste traditionnelle, les utilisateurs de la Royal Mail étaient satisfaits par les services offerts, la situation actuelle pourrait mettre en danger le futur du service universel et la garantie de la livraison d'une lettre le lendemain matin dans tout le pays », voilà ce qu'écrit le Guardian à propos de la Poste en Angleterre, voilà je crois ce qui nous attend si nous n'avons pas de réaction plus ferme.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame, je vous en prie.  
Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Au CdH, nous suivons la motion du Conseiller VISEUR. En effet, pour notre parti, ce qui importe avant tout, c'est de défendre au maximum les citoyens surtout les plus démunis. Or, ici, les plus faibles, c'est-à-dire les personnes très âgées qui n'ont pas de moyen de locomotion etc etc, vont souffrir de la privatisation. Nous avons noté comme M. VISEUR que chez nos voisins français, il y avait eu un réel débat et que les bureaux de poste n'avaient pas été supprimés. Et je dois dire que en discutant entre nous, on les envoyait un peu, un peu beaucoup même.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et c'est tout, vous ne me proposez aucun ajout, rien du tout, vous êtes sur la motion de M. VISEUR, vous ne viendrez pas sur notre motion avec une petite « rawette » de quelque chose...

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : mais non, la motion de M. VISEUR nous agréée, nous plaît.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, ça va, je vais devoir faire des amendements moi-même alors, bon.

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : M. le Bourgmestre, tout d'abord sur la forme, M. VISEUR vient de le dire, effectivement, on a eu une réunion et il a dit bon ça va je dépose une motion, il vient d'ailleurs de le dire lui-même, mais je sais bien que cela ne sert à rien. Bon, c'est évidemment facile de déposer une motion quand on sait que cela ne sert à rien, moi cela me paraît quand même démagogique, tant qu'on y est on peut dire qu'il faudrait en rajouter des bureaux de poste, comme cela la population serait peut-être encore plus contente. Mais, au contraire de ce qu'il a dit, moi je pense que la motion du Collège elle sert à quelque chose, on est réaliste, il y a une contrainte européenne, on ne va pas la changer, donc en fonction de cette contrainte, on essaye « d'adoucir la procédure » et je pense que vis-à-vis de la population, compte tenu de cette contrainte, c'est beaucoup plus réaliste et cela sera beaucoup plus efficace que de

toute façon des vœux pieux qui sont dans cette motion et qui de toute façon du propre aveu de M. VISEUR ne servent strictement à rien. Et moi je suis d'autant plus étonné que, j'ai fait un petit travail de recherche sur Internet et j'ai vu que le Front commun avait envoyé en novembre 2007 une lettre aux partis politiques et c'est intitulé : que pensent nos politiciens de la libéralisation du marché postal ? Et tous les partis ont répondu et Ecolo Groen a même invité les syndicats et je lis ce qui est indiqué dans Arguments mars de 2008 : pour Ecolo Groen, pour répondre à notre interpellation et consolider les échanges-tutelles par ailleurs, la famille Ecolo Groen nous invitait à un entretien. Durant cet entretien, les responsables d'Ecolo Groen déclaraient qu'ils n'étaient ni opposés au fait qu'il puisse exister plusieurs opérateurs sur le marché, ni contre la libéralisation, je cite.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Répétez un peu cela ! Répétez ce que vous venez de dire. Donc, c'est Ecolo qui aurait dit cela ?

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : Tout à fait ! C'est ici...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Répétez une fois que j'entende bien !

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : je ne voudrais pas vous en priver, M. le Bourgmestre, je répète, durant cet entretien les responsables d'Ecolo Groen déclaraient qu'ils n'étaient ni opposés au fait qu'il puisse exister plusieurs opérateurs sur le marché postal ni contre la libéralisation. Alors, je ne sais pas, il faudrait peut-être que le groupe Ecolo ici s'entende avec les instances nationales d'Ecolo Groen parce que je constate qu'apparemment, ils seraient en désaccord. Alors, c'est pour la forme, quant au fond, est-ce dans tous les cas, est-ce dans tous les cas une mesure antisociale ? Cela me fait un petit peu penser à un économiste Frédéric Bastia qui a écrit « ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas en 1950 », un pamphlet qui est resté célèbre, ce qu'on voit, c'est bien, c'est la motion Ecolo qu'il faut multiplier les bureaux de poste et la population va être contente, c'est très bien Ecolo agit pour la population, on va multiplier les bureaux de poste. Mais ce qu'on ne voit pas, dirait Frédéric Bastia, c'est que finalement il n'y a rien qui est gratuit, rien n'est gratuit en principe d'économie, cela veut dire que cela revient à faire financer par la collectivité certains bureaux de poste dont des personnes vont profiter. Mais est-ce qu'on est sûr que dans tous les cas ces bureaux de poste dont par exemple certains se trouvent dans des quartiers résidentiels, c'est vraiment une mesure sociale de faire payer par la collectivité un service qu'on va rendre à certaines personnes dans des quartiers résidentiels ? Moi, je ne pense pas que dans tous les cas, c'est une mesure sociale. Je pense que là il y a manifestement d'autres moyens comme par

exemple, M. le Bourgmestre, vous avez souligné le rôle social du facteur, il faut chercher d'autres moyens. Et je vais même chercher d'autres moyens plus modernes parce que bon, la Poste, est-ce que cela va continuer toujours de la même façon ? Je pense que maintenant de plus en plus les gens passent au courriel, au courrier électronique donc dans quelles mesures on ne pourrait pas peut-être inciter davantage ce genre de choses par exemple en mettant à la disposition de la population dans un endroit, des bornes Wi fi et essayer que certaines personnes puissent avoir accès plus à Internet et envoyer des courriels. Moi, je pense que sincèrement, c'est vers tout cela qu'il faut se tourner et réfléchir, je pense que sincèrement c'est cela l'avenir et non pas la multiplication des bureaux de poste. Il faut absolument trouver d'autres moyens.

Monsieur Bruno ROSSI, Conseiller : Par rapport à la motion que propose le Collège et qui aborde l'idée d'une meilleure répartition géographique des points poste, j'aimerais donner mon avis là-dessus parce que j'ai été sollicité par plus ou moins 200 habitants d'Obourg et d'Havré qui m'ont fait part de leurs préoccupations. Donc, si la Poste doit en effet se moderniser, s'adapter et innover, elle ne peut le faire qu'en privilégiant les demandes et les besoins réels des gens tout en offrant une prestation de qualité, une offre cohérente de services accessibles à tous et ce, quels que soient l'âge, le cadre de vie et les ressources de nos concitoyens. Aussi, comme je l'ai abordé tout à l'heure, cette motion aborde l'idée d'une meilleure répartition géographique des points poste, je suggèrerais que cette motion s'étende aux points relais poste mais aussi aux boîtes aux lettres ainsi qu'aux horaires de levée qui sont proposés actuellement sur le territoire de notre commune. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, chers collègues, on pourrait effectivement l'ajouter dans les souhaits exprimés dans la motion. Alors, quelques réponses générales puis je vous formule une proposition de motion. D'abord, dire à M. VISEUR que je partage assez son analyse, je n'ai aucune difficulté avec l'analyse, je l'ai dit la fois passée, j'ai été un des grands opposants de la libéralisation des services postaux et je partage l'opinion émise par The Guardian, je pense qu'on passera des monopoles d'Etat à des oligopoles et que entre les deux, je préfère encore les monopoles d'Etat. On en n'est plus là, les directives européennes ont été prises et cela ne date pas d'hier, les directives ont été adoptées depuis maintenant une vingtaine d'années, cela s'est toujours poursuivi, cela a toujours été par petites libéralisations, paquets par paquets pour avoir une libéralisation complète in fine. Cela s'est fait en ce compris quant vous étiez avec d'autres au Gouvernement, je vais dire les procédures

européennes se sont toujours poursuivies vers plus de libéralisations. La grande différence entre ce que vous proposez et ce que le Collège propose c'est que ce que vous dites ne manque pas d'intérêt mais nous, on a une responsabilité différente de celle de l'opposition, c'est qu'on doit in concreto répondre à un problème posé qui est justement la fermeture de ces bureaux de poste et qu'on ne peut pas se contenter d'une protestation qui est légitime, qui est tout à fait respectable mais qui, sur le plan du caractère opérationnel pour les gens, si on avait un Collège qui se borne à protester, pour nos concitoyens je pense que ce serait nettement insuffisant. Raison pour laquelle nous proposons quelque chose de plus opérationnel que je vais lire. In fine, parce que je ne voudrais laisser aucun argument sans réponse, vous parlez d'un village de France, très bien, peut-être parce que et j'ai bien connu et notamment c'était M. FILLON qui était Ministre des Postes et c'est comme cela que je l'ai très bien connu moi-même ayant eu la Poste dans mes attributions in illo tempore et il est aujourd'hui Premier Ministre de France. Mais, vous savez si vous prenez par exemple les places pour les moins-valides, voulez-vous que je vous dise combien de français se trouvent dans les institutions belges ? Si je prends les places dans les Hautes Ecoles, voulez-vous que je vous dise combien de français s'y trouvent ? Et si c'est dans des domaines et je ne prends qu'un exemple qui me vient à l'esprit pour ne pas prendre notre Ville, prenons St-Luc à Tournai, vous verriez à quel point pour revenir aux Chtis, à quel point il manque en France d'infrastructures publiques et que nous sommes une terre d'accueil et reconnue d'excellence sur un certain nombre de domaines. Donc, on ne peut peut-être pas être les meilleurs partout mais je ne pense pas qu'on puisse prendre par tranches de salami des éléments qui sont positifs et considérer qu'alors nous agissons mal ou que nous serions en retard. Et j'en termine, avant de lire la motion, en vous disant qu'à mon plus grand regret, la Poste a un partenaire privé et que l'entrée de ce partenaire privé a été rendue inéluctable pour des raisons financières et d'équilibre financier que c'est clair que le partenaire privé qui est entré dans la Poste vient avec une logique privée. Heureusement, on a pu préserver très largement la majorité publique mais voilà où cela en est. Dès lors, je vous propose en tenant compte des avis des uns et des autres, la motion suivante, celle du Collège :

« Après analyse des éléments et sur base des informations détenues, le Collège de la Ville de Mons propose au Conseil, la motion suivante :

« considérant les décisions de l'Union Européenne visant la libéralisation de la totalité du marché postal ; Considérant le plan de gestion de la Poste qui court jusqu'en

septembre 2010 ; Considérant les fermetures de certains bureaux de poste ; Considérant la volonté du Collège de sauvegarder sur son territoire un service postal accessible à tous ; Le Conseil communal réunit le 26 mai :

- 1) sollicite la Poste afin de multiplier sur son territoire les points poste alternatifs en étroite concertation avec le Collège sur base d'une cartographie de la situation à Mons et alors j'ajouterais « ainsi qu'une meilleure répartition géographique des boîtes aux lettres et une meilleure planification des horaires de levée » ;
- 2) sollicite la Poste pour qu'elle ne procède plus à des fermetures de bureaux de poste sur le territoire ;
- 3) charge le Collège d'offrir la possibilité de constituer un point poste supplémentaire dans les locaux de l'Administration ;
- 4) demande au CPAS de renforcer le service SVP facteur
- 5) charge le Collège de renforcer la communication sur les services offerts et la localisation des points poste dans le Grand Mons ;

En outre, le Conseil communal sollicite le Gouvernement fédéral afin que le contrat de gestion de la Poste qui arrive à échéance en 2010 puisse être renégocié de façon à prévoir le maintien de bureaux de poste supplémentaires ; en outre il insiste sur le rôle social du facteur pour qu'il puisse être renforcé ».

Voilà, je mets au vote cette motion retravaillée.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Par rapport à celle que vous aviez déposée, il y a juste que vous avez ajouté « sollicite de la Poste de ne plus fermer des bureaux de Poste supplémentaires ».

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est pas si mal...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est pas si mal effectivement parce que c'était quand même cela l'essentiel. Mais, cela veut dire...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais soyons clairs entre nous donc c'est une demande mais les chars ne sortiront pas si ils ne le font pas. Donc, je veux dire que je veux être très clair avec vous, c'est une demande, nous insisterons mais il faut que au-delà de la protestation officielle et qui est légitime que nous faisons, il faut que nous apportions des solutions, raison pour laquelle nous demandons également de pouvoir contribuer à faire en sorte que les services soient rendus du mieux qu'on peut. Voilà un peu l'état d'esprit.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne demande pas que les chars sortent non plus. Mais, si on ne met pas qu'on n'est pas d'accord avec le fait que trois bureaux

de poste seulement vont rester sur le territoire de la Ville de Mons, moi je ne peux pas vous suivre parce que trois bureaux de poste pour les 19 communes du Grand Mons, cela me paraît aberrant donc, à la rigueur on pourrait suivre votre motion, votre dernière proposition où on ajoute qu'on demande de ne plus fermer de bureaux et donc...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : La phrase c'est quoi ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : La phrase que moi je proposais à ce sujet c'est que le Conseil communal s'insurge contre la décision de la Poste de ne laisser fonctionner que trois bureaux de poste pour l'ensemble du territoire des 19 communes du Grand Mons. C'est vous-même qui nous aviez annoncé cela il y a un mois que le plan de la Poste n'en laissait que trois.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca va, je rajoute on s'insurge. Vous préférez quoi comme verbe ? Regrette, est-ce que vous pouvez accepter « regrette » ? Regrette fermement.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Regrette, cela veut dire c'est fait, on ne sait rien y faire et on pleure.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et s'insurge, c'est quoi ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Et bien cela veut dire... Ou trouve inacceptable, cela va ? Trouve inacceptable que....

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant cette modification additionnelle, d'accord ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Donc, il y a bien dans la motion...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je viens de le dire, je rajoute cette phrase « qu'on trouve inacceptable »...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, celle-là et l'autre, les deux phrases, celle aussi où on demande de ne plus en fermer, que vous aviez proposée la première fois.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je l'ai lu.

ADOPTE à l'unanimité - 22<sup>ème</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : Ordonnance de police relative à l'interdiction de l'usage des « Mosquito »  
Cabinet du Bourgmestre

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme vous l'avez lu, nous avons pris une ordonnance de police pour interdire les fameux Mosquito que certains pourraient utiliser notamment pour éloigner des jeunes des entrées de certains établissements. J'imagine, oui, Madame, vous voulez éloigner les jeunes ?

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Non, non, vous me connaissez mal M. le Bourgmestre. Donc, il est évident que nous n'en voulons pas du Mosquito. Et Catherine FONCK qui en a d'ailleurs parlé la première, plaide pour une société qui n'a pas peur de sa jeunesse. Et qui ne traite pas les jeunes comme des nuisibles, fin de citation. Nous rappelons...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je félicite la Ministre de penser comme moi.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Nous rappelons que le Mosquito va à l'encontre des Droits de l'Homme, la rue est à tout le monde. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien voilà un point sur lequel le Collège est en parfait accord avec le groupe CdH.

Monsieur Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Président, chers collègues, je tiens à féliciter le Collège au nom du groupe MR quant à l'initiative prise pour l'interdiction du Mosquito. En effet, cette forme de discrimination est tout à fait inacceptable pour nous, tant par son côté antidémocratique que par son côté réducteur. Antidémocratique tout d'abord car comme l'a défendu Anne-Marie MERCIER ici et Isabelle WEGMANS en fin de semaine dernière lors du Conseil des Ministres européens en empêchant les jeunes de se rassembler librement, le procédé utilisé est tout à fait contraire à la convention européenne des Droits de l'Homme ainsi qu'à la Constitution belge. Réducteur ensuite car il ne fait aucune différence entre les jeunes et je vous l'assure, M. le Président, tous les jeunes ne sont pas des délinquants. En souhaitant que d'autres localités ne tarderont pas à nous suivre, je me réjouis d'une telle ordonnance et espère que le Collège restera vigilant à tout autre forme de discrimination sur le territoire de la Ville. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. JACQUEMIN. Je pense que c'est la première fois que vous vous exprimez au Conseil communal. Je vous félicite et continuez dans cette voie de défendre ce qui est juste. Ah, vous avez un avis contraire ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Absolument pas, je voulais seulement vous dire que si vous n'aviez pas pris cette décision là, j'allais déposer une motion ...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : ah mais je vous ai pris de vitesse, cela, je ne vais quand même pas vous laisser faire chaque fois... Bien.

Mademoiselle Sandrine JOB, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le Mosquito également connu sous le nom de Beethoven en France est un émetteur de sons à très haute fréquence. Les ondes émises sont uniquement audibles par les oreilles les plus jeunes et ce dispositif est utilisé pour disperser les groupes d'adolescents de certains lieux. Inventé par le britannique Howard Stapleton en 2005, cet appareil est en vente libre depuis 2006. D'abord utilisé en Angleterre pour éviter des attroupements de jeunes aux devantures d'épicerie ou de grandes surfaces, le Mosquito commence à traverser la Manche et à créer la polémique. En Angleterre, aucune décision visant à interdire ce dispositif n'a été prise. Du point de vue technique, l'appareil est jugé comme légal car la sonnerie diffusée reste sous le seuil limite légal pour l'audition fixée par le Gouvernement. Suite à la campagne de l'Agence Nationale de la Liberté et de la Jeunesse, le Gouvernement britannique a publié une déclaration affirmant que les alarmes Mosquito ne sont pas interdites et le Gouvernement n'a pas prévu de les interdire. En France, par contre, le Mosquito a également entraîné diverses réactions et fait l'objet de discussions. Les premières décisions de justice sont tombées et une jurisprudence se développe. Dans la plupart des cas, l'utilisation de cet appareil est jugée comme une pratique discriminatoire et les usagers se voient imposer le retrait du dispositif et le paiement d'une amende. En Belgique, cet appareil a déjà été utilisé sur une façade d'une banque à Aywaille, par exemple. Une pétition a été lancée par le Territoire de la Mémoire et a déjà récolté 12.400 signatures. Le Ministre de la Jeunesse, de l'Enseignement de Promotion Sociale et de la Formation Marc TARABELLA est intervenu sur la question du Mosquito. Il a l'intention de mobiliser les différents niveaux de pouvoir, de la commune à l'Europe pour le faire interdire. L'utilisation du Mosquito est une pratique que l'on ne peut tolérer et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit d'une pratique discriminatoire visant à interdire l'accès à certains sites par un groupe bien défini, ensuite il crée un amalgame en imputant que tous les jeunes sont des délinquants en puissance. Enfin, bien que le fabricant affirme qu'il n'y ait pas de conséquences néfastes pour la santé, on peut se poser des questions. Nombre de jeunes exposés aux émissions ont déjà fait état de maux de tête et de difficultés de concentration. Je suis convaincue que l'équilibre de la société ne peut passer par l'utilisation des dispositifs visant à dresser les moins jeunes contre les jeunes. Je suis convaincue que la solution se trouve plutôt quelque part du côté de la prévention et du dialogue. Etant donné les valeurs humanistes d'égalité et de liberté qui ont toujours été



défendues par la Ville de Mons, j'estime qu'il est de notre devoir de prendre aujourd'hui une décision visant à interdire l'usage de ce dispositif sur le territoire de la commune. L'article 139 alinéa 1 et l'article 135 § 2 de la nouvelle Loi communale permettent aux communes d'agir dans ce sens. La paix des uns ne peut supposer l'exclusion des autres. Merci de votre attention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Melle JOB. Vous aussi, je pense que c'est votre première intervention ?

Mademoiselle Sandrine JOB, Conseillère : Tout à fait.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, je me permets de vous associer aux félicitations et vous souhaiter, en tout cas, de poursuivre dans cette voie de la défense de ce qui est juste et qui contribue au bien commun. Merci infiniment. Moyennant toutes ces interventions fort appropriées, je pense que nous pouvons approuver le point et redire en quittant un peu le monde de l'humour que honnêtement cette pratique est totalement inacceptable. Qu'on puisse même imaginer de l'utiliser, c'est quelque chose de choquant et nous nous associons à toutes celles et tous ceux qui considèrent que cela suffit de considérer les jeunes essentiellement sous l'angle de la délinquance ou des difficultés, notre jeunesse est merveilleuse, elle est fantastique, elle est plein d'avenir, elle a plein de potentialités, il y a dans ce groupe humain comme dans tous les groupes humains des gens bien sûr qui agissent d'une façon qui est inappropriée, voire inacceptable mais il n'y a aucune raison de stigmatiser ce groupe là, bien au contraire.

ADOPTE à l'unanimité - 23<sup>ème</sup> annexe

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, les points additionnels. J'ai l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Itradec et de l'IHF.

18e Objet bis : Intercommunale ITRADEC. Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 26 juin 2008 - Ordre du jour - Adoption du principe de l'urgence pour délibérer lors du Conseil communal du 26.5.2008

ADOPTE à l'unanimité - 24<sup>ème</sup> annexe

18e Objet ter : Intercommunale IHF. Assemblée générale du 24 juin 2006. Adoption du principe de l'urgence pour délibérer lors du Conseil communal du 26.5.2008 - Ordre du jour.

ADOPTE à l'unanimité - 25<sup>ème</sup> annexe

18° Objet quater : Confirmation ordonnance de Police - Interdiction d'utiliser l'eau des puits artésiens suite à la dégradation d'un pipe-line de l'OTAN par un engin agricole à Saint-Symphorien.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, l'ordonnance de St-Symphorien. Donc, il s'agissait des rues comprises entre Chaussée de Binche, Chaussée du Roelx, Chemin des Mourdreux, Adonis Descamps, St-Symphorien, Chemin d'Havré, rue des Résistants. Pour votre information la plus complète, d'abord vous pourriez, si vous le souhaitez, aller visiter le chantier car aujourd'hui c'est devenu un chantier, faites-le dès que vous le pouvez, cela en vaut la peine, parce que nous ne désespérons pas une suite plus rapide, je m'en explique dans un instant. Donc, après l'accident du laboureur, du fermier et l'écoulement d'une quantité importante de kérosène, on a été immédiatement confrontés au fait que ce kérosène a été immédiatement absorbé par les terres et nous avons une crainte immédiate qui était que la nappe phréatique, c'est-à-dire une nappe d'eau qui se trouve dans la craie, la craie se trouve à 10m en dessous de la couche de terre qui est une terre sablonneuse, que une fois que le kérosène se trouve sur la craie, automatiquement il y a une partie du kérosène qui surnage comme de l'huile sur l'eau, l'autre partie se dissout et cette nappe bouge et va progressivement vers Obourg-Nimy. Ce qui est très drôle quand vous êtes là ou très étonnant, c'est que quand vous êtes sur place, le sol penche vers Spiennes donc nous pensions, les premières minutes qu'il pourrait avoir une pollution vers les stations de pompage de Spiennes mais en réalité, ce sont les stations de pompage de Nimy qui pourraient être en danger. Immédiatement, nous avons tenu une cellule de crise le lendemain matin avec des professeurs de la Faculté Polytechnique, tous les services, la SPAQUE a été remarquable, les pompiers remarquables, la Défense Nationale remarquable, les services de la Polytechnique remarquable, notre Police remarquable, la Protection Civile également, tout le monde a contribué. Mais alors le grand souci, c'était une course contre la montre, car avec la pluie, d'abord il y avait le fait que le kérosène touchant l'eau, migre et plus le kérosène quitte le site, plus ce sera très compliqué de le récupérer et si par malheur ce kérosène devait contaminer les stations de pompage, là c'est vraiment la catastrophe et donc comment aller le plus vite possible pour que la migration ne soit pas trop lointaine et comment aller vite aussi parce que la pluie est là et que tant que c'est sec parce que cela s'évapore en partie et c'est d'ailleurs assez nocif et dès qu'il y a de la pluie, la percolation vers la nappe est plus forte. Donc, il y a eu une élimination des terres. A ce

jour, on a déchargé donc supprimé, évacué 18.000 tonnes de terre. Il y a 2.000 tonnes maintenant qui attendent. Dans ce malheur, il y a eu quand même une découverte heureuse, il y a une petite couche vers les 4 m et demi, une petite couche d'argile. Cette petite couche d'argile joue un rôle extraordinaire, c'est que c'est imperméable. Et donc, pour le moment, on a récupéré par la pompe physique sur cette couche de kérosène. Tout le travail maintenant est de vérifier si malgré cette couche qui n'est quand même pas étanche à 100/100, le kérosène a percolé, dont les forages sont en cours, on attend les résultats des laboratoires et il y a malgré tout une migration du kérosène qui est limitée, qui n'est pas considérable mais une migration à 25m environ du lieu où l'accident a eu lieu. Tout cela est sous contrôle, on pense que raisonnablement cette couche d'argile a pu tenir l'essentiel du kérosène, d'ici 48h on aura les résultats des laboratoires, si tel est le cas, on pourra alors très rapidement ramener les bonnes terres, donc les terres sont déjà prévues et stockées pour remblayer cet immense trou dans des délais très rapides. Plusieurs forages, tout est sous contrôle, tous les services sont sur place, voilà un peu où cela en est pour le moment mais vous voyez comment un accident comme celui-là fort heureusement, il n'y a pas de blessé, il n'y a pas de mort et sachez que le point que l'on appelle le point d'éclair donc le point qui fait que le kérosène s'enflamme est à 37°, ce qui n'est pas très élevé, donc si l'agriculteur fumait ou s'il y avait une chose comme cela, cela aurait pu être la catastrophe. Voilà mais encore une fois et je le fais publiquement, il faut remercier l'ensemble des services parce que, franchement, le mercredi du Doudou avoir cela vers 7h-7h et demi et trouver les gens, des pompes, des camions citernes vides, mobiliser tout le monde de la nuit, ce n'était pas évident et cela s'est quand même fait et dans des conditions, je pense, remarquables.

ADOPTE à l'unanimité - 26<sup>ème</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

a) Règlement d'ordre intérieur – Modifications. 8e/2<sup>e</sup> 299

ADOPTE à l'unanimité - 27<sup>ème</sup> annexe

b) Règlement des études – Modifications. 8e/2<sup>e</sup> 299 SD

ADOPTE à l'unanimité - 28<sup>ème</sup> annexe

- c) Décret du 2.2.2007 fixant le statut des Directeurs – Lettre de missions.  
8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 299 a

ADOPTE à l'unanimité - 29<sup>ème</sup> annexe

20<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.  
Ouverture de classes maternelles complémentaires « dites d'été » au 21.4.2008.  
8e/1<sup>e</sup> 64

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, parlez-moi des pré-gardiennats et de Mme FONCK. Ah moi j'ai des questions, je vais vous les dire dans un instant, allez-y.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais donc on regarde l'actualité et on ne pouvait évidemment faire autrement que de vous interroger sur la situation et donc sur l'annonce de la fermeture au 30 juin de 13 pré-gardiennats, ce qui fait une centaine de places et donc on se demande ce qui s'est passé, pourquoi est-ce qu'on a pas travaillé de concert avec l'ONE pour atteindre les normes qui étaient fixées parce qu'elles étaient fixées et déterminées depuis un bout de temps maintenant et pourquoi tout dernièrement ne pas avoir assisté à un rendez-vous qui vous avait été proposé pour trouver des solutions, un rendez-vous avec la Ministre de tutelle, donc voilà, j'aurais voulu connaître la position du Collège aujourd'hui et sa position définitive par rapport à la fermeture annoncée la semaine dernière. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela, ce n'est pas bien préparé, je vais vous répondre dans un instant. Je m'attendais à quelque chose d'autre mais bon. On va vous répondre dans une minute, je vous en prie.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Mais, évidemment, je rejoins tout à fait ma collègue, on avait discuté de ce point en Commission mais l'importance du débat me semble mériter d'en parler en séance publique. Ce qui m'a interpellé, c'est que les normes à respecter figurent quand même dans un décret qui date du 6 juillet 2007 et cela me paraît surprenant qu'on en parle seulement maintenant et j'aurais souhaité savoir qu'a-t-on fait entre cette date et la semaine dernière. Et, selon la presse j'ai également lu que c'était 56 pré-gardiennats dans le Hainaut et que c'était seulement Mons qui n'était pas en ordre pour les 13 dont il avait la charge. Or, j'ai cru comprendre que le décret est à l'initiative d'un membre de votre parti et de ce Conseil, Mme KAPOMPOLE, c'est d'autant plus surprenant alors, je vous demande, comme

Madame, que va-t-il se passer pour les enfants et les familles qui sont laissées sur le carreau et évidemment, j'aurais souhaité savoir aussi pourquoi cette réunion de jeudi, qui était sensée apporter des solutions se serait aussi mal passée. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Alors, Mme KAPOMPOLE.

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Oui, merci M. le Bourgmestre. Peut-être rappeler tout de même l'origine de cette proposition de décret que je n'ai certainement pas sucé de mon pouce un jour pour embêter particulièrement les parents et les enfants de la Ville de Mons. L'idée était de combler un vide juridique qui existait parce que l'accueil de ces tous petits n'était pas soumis aux normes de l'ONE. Par contre, des contrôles réguliers se faisaient par les travailleurs médico-sociaux et donc à chaque fois qu'ils étaient confrontés avec ces difficultés et qu'ils voulaient faire passer le message, les choses n'avançaient peut-être pas comme il le fallait. Donc, je voudrais aussi rappeler que cela a été aussi déposé par deux parlementaires PS et deux parlementaires CdH et notamment Anne-Marie Corbisier qui est tout de même la Présidente du Comité subrégional de l'ONE pour le Hainaut. Je voudrais aussi signaler que j'ai participé à la réunion convoquée par la Ministre FONCK même si je n'ai pas apprécié spécialement la méthode, le fait d'être convoquée dans la presse, en tout cas pour la Ville de Mons. Je n'ai pas participé en tant que représentante de la Ville parce que je n'avais pas ce mandat mais je voulais quand même essayer d'être présente et voir s'il y avait moyen d'avancer sur le dossier. Différentes pistes ont été développées, pas du tout par la Ministre, des pistes qui ont été et qui seront sans doute un peu plus exposées par l'Echevine, qui ont été travaillées à l'intérieur de la Ville de Mons, la Ministre, à ma connaissance, elle a été pourtant au courant des difficultés rencontrées dans différents pré-gardiennats et n'a pas déposé de projet de décret puisque c'est une proposition qui vient des parlementaires, donc, moi j'ai vraiment envie de dire que ma volonté, c'est d'arriver à trouver une solution qui serait vraiment dans l'intérêt de l'ensemble des enfants qui doivent être accueillis, ne pas oublier qu'il ne s'agit pas de nouvelles normes mais bien de normes qui se trouvent dans le Code de la qualité en matière d'accueil de la petite enfance donc ce ne sont pas des nouvelles normes mais c'est vrai que maintenant on doit y répondre et surtout avoir vraiment un équilibre entre la recherche de solutions forcément positives pour la qualité de l'accueil des enfants et en même temps, trouver des solutions qui sont tenables budgétairement pour l'ensemble de la Ville de Mons. Merci.

Madame Catherine HOUDART, Echevine : Mesdames, Messieurs. La volonté des autorités communales a toujours été de soulager les familles et notamment en permettant l'accueil de très jeunes enfants, de 1 an et demi à 2 ans et demi en pré-gardiennat. Il s'agissait donc d'un service supplémentaire, organisé volontairement par la Ville. Pour information, hormis Liège avec ses mini crèches, aucune autre grande ville, ni Mouscron, Tournai, Soignies, La Louvière, Charleroi, Namur, Seraing, Verviers ne comptent de pré-gardiennats au sein de ses écoles. Dans les communes environnantes, seules Quévy, deux pré-gardiennats, Colfontaine, un seul pré-gardiennat ouvert de 8 à 17h et non 14 comme prétendu par certains et Quiévrain comptent des infrastructures similaires. Ce service vient s'ajouter aux 700 places d'accueil pour enfants subventionnées et non subventionnées déjà existantes sur l'entité de Mons : crèches, maison communale de l'accueil de l'enfance, gardiennes agréées, etc. Mons dispose d'un taux de couverture de 25% du nombre de places disponibles par rapport au nombre d'enfants de moins de 2 ans et demi. Le taux moyen en Hainaut est de 17,5%. Ce vendredi 23 mai, le Collège de la Ville de Mons a réexaminé le dossier. Il a procédé à un nouveau calcul pour 5 pré-gardiennats qui répondraient aux nouvelles exigences de superficie, un total donc de 60 enfants pour l'entité montoise pourrait être concerné. Bien entendu, il s'agit de plus d'enfants inscrits puisqu'ils ne sont pas tous présents au même moment. Toutefois, outre le respect des normes de superficie, les organisateurs de pré-gardiennats se doivent de respecter également le nombre d'encadrement du personnel requis qui pourrait se limiter, selon certaines interprétations, à une direction et à 12,5 puéricultrices, ce qui équivaut à un coût de +/- 300.000 euros par an. Pour information, les discussions initiales ont eu lieu en février 2008 entre l'Administration communale et l'ONE. Elles indiquaient à l'époque qu'aucun assouplissement des nouvelles normes n'était possible. Ce qui a d'ailleurs conduit le Collège à prendre la décision de principe de la fermeture de ses sites. Aujourd'hui, le Collège constate, à sa satisfaction mais aussi à son étonnement, que la Ministre est en mesure d'assouplir voire de modifier les conditions qui semblaient pourtant intangibles il y a quelques semaines. Le Collège a donc décidé de tester la validité des promesses de Mme la Ministre et de rentrer un dossier dans le cadre du plan Cigogne de l'ONE pour les 5 pré-gardiennats que j'avais, en accord avec le Collège, choisi en son temps car nous ne demandant quasiment pas de travaux d'infrastructure. En cas d'acceptation de notre dossier dans le cadre du plan Cigogne-, nous pourrions obtenir un subventionnement

complet du personnel. Si tel était le cas, il va de soi que le Collège ne pourrait que se réjouir de cette décision. Merci de votre attention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Melle l'Echevine. Moi, je voudrais ajouter deux-trois éléments. L'affaire fait grand bruit, très bien, c'est juste et je trouve que c'est tout à fait légitime. Il y a la forme et le fond. La forme, je n'apprécie pas du tout, moi je n'apprécie pas du tout, je tiens à vous le dire, que qui que ce soit, en ce compris un ministre, s'adresse à une autorité comme la nôtre, via les médias où on dit qu'on va faire ceci, qu'on va envoyer cela, moi j'ai quand même exercé la fonction de ministre un certain nombre d'années, jamais, vous m'entendez, jamais je n'ai agi de la sorte. En général, ce qu'un ministre fait, il prend son téléphone, il téléphone ou en tout cas fait en sorte que le message passe de ministre à responsable de l'Administration concernée, en l'occurrence le Bourgmestre. Ici, une certaine Mme Marchant, Conseiller ou je ne sais quoi, agit, convoque, très bien, mais cette dame qui est peut-être quelqu'un de très grande qualité, sa fonction c'est de conseiller Mme FONCK et d'agir au sein du Cabinet de Mme FONCK. Si Mme FONCK a envie d'entendre, de voir, de discuter, de dialoguer, elle s'adresse directement aux autorités et croyez-bien que nous sommes des gens tout à fait favorables au dialogue. On n'a pas du tout apprécié la méthode, je ne vous le cache pas d'autant plus qu'elle nous semble tout à fait étonnante. Et maintenant, je viens sur le fond. D'abord, moi je voudrais vous féliciter, féliciter Joëlle KAPOMPOLE, féliciter l'ex-présidente du Parlement qui ont proposé ces normes. Je pense, en effet, que l'évolution de la société veut, à juste titre, qu'il y ait un encadrement beaucoup plus soigné, avec des professionnels, parce que les enfants ont peut-être besoin plus que d'autres de personnes expérimentées et de bonne condition et donc, je trouve cela très bien. Quelle est la difficulté face à laquelle nous nous trouvons ? Elle est relativement simple. A la Ville de Mons, bien sûr, on a fait ce qu'on peut dans le domaine de la petite enfance, il y a encore à faire et nous avons cette intention, il y a pour le moment de l'ordre de grandeur de 700 places, je m'adresse à mes collègues pour bien vérifier, cela représente environ 25% des enfants en dessous de 2 ans et demi, ce qui est 8% supplémentaires au-dessus de la moyenne hennuyère. Bon, ce n'est pas suffisant, il y a encore beaucoup de problèmes mais on est à 25%, on ne peut pas dire que la Ville de Mons se désintéresse, est à la traîne, non, on est très largement au-delà de la moyenne. Au fil du temps, pour soulager les familles, on a ouvert 13 pré-gardiennats. Nous l'avons fait du mieux qu'on a pu avec nos moyens, on y a investi plus de 100.000 euros en termes d'infrastructures, on a investi 30.000 euros

pédagogique et d'autres frais de peinture, etc, l'ordre de grandeur c'est de 150.000 euros, nous l'avons fait sur nos propres deniers, nous l'avons fait. Bien. En terme humain, on a pu durant des années faire en sorte de pouvoir bénéficier du concours de personnes qui sont au CPAS, que l'on doit réinsérer dans le circuit du travail, par les articles 60 et cela nous a permis, cahin caha, de maintenir ces pré-gardiennats, c'est clair que ces pré-gardiennats devaient évoluer vers des pré-gardiennats beaucoup plus professionnalisés, je n'ai pas de problème. Alors, arrive, d'abord quand on dit, pas de concert avec l'ONE, non mais attendez, il faut savoir ce qu'on raconte, demandez un peu à Mme Degand, demandez aux services de la Ville, imaginez un seul instant que les services de la Ville ne sont pas en contact permanent avec l'ONE et qu'il n'y a pas eu de discussions avec le service de l'ONE, c'est faire une injure à l'intelligence, enfin, ces gens travaillent en permanence, sont en permanence avec l'ONE. Seulement, une chose est d'avoir ce dialogue, autres choses sont les normes. Alors, les normes, que disent-elles en gros ? Il y a deux types de normes : il y a des normes physiques sur le plan du bâtiment et il y a des normes d'encadrement. Sur le plan physique et je m'adresse aux collègues car je vous parle sans notes, c'est à peu près ceci, 6 m<sup>2</sup> par enfant en moyenne et il faut que dans l'espace où se trouvent des enfants il y ait 3 compartiments distincts, un compartiment pour que les enfants dorment, un compartiment pour que les enfants fassent leurs besoins et un compartiment pour que les enfants puissent jouer et être éduqués. Bien. Ces normes, elles sont infranchissables. Moi, si on me dit que décrétement ou que la Ministre m'envoie, d'ailleurs je lui écris une très belle lettre lui demandant de me préciser les normes qu'elle voyait, si elle me dit 4 m et demi, tant mieux, mais tant qu'on en reste au texte, 6m c'est 6m. Quant nous regardons les espaces parmi les 13 qui peuvent correspondre et qui peuvent être aménagés, il nous en reste 5. Bien. Premier problème. Ne demandez quand même pas au Bourgmestre d'aller mettre des enfants après tout ce que l'on a connu à 59 m<sup>2</sup> s'il y a 10 enfants s'il faut 60m, ce sera 60m,1 et pas 59,9, bon, premier élément. Deuxième élément, c'est l'encadrement humain. Les articles 60 pourraient continuer à travailler mais il y a différents problèmes. Le premier, ces personnes sont en réinsertion, bien. Donc, pour elles, elles sortent de conditions difficiles, elles entrent dans une fonction, elles devraient aller suivre au minimum 100 heures de cours et surtout les réussir. Je ne peux pas me porter garant d'avoir des personnes article 60 dont le profil est le profil de la petite enfance et deux, vous comprenez quand même que je ne peux pas signer un papier en disant que tous les gens qui vont aller suivre 100 heures vont réussir. J'espère, on fera le maximum mais je



ne peux pas le garantir. Autre élément, on me dit, dans les normes et dans l'approche, qu'il faut une certaine stabilité pédagogique. Oui, tant mieux, moi je suis pour, je me suis toujours battu pour la stabilité pédagogique, ok, mais les articles 60, légalement, après un an au maximum deux ans, en fonction de l'âge de la personne intéressée, doivent quitter. Il ne faut quand même pas me rendre fou ! On me dit il faut la stabilité pédagogique et on voudrait me faire promouvoir des personnes qui ne sont que transitoires par essence. Donc, qu'est-ce qu'on a fait, on ne dit pas qu'on n'en prendrait pas des articles 60, on ne dit pas qu'on ne va pas les mettre en formation, pas du tout, mais il faut quand même qu'on fasse un calcul, normalement il faut me corriger parce que je répète je n'ai pas le dossier, c'est 12 personnes  $\frac{1}{2}$  je crois et dont 6 pourraient venir, cela c'est le montant total et alors nous devons faire appel à des puéricultrices et pour un certain nombre, on pourrait faire appel aux articles 60, bien. Donc, dans l'état actuel des choses qu'est-ce que nous essayons de faire ? On a budgété la situation, nous allons essayer de trouver des moyens financiers, la difficulté face à laquelle on se trouve, c'est qu'on essaye un peu de fermer les robinets. Ceci étant, nous avons l'intention, dans le domaine du faisable, d'avancer. Ce qui est agaçant, c'est la méthode, maintenant comme je le disais à Mme la Ministre si elle peut nous aider financièrement, elle sera la bienvenue, elle va être accueillie véritablement avec une tasse de café de qualité Max Havelaar dans le cabinet du Bourgmestre, nous cherchons des moyens financiers ailleurs mais comprenez simplement que ce n'est pas aussi simple que cela et que si le Collège a été amené à devoir rediscuter de la chose, ce n'est pas pour le plaisir, je vais dire, nous, notre intention, ce serait, si on pouvait continuer dans des conditions approximatives qui sont celles qui existaient et je le répète pour la deuxième fois, c'est normal que l'on soit plus exigeant et c'est très bien ainsi, il faut juste y mettre les moyens. Alors, les moyens pour 5, on va essayer de les trouver, dès qu'on dépasse les 5, ce sont des travaux lourds avec alors un financement d'une toute autre nature. Voilà où nous en sommes pour le moment et il faudra voir aussi quel type de parents, comment peut-on travailler, est-ce qu'on peut permettre à des personnes qui par exemple recherchent un emploi à venir occasionnellement, je pense que oui, je pense que systématiquement non, il faut donner une préférence aux gens qui travaillent tout en permettant à la personne qui recherche du travail, occasionnellement, de pouvoir bien entendu faire en sorte que les enfants soient pris en charge. Voilà un peu le travail mais je ne suis pas sur le plan du fond très éloigné de ce que dit la Ministre mais nous avons été simplement un peu peiné par cette méthode, comme cela tout à fait étrange, d'un

style nouveau, nous restons des institutions et pour trouver des solutions, il faut un travail sérieux entre les personnes, c'est ce qu'on essaye de faire le plus raisonnablement possible et dans les prochains jours on va continuer. J'ai envoyé une belle lettre à Mme la Ministre, le Collège a procédé à un nouveau calcul pour 5 pré-gardiennats, on aurait même dit à cette réunion, mais vous y étiez Mme KAPOMPOLE, normalement les normes disent qu'il faudrait une directrice et demi ou un directeur et demi avec un directeur on pourrait s'en sortir parce qu'il faut en fait c'est 1 pré-gardiennat avec des localisations différentes, c'est un minimum je ne sais plus combien, 18-20 et même plus il faut une quarantaine de minimum je pense... 48 au minimum d'enfants et aller beaucoup plus loin et ici nous comptons travailler sur une soixantaine d'enfants inscrits et 50 enfants présents en permanence dans 5 endroits de 10 enfants parce que 10 x 6 m<sup>2</sup> cela fait 60m<sup>2</sup> et que là nous avons 5 endroits à 60m<sup>2</sup> aménageables. Donc, je lui demande quid du personnel, quid des normes, etc. Il semblerait, d'après les médias, qu'on peut même assouplir et cela je serais ravi d'entendre ce que signifie l'assouplissement des normes. Donc, je suis en attente d'une explication sur l'assouplissement et je vous le jure, pourtant je n'ai pas d'engagement et je jure rarement, que dès que je sais ce que signifie l'assouplissement des normes, je serai le premier à assouplir. Mais qu'on me dise de l'autorité ministérielle ce que cela signifie parce que si ce ne sont que des mots, on ferait mieux de se taire. Deuxième élément, on va chercher les moyens financiers pour trouver une solution. Troisième élément, il faudra quand même qu'on en revienne à des choses un peu plus normales dans la pratique de l'exercice de l'autorité publique qui est le respect des interlocuteurs, selon les voies qui sont les voies normales d'un dialogue entre une autorité communale et je rappelle qu'il y a une autonomie communale et une autorité ministérielle. Voilà et si tout le monde fait son travail convenablement, on va essayer de trouver une solution raisonnablement. Voilà un peu la communication du Collège.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais je suis ravie d'entendre qu'on n'est plus bloqué sur la fermeture et qu'on trouve des solutions. Ce qui m'intéressé moi, c'est de garder des places surtout pour les parents qui n'ont pas du tout de solution. Ici, au 1<sup>er</sup> septembre, ils vont se retrouver sans place et croyez-moi ce n'est pas facile de trouver des places pour garder des enfants.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, vous avez le dernier mot. Mais vous avez raison, ce n'est pas facile et on doit continuer.

Madame Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : J'avais juste une petite remarque aussi concernant justement ce dossier parce qu'il montre à quel point, surtout par rapport à toute la désinformation qu'il y a eu lieu autour et toutes les sorties qui finalement n'étaient pas tout à fait correctes en terme d'information, la nécessité de présenter vraiment la politique de la petite enfance de la Ville de manière générale parce que, comme vous l'avez souligné, il y a des choses réalisées au niveau de l'accueil extrascolaire pour les 3-12 ans, il y a toute une série de projets à introduire ou qui ont été introduits par rapport à la programmation ONE et donc cela permettrait sans doute d'informer un peu plus les parents mais l'ensemble des parents de la Ville de Mons et peut-être travailler sous forme de phasages parce que si on peut envisager d'avoir ces pré-gardiennats dans un premier temps, comme vous l'avez dit, il y a vraiment le problème de la continuité du projet pédagogique et de l'encadrement pédagogique et donc c'est bien de passer vers les systèmes crèche ou maison communale d'accueil de l'enfance et donc tout cela doit se programmer vraiment sur le long terme et être présenté le plus rapidement possible aux gens.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Mme la Conseillère. Vous voyez le projet pédagogique, la continuité et en même temps on me dit les articles 60, mais bon. Donc, on va faire dans le sens souhaité par le législateur car je suis très proche de Montesquieu à cet égard et je pense toujours que le pouvoir législatif l'emporte quand même, d'un petit poil, mais sur tous les autres et il donne le « la » malgré la séparation nette et l'équipollence des pouvoirs. Il y en a eu des bons, ce n'est pas le cas aujourd'hui d'une manière générale mais il y en a eu des bons.

ADOPTE à l'unanimité - 30<sup>ème</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en mars et avril 2008 pour l'Administration centrale. Gestion f. EXTR./LYPA 0135

ADOPTE à l'unanimité - 31<sup>ème</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Octroi de subventions sous forme d'aides de toute nature. Critères d'attribution et obligations. Adaptation. Approbation. Gestion f. C/Octroi subventions

ADOPTE à l'unanimité - 32<sup>ème</sup> annexe

23° objet : Subsidés de toute nature accordés par le Collège communal. Adaptation. Approbation. Gestion f. C/subventions

ADOPTE à l'unanimité - 33<sup>ème</sup> annexe

24° objet : Premier amendement au budget de l'exercice 2008. Gestion f. MB1/2008

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Une très brève intervention puisqu'on a vu cet amendement budgétaire en Commission et c'est un amendement largement technique et assez peu politique, il en sera sans doute autrement lorsqu'on aura modifié au niveau de la Région Wallonne l'attribution du Fonds des Communes mais donc, dans un premier temps, il n'y a pas vraiment lieu de s'énerver sur ce point là. Par cohérence politique, nous allons nous abstenir puisqu'il s'agit d'un amendement à un budget que nous avons refusé, donc abstention pour nous.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Pareil. On n'a pas de grosse remarque sur l'amendement mais dans la logique des votes que nous avons déjà émis précédemment sur les budgets, on s'abstiendra sur l'amendement.

Monsieur Richard MILLER, Echevin : Je remercie les Conseillers qui viennent de s'exprimer. Simplement quand même un élément ou deux que je souhaiterais pointer dans cette modification budgétaire même s'il est vrai et cela vient d'être dit, qu'elle est relativement classique. Donc, comme M. VISEUR vient de le dire, cette modification ne tient pas compte des discussions en cours au niveau du Gouvernement Wallon et bientôt au niveau du Parlement Wallon sur la révision des critères d'attribution du Fonds des Communes, ce sera très vraisemblablement pour la seconde modification budgétaire en octobre prochain. Donc, la présente modification qui est soumise à votre examen est relativement classique, je l'ai dit. Toutefois, elle comporte un élément politique non négligeable, à savoir le versement de 1.250.000 euros à la Fondation Mons 2015 qui vient enfin d'être mise en place. Un million deux cent cinquante mille euros, je tiens toutefois à le préciser, chers Collègues, surtout au moment où une Ministre de la Communauté Française fait des comparaisons entre les montants affectés par le Collège à cette candidature Mons 2015 et à nos dépenses en matière sociale, le million 250 mille euros est un versement qui se fait en une fois puisque la Fondation vient d'être mise en place mais cela a été provisionné durant plusieurs années à un montant de 250.000 euros par an. Or, en dépenses familiales et sociales, hors CPAS et

toutes les autres politiques auxquelles est tenue le CPAS, la Ville de Mons consacre 1.480.000 euros par an. Ce n'est donc pas du tout négligeable. Compte tenu de tout ceci, la modification budgétaire, chers Collègues, se résume à une augmentation des dépenses de 2.488.000 euros pour une augmentation des recettes de 2.238.000 euros. Il y a une différence de 250.000 euros qui s'explique par ce que je viens d'expliquer, à savoir le versement de la provision à destination de la Fondation Mons 2015. En tout et pour tout, la modification budgétaire se résume à l'utilisation de 2 x 52.000 euros de provisions réalisées à cet effet et nous disposons toujours d'un montant de 6.767.923 euros provisionnés. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, dans la foulée de ce que vient de dire M. l'Echevin, juste quelques mots d'information car on ne comprendrait pas que dans les circonstances actuelles je ne fournisse pas quelques explications sur la candidature Mons 2015 et puis sur ce qu'on entend. Premier élément, on peut tout mettre et vous vous souviendrez qu'il y a même eu un jour un bourgmestre qui a expliqué certaines dépenses à coup de verres de bières et de demis verres de bières, on peut bien entendu tout comparer en fonction du nombre de places dans les crèches, du nombre de logements sociaux, etc. Ce qui est en soi tout à fait respectable. Mais, celles et ceux qui opposent l'évolution du dossier de Mons 2015 avec d'autres sujets importants de la Ville, je pense n'œuvre pas pour un redressement durable de la région. La candidature de Mons 2015 ne vise pas uniquement les questions purement culturelles. Cette candidature, elle vise essentiellement à apporter des éléments additionnels à la Ville et à la région, d'une manière qualitative et quantitative pour qu'il y ait un saut de croissance de richesses dans la région, un saut d'activité et d'emplois car le nœud du nœud, c'est qu'il y ait de l'emploi dans la région. Comme le sujet que nous avons choisi est le sujet, les technologies, rencontres, la culture, c'est-à-dire l'alliance entre technologie et culture, c'est la raison pour laquelle on travaille tantôt avec Google, tantôt avec Microsoft qui crée l'étonnement notamment, si vous lisez De Tijd, si vous lisez des journaux comme De Morgen ou des revues comme Trend's, vous verrez que du côté néerlandophone on est absolument admiratif par le travail qui est actuellement réalisé pour attirer ces entreprises de très haute technologie qui viennent d'ailleurs s'ajouter à des petites entreprises qui existent et qui sont très performantes. Mons 2015, c'est cela, c'est créer une dynamique économique et il faut le faire avec une dimension que nous pouvons appréhender qui est à la fois la dimension culturelle parce que nous avons eu ce destin et aussi par ce que nous pouvons faire avec nos propres potentialités et

notamment dans les nouvelles technologies. Donc, il ne faut pas opposer des questions immédiates et importantes que l'on doit tenter de résoudre avec Mons 2015 comme si Mons 2015 était finalement quelque chose de futile ou des dépenses qui seraient tout à fait superfétatoires. Outre le fait que toutes les dépenses seront contrôlées par la Fondation Roi Baudouin, qu'il y a des réviseurs, que tous les partis politiques sont dans la Fondation, indépendamment de cela, retenons bien que l'objectif c'est un saut important en terme de création de richesses sur toute la région. Deuxième élément, où en est la candidature ? Le comité de concertation a décidé d'ouvrir l'appel à candidatures ; cet appel devrait avoir lieu dans les toutes prochaines semaines, à partir du moment où c'est publié au Moniteur nous aurons dix mois pour déposer notre candidature. Un gros travail est réalisé, maintenant ce qu'il faut, c'est véritablement retravailler avec tout le monde associatif, je pense que là on a déjà fait beaucoup mais il faut aller beaucoup plus loin, il faut des projets communs, il faut que nous soyons initiateurs et il y a déjà par exemple les Feux de la St-Jean qui peuvent être une très bonne approche parce qu'on peut travailler par quartiers, sous-quartiers etc, donc là il y a plein d'idées qui émergent, cette année c'est un peu court parce que je pense que c'est le dernier week-end du de juin, quelque chose comme cela, donc on a le nez sur l'événement mais en tout cas voilà quelque chose de fédérateur, il nous faudra un ou deux autres projets. Ce qu'il faudrait c'est qu'on en arrive à peu près comme à la Ducasse de Mons, je sais que c'est compliqué mais où dans les écoles, dans les associations, partout, tout le monde a un petit quelque chose à faire et un rôle à faire dans le cadre de Mons 2015. C'est vraiment à cela qu'il faut en arriver, nous avons travaillé jusqu'à présent, bien sûr d'une manière beaucoup plus technique, oserais-je dire mais à partir de maintenant, c'est véritablement la dimension associative et scolaire qui est la plus importante. D'ailleurs dans les écoles et notamment certaines écoles fondamentales, les écoles secondaires, les choses commencent à prendre, quel que soit le réseau, il y a déjà un premier mouvement, on va l'amplifier à partir de septembre dans le cadre de cette candidature de dix mois et après cela, nous aurons alors la décision qui se fera par un jury composé de 13 personnes, 6 belges - 3 choisies par la Communauté Française, 3 par la Communauté Flamande - et 7 personnalités qui seront désignées par l'Union Européenne et ce sont ces 13 personnes qui vont juger notre candidature comme elle pourraient juger la candidature d'autres villes. Et la candidature de Mons 2015 et j'en termine, n'est pas la candidature de la seule Ville de Mons, c'est-à-dire c'est Mons mais on va travailler en réseau avec une multitude de villes

notamment néerlandophones et également bien sûr wallonnes et du Nord de la France. Nous avons reçu toute une journée quasiment le bourgmestre de Gand, nous sommes déjà très avancés avec Courtrai, nous avançons avec Anvers, nous dialoguons avec Malines, on verra si Malines posera sa candidature seule, nous travaillons avec toutes les communes hennuyères parce que bien entendu au départ il faut quand même que la province non seulement en tant qu'institution mais toutes les communes provinciales, je ne sais combien maintenant on a 30 ou 40 communes qui ont déjà signé le partenariat, les communes bien sûr, les Villes de Namur, de Liège et puis nous aurons les Villes françaises dont Lille qui, en quelque sorte, nous parraine dans cette aventure. Donc, voilà un peu où nous en sommes mais je suis tout à fait disponible pour que nous tenions 1 h - 2h de Conseil communal, que nous demandions à Yves Vasseur de venir présenter, discuter pour que vous ayez l'occasion de l'interroger et je vais voir un peu en fonction de l'agenda, par exemple pour la fois prochaine, si nous ne pouvons pas trouver un espace et le faire pour qu'on puisse dialoguer publiquement et que chacun puisse se forger une opinion.

L'Assemblée passe au vote du premier amendement au budget ordinaire qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE - 34<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du premier amendement au budget extraordinaire qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M.

TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART,  
Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes  
MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE - 35<sup>ème</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : Programme d'actions en matière de logement 2009-2010.  
Cellule Logement RF/CEL LOG/AA/08

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : Oui, le point 25 propose le programme d'actions en matière de logement 2009-2010 en proposant trois priorités dont notamment un logement de transit à Flénu, organisé par la Maison St-Paul, un projet qui est depuis très longtemps dans les cartons qui est la création de 12 appartements et 4 maisons dans l'ancien Aldi de la Place Simonet, 8 logements dans la rue Dewit à Havré et la dernière priorité concerne la Tour du Bois de Mons dont apparemment la déconstruction est programmée par Toit et Moi pour être remplacée par 20 logements sociaux de 1 chambre et c'est ce point là qui nous fait hésiter à marquer notre accord dans la mesure où il ne semble pas qu'il y ait eu une concertation très importante avec les habitants du Domaine du Bois de Mons à ce sujet et que des garanties soient effectivement données pour le relogement des personnes qui occupent la Tour actuelle. Nous proposons donc de nous abstenir sur ce point.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Y a-t-il d'autres intervenants ?

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller : Je voudrais simplement insister sur un fait, déjà M. le président du CPAS l'avait fait convenablement lorsqu'on avait écrit, je me souviens, à toutes les personnes qui bénéficiaient de logements de façon à les inciter à devenir propriétaires, donc j'aimerais insister sur cette manière d'agir puisque en fait, un logement social il me semble que cela doit être finalement transitoire dans un moment de la vie et que un jour ou l'autre, les gens doivent s'orienter vers la propriété et acquérir leur logement et dans quelle mesure est-ce qu'on ne pourrait pas encore essayer de poursuivre cette politique d'incitation aux gens à devenir propriétaires de leur propre logement. J'insiste particulièrement là-dessus, hier encore, un hasard, je recevais des jeunes chez moi qui louaient leur maison et ils m'ont dit, voilà on vient de l'acquérir et ils avaient fait un emprunt en 30 ans que finalement, cela équivalait à peu près à ce qu'ils payaient comme loyer même dans un logement social. Donc, insister sur



ce fait, de faire comprendre cela aux jeunes, qu'il y a moyen de devenir propriétaire et le plus rapidement possible.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est une très bonne remarque. M. l'Echevin, y a-t-il quelque chose à ajouter ?

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : Non, par rapport à la question qui a été posée par le Conseiller COLLETTE, je pense que nous avons la chance d'avoir parmi nous la Présidente de Toit et Moi qui pourrait apporter un complément d'information sur la décision qui a été prise par l'association.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme la Présidente, pouvez-vous nous éclairer ?

Madame Joëlle POURBAIX, Conseillère : M. le Bourgmestre, en quelques mots, la Tour du Bois de Mons, M. COLLETTE, si vous étiez venu au Conseil d'Administration, vous seriez au courant. C'est une question de sécurité, on a d'abord été obligés de fermer les kots pour une question de sécurité, on met en conformité le maximum avec les moyens que nous avons et le choix entre déconstruire, récupérer le terrain pour sauvegarder, pour donner un meilleur habitat en ayant les moyens nécessaires c'était la solution de gestion. C'est dommage que vous n'ayez pas pris connaissance du dossier de manière plus approfondie. Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE - 36<sup>ème</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : Mons-Hyon, rue du Moulin au Bois. Acquisition des parcelles cadastrées section D n° 401 et section A n° 391 y pour une contenance de 4 a 24 ca.  
Cellule foncière RD/MAS

ADOPTE à l'unanimité - 37<sup>ème</sup> annexe

27° objet : Mons-Cuesmes, rue des Trois Coulons. Aliénation d'une parcelle de terrain désaffectée, anciennement partie de l'assiette du chemin vicinal n° 7.  
Cellule foncière RD/MAS

ADOPTE à l'unanimité - 38<sup>ème</sup> annexe

28° objet : Résidence « Citadelle » à front de la rue des Canonniers.  
Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3ème division section E n°s 1081 K2 et 1081 R2 (5ème série). Cellule foncière RF/MV

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : C'est toujours la même abstention concernant la valeur des terrains pour lesquels une renonciation à accession a été consentie au promoteur et qui sont vendus pour des croûtes de pain, 86,76 euros, le mal a été fait dans le temps mais nous continuons à nous abstenir.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère : Abstention pour les mêmes raisons.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Même pas de pardon pour des fautes anciennes ? Bon.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : La même réponse en ce qui me concerne que dans les autres dossiers antérieurs.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : ah oui, c'est la constance. Mais donc il y a donc 3 abstentions.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, M. DI RUPO

11 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TRANCHANT

ADOPTE - 39<sup>ème</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : Acquisition d'un bâtiment sis à Jemappes, Avenue du Roi Albert, 730, cadastré section B n°648 D4 pour une contenance de 01 are 30 ca. Cellule foncière RF/MDB

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : Mais ce point avait été remis au dernier Conseil communal, il s'agissait d'un projet d'acquisition d'un bâtiment sis à Jemappes à l'Avenue du Roi Albert, 730 qui s'inscrivait dans le cadre de la rénovation du centre de Jemappes et ce qui nous posait problème était d'une part que la Régie Foncière l'achète au prix de 150.000 euros pour un immeuble dont la valeur est estimée par le Receveur de l'Enregistrement à 85.000 euros dont pratiquement 100% de plus mais qu'au surplus, nous n'avons pas de renseignements très précis sur la revente d'une partie de cette emprise lors de la création du petit passage en face de la Grand-Place pour vérifier dans quelle mesure nous allions récupérer, la Ville allait récupérer une partie du prix payé dans la revente au promoteur qui doit, le long de ce petit passage, construire un immeuble à trois façades. Alors, le point est revenu et a été rediscuté en Commission, mais nous n'avons toujours pas le renseignement et aucun prévisionnel de ce que l'on pourrait récupérer à charge du promoteur dans cette opération. Ce qui nous paraît un facteur d'imprévision et d'imprécision dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine comme celle-là, nous nous abstiendrons donc même si sur le principe, la création d'un nouvel espace public qui remet en forme cette partie du quartier et la jonction avec la rue du Dr Jacquerye et l'Avenue du Roi Albert est une bonne chose.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous félicitons les autorités de la Ville pour la poursuite des opérations de revitalisation du centre de Jemappes et nous ne pouvons qu'applaudir à toutes les opérations qui ont trait à l'embellissement et la revitalisation de toutes les rues. Seulement, ici, pour les mêmes raisons, on a un problème de cohérence de la présentation, d'un côté on nous dit on achète, bon cela peut être plus cher, on peut comprendre, on ne sait pas les prix de vente donc on trouve qu'on doit s'abstenir, merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, M. l'Echevin, expliquez-nous toutes ces incompréhensions.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : Et bien, les rétroactes de ce dossier qui en fait remonte déjà à pas mal de temps et qui a été battu en brèche par le nouveau projet qui a été adopté et qui vise au réaménagement de la Place de Jemappes. Ce bâtiment dont on parle a été acquis pour cause d'utilité publique et appartenait à MM. Pierre et Paul WELIS. Le bien concerné c'est une maison d'habitation pour une contenance d'1 a 30

ca. Le but de l'opération c'était de réaménager l'espace public dit « petit passage » et un immeuble repris dans le périmètre de rénovation urbaine de Jemappes. Il est exact que le Receveur de l'Enregistrement a estimé cet immeuble en décembre 2006 à 85.000 euros. Le Collège souhaitant réellement procéder à ce travail de revitalisation, a successivement proposé des prix différents pour arriver à obtenir l'accord des preneurs à 150.000 euros. Vous avez raison le calcul mathématique fait que c'est beaucoup plus que l'estimation mais là encore une fois, il faut savoir ce que l'on veut et nous pensons que cet espace, très petit, méritait toute notre attention. Il faut savoir que le financement, l'acquisition dans le cadre des subsides PGV nous permet d'obtenir 85.000 euros, c'est le prix d'estimation moins, il y a encore 3.000 euros d'expertise mais qui là ne sont pas financés, le solde de l'opération 65.000 euros étaient prévus dans le cadre d'un emprunt contracté par la Régie Foncière tout en sachant que le solde, soit 65.000 euros, une partie de l'emprise évidemment serait, comme vous l'avez dit, revendue à la société Mondialux déjà propriétaire du terrain voisin, désireux d'acheter le 726 de l'Avenue du Roi Albert pour réaliser un immeuble 3 façades s'ouvrant sur le « petit passage ». Alors, je regrette cela a été discuté tout à l'heure mais tenant compte effectivement des changements d'affectation et des choix relativement récents du Collège, à ce stade il est prématuré de chiffrer le montant de la vente car le plan de mesurage n'est pas encore établi, que tous les impacts de l'opération n'ont pas encore été évalués. Voilà. En plus, le service de l'Urbanisme a estimé qu'il était aussi important que nous puissions garder la maîtrise sur ce qui se ferait, sur ce qui se réaliserait sur ce « petit passage » pour que les choses soient conformes dans le cadre de la revitalisations à Jemappes et donc, par conséquent, je pense que simplement comparer le prix d'achat, le prix d'estimation de 85.000 euros au prix d'achat des 150.000 sans tenir compte de toute l'opération qui permettra à la Ville de Mons de toute façon de récupérer une bonne part de cet argent, tout en permettant la revitalisation, c'est à mon avis un peu court comme argument.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE - 40<sup>ème</sup> annexe

**Sortie de Mmes BOUROUBA et JOB = 43 présents**

30° objet : Revitalisation urbaine de la Place du Manège – Acquisition d’une parcelle de terrain sise à Mons, rue des Arbalestriers, cadastrée ou l’ayant été Mons-3ème division – section G n°s 59 Z/pie – 632 G/pie- 632 L et 632 M/pie d’une contenance de 40 ares 33 centiares. Approbation du projet d’acte établi par le Comité d’Acquisition d’Immeubles de Mons. Cellule foncière RF/MV

31° objet : Revitalisation urbaine de la Place du Manège – Acquisition d’une partie de propriété sise à Mons-rue des Trois Boudins, cadastrée Mons-3ème division section G n°59 W partie d’une contenance mesurée de 45 ares 20 centiares – Approbation du projet d’acte établi par le Comité d’Acquisition d’Immeubles de Mons. Cellule foncière RF/MV

32° objet : Revitalisation urbaine de la Place du Manège – Acquisition à l’amiable d’un bien sis à Mons, rue des Arbalestriers, cadastré ou l’ayant été Mons-3ème division – section G partie du n°59 D2 (terrain à bâtir) et partie du n°59 E2 (terrain à bâtir) pour une superficie totale de 6 ares 53 centiares. Cellule foncière RF/MV

33° objet : Revitalisation urbaine de la Place du Manège – renonciation à l’accession de biens sis à Mons, rue des Arbalestriers et rue des Trois Boudins. Cellule foncière RF/MV

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : Oui, nous sommes dans une problématique à peu près identique, non pas dans le cadre d’une rénovation urbaine mais dans le cadre d’une revitalisation urbaine qui est un autre mode opérationnel d’aménagement urbain dans lequel il y a subsidiation d’un franc ou d’un euro par la Région Wallonne pour réaliser cet espace public moyennant l’investissement de 2 euros par le privé. Alors, le projet est bien connu. Il s’agit effectivement de revitaliser le quartier qui est déterminé par la rue des Trois Boudins, le nouveau théâtre du Manège, la rue des Arbalestriers, sauf erreur, et la Tour Valenciennaise, l’Administration du Cadastre, le nouveau Palais de Justice, le Commandement de la Province militaire. Et donc, nous arrivons à la phase opérationnelle de ce projet puisqu’il est question que notre Conseil approuve l’acquisition de trois parcelles, deux vendues par la Régie des Bâtiments, une troisième vendue par le MET afin d’utilité publique pour permettre l’engagement du programme de revitalisation. Nous avons, pour les mêmes raisons que

pour le point 29, sollicité au dernier Conseil le report du point en disant nous aimerions savoir dans la mesure où une partie de ces parcelles vont être revendues au promoteur qui va réaliser les constructions d'habitations, les espaces privés sur l'ensemble du site, a quel prix au m<sup>2</sup> lui vendrons-nous la partie constructible qui représente 77 a 56 ca, raison pour laquelle le point 33 a été ajouté aux points 31-32 dont nous avons reçu la première version la fois dernière et oh surprise, la leçon de la Résidence Citadelle a porté ses fruits puisque nous arrivons aujourd'hui avec un prix au m<sup>2</sup> moyennant lequel la renonciation à l'accession des biens donnés est de 250 euros par m<sup>2</sup> et lorsque l'on fait les opérations mathématiques, les 250 euros par m<sup>2</sup> à la vente, pour 77 a 56 ca, représentent une recette de 1.939.000 euros pour une dépense de 1.401.000 euros, la Régie Foncière peut ici s'enorgueillir de faire un bénéfice sur l'opération qui s'ajoutera au bénéfice de la subside des espaces publics et donc voilà, subside par la Région des espaces publics et le Collège reçoit nos félicitations pour cette opération dont la conduite est exceptionnelle, avec un petit regret au niveau de l'architecture qui est vraiment décevante.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne vais rien dire de plus s'il n'est qu'on est heureux de constater que le Collège nous donne raison, nous avons les premiers soulevé la question des 86 euros du mètre, nous sommes à 250 euros du mètre donc nous sommes très heureux que le Collège maintenant a triplé les prix, nous en sommes ravis.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le Collège s'associe à ce moment de bonheur qui montre que Collège et Conseil de concert, on peut faire avancer la situation.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : La seule peut-être, le petit bémol, c'est qu'au niveau architectural je n'avais pas vu les coupes, toutes les coupes et je trouve dommageable quand on analyse le projet avec plus d'attention, on se trouve en rupture avec pas mal de choses qui ont été faites dans le centre ou dans l'intra-muros montois. J'ai cru voir mais tant que les projets ne sont pas terminés, la critique est facile donc j'attends de voir quand tout est terminé, d'autant plus que quand c'est de l'art moderne ou contemporain, il vaut mieux d'abord laisser les choses, les matériaux terminer, il n'y a pas de toiture, il n'y a pas de décrochement de façade et il y a trois lignes et je trouve fort dommageable, enfin bon, cela c'est du point de vue esthétique, nous verrons bien mais j'ai l'impression que je dirai, le souci d'intégration dans l'intra-muros a été quelque peu perdu, c'est un point de vue peut-être personnel et un peu particulier, j'espère avoir tort, merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Tout cela est plus que respectable.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : M. le Bourgmestre, mes chers collègues, merci en tout cas aux uns et aux autres pour les félicitations, même avec le bémol mais comme je l'ai dit en Commission, le dossier était passé et de toute façon, au point où nous sommes ici dans le dossier, il doit avancer. Il ne vous aura pas échappé que nous sommes dans un dossier important au-delà simplement de l'impact financier qui permettra de dégager comme M. COLLETTE l'a dit et merci d'avoir cité les chiffres tout à fait exacts, 538.000 euros de bénéfice pour une opération PPP. Je voudrais dire simplement aussi que bien entendu, nous avons revu notre position par rapport à la Citadelle tout simplement c'était une position que le Collège et on l'a encore vu aujourd'hui, le Collège a maintenu sa position pensant que, puisqu'il s'agissait là d'un feuilleton qui revient et qui sans doute reviendra peut-être encore lors des prochains Conseils communaux, il nous a semblé important de garder le même montant pour les futures acquéreurs de ces appartements, de même qu'ici nous avons effectivement réévalué à 250 euros, ce qui me semble un peu logique. Bien entendu nous garderons, je pense que la logique et que l'équité voudraient que l'on garde ce montant de 250 euros quelle que soit la durée de l'opération pour saluer quand même l'arrivée de nouveaux habitants à Mons.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Le point 33, M. le Bourgmestre, mais c'est vraiment une petite question par rapport à ce qui a été traité jusque maintenant mais je vois qu'au 33, dans le dossier, on parle d'emplacements de stationnement de parking. Mais il s'agit de camions qui déchargeront des décors et ensuite quitteront les lieux. Je demande, comme je l'avais déjà fait il y a 3 ou 4 ans, où vont se garer les voitures des particuliers qui viennent au théâtre et à ce moment là on m'avait répondu que cela ne poserait pas de problème.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si M. l'Echevin me le permet... vous posez un problème plus général que nous connaissons au Collège et que M. l'Echevin pourrait expliquer, c'est les emplacements de parking. Alors, on est toujours en dialogue avec certains promoteurs. Le constat que nous faisons c'est que la politique des parkings au Centre-Ville apporte son lot de satisfactions et d'insatisfactions parce qu'il y a toujours une contradiction, c'est trop cher, c'est trop court, etc et en même temps il faut enlever les voitures ventouses donc on n'a payé très cher in illo tempore des études de Transitec qui nous a expliqué qu'il fallait faire tourner tout cela, on a mis des horodateurs, on apprécie, on n'apprécie pas, c'est le cas et il faut encourager d'ailleurs l'utilisation des

horodateurs et aller à pied chaque fois que c'est possible. Deux, les parkings couverts. A l'analyse, on s'aperçoit que ces parkings sont, à certains moments, saturés, rarement puis il y a des moments où c'est très vide. Un peu comme si on n'allait pas naturellement dans ces parkings. Je pense que in illo tempore il y a eu la pose de toute la signalétique, c'est très joli mais personne ne comprend mais c'est très beau, parce qu'on croit que c'est une œuvre d'art et donc on ne comprend pas que c'est un bête « P » avec une flèche toute bête, c'est beaucoup plus simple parce que les gens ils sont habitués à voir un P et une flèche et ils continuent tandis qu'ici, c'est magnifique, on a fait un truc superbe mais bon, manifestement, on ne peut pas dire que les gens prennent le chemin des deux parkings couverts. Donc, il y a une réflexion que l'on doit avoir et je ne vous cache pas un certain agacement parce qu'on a décidé in illo tempore je pense de bonne foi mais malheureusement ce n'est pas le fléchage que nous avons, qui n'incite pas les gens à y aller donc il faut inciter à y aller et on est toujours à la recherche d'un lieu et d'un promoteur. Pour le moment, les discussions se poursuivent, on avait espéré qu'à la rue des Passages justement on puisse avoir un parking plus important qui permettrait à quelques pas de la Grand-Place de résoudre le problème que vous évoquez, c'est toujours en discussion outre les places de parking du projet lui-même, donc, il y a le projet lui-même qu'on tient, un nombre important de places de parking mais c'est vrai que cela reste un soucis qui ne fera que s'accroître dans la Ville de Mons. Mais, là aussi, là franchement on n'a pas les moyens de faire nous-mêmes un parking couvert. Or, je pense qu'il y a de la place pour un troisième parking et je crois qu'on doit mieux signaler encore les actuels où il y a vraiment une déficience d'occupation. Ai-je répondu à votre question, Madame ?

30° - 31° - 32° objets :

ADOPTES à l'unanimité - 41 - 42 - 43<sup>ème</sup> annexes

**Entrée de Mmes BOUROUBA et JOB = 45 présents**

33° Objet :

ADOPTÉ à l'unanimité - 44<sup>ème</sup> annexe

34° objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur.  
Aménagement Territ.et permis CCAT2007



Monsieur François COLLETTE, Conseiller : Le dossier revient parce que le précédent ROI qui avait été soumis à la Région Wallonne ne correspondait pas au règlement d'ordre intérieur type. La Région Wallonne fait une série de remarques en demandant à notre Conseil de réécrire quelques passages du règlement d'ordre intérieur pour le mettre en conformité avec le règlement type. Je constate que les remarques 2-3 et 4 ont été rencontrées, je n'ai pas vu *expresis verbis* la retranscription de la remarque 1 à l'article 1 concernant la désignation du président par le Conseil communal et connaissant le caractère extrêmement tatillon de l'Administration de tutelle, je pense qu'il vaudrait mieux simplement reprendre le texte de la lettre de la Région Wallonne et de le remettre *in extenso* sans en faire l'interprétation parce que sinon on va encore repartir pour un tour et je rappelle que cela fait maintenant presque 18 mois que la CCAT fonctionne avec son ancien personnel, simplement parce que chaque présentation à la Région Wallonne prend un temps extrêmement considérable et si on doit refaire un nouveau parcours, ce sera un peu long. Je rappelle, je ne l'ai pas vu dans la délibération du huis clos, la délibération que nous devons prendre en huis clos pour la désignation des nouveaux membres de la Commission, que la Région Wallonne demande que soit précisée dans la délibération la profession du président, cela paraît ridicule mais si on ne le fait pas, c'est encore rebelote et les malheureux volontaires qui sont là maintenant vont encore désespérer. Pour le reste, si vous remettez ce petit bout de phrase qui se trouve en page 2 de la lettre de la Région Wallonne...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : *in extenso, expresis verbis*... M. l'Echevin., exprimez-vous un peu en latin qu'on comprenne un peu mieux.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : Comme on me parle de deux côtés, je n'ai pas compris votre question, M. le Bourgmestre.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : La question est simple, M. le Conseiller COLLETTE suggère que l'on reprenne *in extenso* le texte qui provient d'un cabinet ministériel pour qu'il n'y ait pas un iota de différence et une capacité d'interprétation qui pourrait renvoyer le dossier qui serait obligé alors de faire un long parcours qui nuirait à l'efficacité qui est de coutume dans cette honorable instance.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : Et bien M. le Bourgmestre, je suis tout à fait d'accord avec ce que M. COLLETTE a dit et d'ailleurs, c'est tellement vrai que le règlement ici avec les articles que l'on vient de me passer maintenant sont modifiés dans ce sens-là en reprenant les...

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : mais ils ne l'étaient pas encore dimanche matin.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin : Je ne peux pas vous répondre à cela mais en tout cas actuellement et dans les documents ici, nous reprenons et je pense qu'effectivement vous avez raison, ce serait plus sage et on se serait fait l'économie d'un sérieux retard si on avait purement et simplement adopté le règlement type de la Région Wallonne. On a voulu garder une partie de l'ancien, je pense que c'était une erreur, je vous l'ai dit en Commission, je le maintiens en séance publique.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme quoi on travaille même le dimanche après-midi et une partie du lundi donc c'est ce que vous souhaitez, cela sera fait.

ADOPTE à l'unanimité - 45<sup>ème</sup> annexe

35<sup>e</sup> objet : Régie Communale Autonome – Rapport d'activités 2005-2006 – Compte 2005 – Rapport Collège des Commissaires. Rég.Fonc. RCA/FP

Monsieur François COLLETTE, Conseiller : En préambule, M. le Président et chers collègues, je dois vous dire que c'est très courageusement que j'ai assisté au Conseil jusqu'à ce moment où il me paraissait indispensable que j'ouvre le débat. Vous ne m'en voudrez pas si après mon intervention, je me retire mais je souffre de sciatalgie épouvantable, j'ai du mal à rester en place. Ce point revient après 3 mois d'un détour qui a donné lieu à la première expérience de nombreux membres de ce Conseil de la mise en place d'une Commission dite d'enquête ou d'une Commission dite d'éclaircissement. Il nous a été proposé, je pense que c'est au mois de février dernier, d'approuver le rapport d'activités 2005\_2006, le compte 2005 et le rapport du Collège des Commissaires de la Régie Communale Autonome. Ce débat, lors du précédent Conseil n'a pas eu lieu puisque dès le début, j'avais demandé au Collège de bien vouloir mettre l'affaire à huis clos pour évoquer des soupçons de ce que j'appelais par le terme très générique auquel je ne donnais pas de connotation pénale, de délit d'initié puisque dans le droit pénal belge le délit d'initié, comme je vous l'ai expliqué n'existe plus. Régie Communale Autonome, instrument extrêmement important qui a été porté sur les fonds baptismaux par notre Conseil en 2002 et dont le Conseil d'Administration dont je fais partie depuis l'époque a été installé le 16 septembre 2002. Beaucoup d'espairs fondés dans cette Régie auxquels on avait même associé la dénomination de Mons-Capitale, qui a des grands projets, qui avait le projet de racheter Mons-Expo, qui avait le

projet d'être à l'initiative des grandes infrastructures sportives et qui a réalisé une partie de ces projets, est en cours de réalisation d'une autre qui est la piscine qui doit prochainement s'installer mais qui dans son objet social avait aussi un objet important qui était la revitalisation du Centre-Ville et la rénovation du Centre-Ville et plus particulièrement la Régie Communale Autonome est née de la nécessité de créer un réceptacle institutionnel pour les fonds de compensation qui avaient été promis par les promoteurs des Grands Prés, entendez essentiellement Forum Invest, en compensation donc du danger qui avait été très clairement mis en évidence par Mme le Professeur Merenne d'une désaffectation du commerce au Centre-Ville lorsque s'ouvrirait la galerie des Grands Prés. Dans la mandature antépénultième à cette dernière, le bourgmestre de l'époque avait négocié, comme préalable à la mise en œuvre de ce centre commercial, la compensation et possédait, c'est le dossier de la Ville qui possédait d'ailleurs, deux lettres d'intentions des promoteurs qui étaient déterminés à apporter d'une part 200 millions de francs belges à fond perdu pour permettre de retraiter en vue de leur rénovation, leur revitalisation, les cellules commerciales vides qui se retrouveraient au Centre-Ville suite au départ des commerçants vers la galerie des Grands Prés outre un deuxième fond qui devait servir essentiellement à l'animation du commerce montois. Et donc, lors de la première séance du Conseil d'Administration du 16 septembre 2002, le Conseil d'Administration faisait connaissance avec les délibérations du Collège qui étaient de dire l'aspect rénovation urbaine revitalisation du Centre-Ville sera un aspect que nous allons déléguer, ce sera un aspect que nous allons transférer, un objet social que nous allons transférer à une ou plusieurs filiales immobilières de rénovation et on nous parlait déjà à l'époque et c'était dans la logique de ce que je viens de dire, utilisation de fonds de compensation qu'une des sociétés filiales immobilières serait le réceptacle de l'apport, je cite mes notes à fonds perdus que Forum Invest fera des 200 millions pour ranimer le Centre-Ville. La première filiale créée n'a pas été une filiale immobilière, était la filiale de Mons-Expo mais déjà, au Conseil d'Administration du 5 décembre 2002, un premier rapport nous était fait sur l'avancement de la gestation de l'immobilière à fonds perdus puisqu'on l'appelait comme cela, immobilière à fonds perdus avec déjà, en décembre 2002, la définition d'une liste de rues prioritaires. Au Conseil d'Administration du 17.2.2003, a été présentée l'ébauche de la future filiale, c'est-à-dire la SA Mons-Rénovation, son plan stratégique, son plan d'entreprise et la procédure de filialisation. Au Conseil d'Administration du 30 avril 2003, nous a été présentée la convention d'actionnaires. La

convention d'actionnaires c'est un élément extrêmement important pour la compréhension de ce dossier. Malheureusement, je suis dans l'incapacité de vous présenter la convention d'actionnaires dans la mesure où aucun membre du Conseil d'Administration n'a pu l'avoir en mains sauf le jour du Conseil d'Administration lui-même, à condition de le remettre au président ou au secrétaire de la Commission en fin de séance. Mais, je peux quand même vous dire ce que contient ce pacte d'actionnaires qui fait en sorte que l'apport en fonds perdus de 200 millions de francs belges promis par Forum devient à terme de l'argent public. Devient à terme de l'argent public parce que la convention d'actionnaires prévoit qu'au fur et à mesure des besoins de Mons-Rénovation en terme de capital Forum Invest va libérer progressivement ce capital. Il est évident que dans l'intérêt de l'opérateur privé on ne lui demandera d'apporter sa libération des fonds qu'au fur et à mesure des besoins et non pas en une fois, ce qui lui permet encore de laisser son argent prospérer dans l'endroit où il le tient bien au chaud mais à terme, dans un horizon de 7 ans que l'on pensait être le terme durant lequel on aurait utilisé l'ensemble des fonds apportés par Forum Invest, le pacte d'actionnaires prévoit une double option, option soit de vente par Forum Invest de ses parts à la Régie Communale Autonome après 7 ans ou, en tout état de cause, option d'achat par la Régie Communale Autonome des parts de Forum Invest après 10 ans et le rachat des parts de l'opérateur privé est négocié dans le pacte d'actionnaires pour 1 euro symbolique. Il est donc bien clair que Mons-Rénovation même si formellement, dans sa conception de société anonyme, dans sa conception de société de droit privé, est effectivement la gestionnaire de fonds publics. La société Mons-Rénovation est portée sur les fonds baptismaux en l'étude de notre collègue le Notaire Tondreau le 19 septembre 2003 et j'ai eu le bonheur de représenter la Régie Foncière avec le regretté Jean-Claude Carpentier et Achile Sakas, si mes souvenirs me servent bien et à cette époque j'ai dû signer le pacte d'actionnaires mais sans jamais avoir le souvenir de ce que j'ai signé, sinon les quelques bribes et notes que j'ai gardées. Cette société Mons-Rénovation a mis un certain temps à se mettre en place, à prendre ses décisions et on avait jamais que des rapports d'activités très confidentiels, sans support écrit, qui nous étaient donnés verbalement lors des Conseils d'Administration jusqu'au jour où on a eu pour la première fois, au Conseil d'Administration du 14 octobre 2005, une présentation de rapport d'activités qui est un peu l'ébauche de celui sur lequel nous devons voter aujourd'hui, mais dans lequel il y avait quand même certaines choses à épingler de manière importante. Je rappelle 14 octobre 2005, on nous propose un rapport d'activités

où l'on nous parle d'une relance de l'activité en date du 15.2.2005, effectivement, vont se tenir une série de Conseils d'Administration de Mons-Rénovation, Mons-Revitalisation, Mons-Expo d'ailleurs, le 14.2.2005, c'est l'époque où la structure opérationnelle va changer, va être remplacée et c'est une époque où, de mon point de vue, ont été prises des décisions stratégiques très importantes et très précises dont nous n'avons jamais eu connaissance. Je dois, à ce stade, faire mon mea culpa parce que j'ai toujours renoncé à être intrusif et à exiger la lumière sur tout ce qui se passait dans la filiale et je l'ai fait en parfaite bonne foi dans la croyance que moins on faisait de publicité sur ces opérations urbaines, plus on avait de chance de les réussir. L'étude de notre Ville et de ses mécanismes d'urbanisme pendant les siècles passés, spécialement au 16<sup>ème</sup> siècle, m'avait montré que le Conseil de Ville de l'époque devait mettre en œuvre des trésors d'imagination et de simulation pour que les habitants concernés par un projet urbain ne sachent pas que la Ville était derrière pour éviter que l'on fasse monter les enchères. Et oui, la confidentialité, même l'interposition de personnes pour procéder aux acquisitions, fera que l'on va éviter une spéculation foncière et je n'ai pas, à ce moment là, voulu être très intrusif. Ce rapport me faisait déjà cependant apparaître qu'un premier achat avait été fait à la rue de la Clef, le n° 26, j'ai une très bonne connaissance de ma Ville, j'ai fermé et j'ai mis ma main sur les yeux et je n'ai pas cherché à évoquer que je savais qui était notamment un des propriétaires indivises de cet immeuble au n° 26 de la rue de la Clef, alors qu'il était connu pour avoir, effectivement, des fonctions mais pas à l'intérieur de la Ville de Mons. Je relevais sur ce rapport qui nous était présenté le 14 octobre 2005, que trois projets étaient présentés pour la rue de la Coupe, n° 5, n° 7 et n° 9, et je m'en étais étonné et je demande au Secrétaire qui présente le dossier – parce que je vois où sont le 5, le 7 et le 9 de la rue de la Coupe – pourquoi on achète ces immeubles? "Ah!" Me dit-on "c'est une erreur! Il faut lire, en fait, si on va reprendre la première version qui nous est présentée en octobre 2005 du plan stratégique du 15/02/2005 au 15/08/2005, entre ces deux dates, il fallait lire la rue de la Clef" et donc, on apprend après correction qu'il n'y a pas seulement un projet rue de la Coupe mais qu'il y a un projet rue de la Clef. Les projets rue de la Coupe concernent le 25-27 et c'est l'ancien Pot-au-feu, c'est tout à fait autre chose. Et j'entends en séance que, outre le 5, le 7 et le 9, il faut ajouter le 3. Mais on ne me parle pas du 1! Nous n'avons plus jamais eu, sauf erreur ou omission dont on pourrait me reprocher mais à priori, je ne les ai pas retrouvés dans mes archives, j'ai parfois eu quelques absences mais elles sont très rares, au Conseil d'Administration de

la RCA... Alors, c'est donc fort de toute ma connaissance de membre d'Administrateur particulièrement prudent et avisé de la Régie Communale Autonome que je prends connaissance des comptes 2005 qui comportent, outre les projets proprement dits, des chiffres à côtés des projets. Et je vois comme chiffres "Achat de la rue de la Clef n° 26", j'en ai déjà parlé, c'est à gauche quand on descend la rue de la Clef, 140.000 euros, 247 m<sup>2</sup>, c'est un immeuble qui a une certaine importance et qui manifestement peut justifier le prix auquel les fonds perdus de Forum Invest, entendez les fonds publics, ont été consacrés pour cette acquisition. Rue de la Coupe 25-27, 130.000 euros pour la réalisation d'un commerce de 4 logements sur une surface de 1022 m<sup>2</sup>, on peut dire que l'investissement est proportionné, d'autant qu'ici c'est une rénovation lourde et qu'il faut abattre le bâtiment. En comparaison de ces deux premières réalisations, premières acquisitions et des deux premiers projets de Mons-Rénovation, il saute aux yeux que les prix payés pour les n°s 1, 3, 5, 7 de la rue de la Clef sont diablement disproportionnés. Le n° 1, 30 m<sup>2</sup>, le 2<sup>ème</sup>, 50 m<sup>2</sup>, le 3, idem, c'est vraiment de très petits immeubles, constructions de 1582, de petits immeubles sur le bord du coin de l'Ancien Hôtel de la Clef, le 5 est un peu plus grand, le 7 est, lui, un immeuble de plus grande importance et pour ces 4 immeubles, permettant d'utiliser des surfaces à raison de 390 m<sup>2</sup> pour y installer un commerce et deux logements, on paie 520.000 euros, et pour le n° 1 spécialement, 120.000 euros, pour le n° 3 - le 1 et le 3 sont des "trous de nez" - 130.000 euros, le 5, 112.500 euros, le 7, 160.000 euros mais c'est le plus grand des immeubles. Lorsqu'un immeuble se vend, il y a une publicité hypothécaire qui est accessible à tout le monde et que certains ont plus l'habitude de visiter que d'autres, directement ou indirectement, par des sources directes ou indirectes mais de toute façon comme c'est public, ma foi, je ne vois pas ce qu'on pourrait me reprocher d'avoir été voir qui était le vendeur du n° 1 de la rue de la Clef et du n° 3 de la même rue et de constater à l'occasion, parce que ça fait aussi partie des publicités hypothécaires, que le n° 1 acheté donc par Mons-Rénovation au mois de décembre 2005, avait été acquis un an plus tôt à la moitié du prix et que le n° 3 vendu à Mons-Rénovation au prix de 130.000 euros avait été acheté peu auparavant au prix de 45.000 euros et de constater qu'effectivement l'acheteur du n° 1 et l'acheteur du n° 3 avaient fait une excellente affaire! C'est évidemment parce qu'un Conseiller communal, membre du Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome, comme moi, trésorier en titre de cette Régie Communale Autonome et par ailleurs Administrateur de sa filiale Mons-Expo, que j'ai pu lancer, mais avant d'en parler à huis-clos, l'idée qu'il faudrait peut-être

en débattre avec nous pour savoir ce que l'on va faire de ce que je considère comme un délit d'initié au sens global du terme, c'est-à-dire une personne qui a des responsabilités dans l'institution publique, tant en tant que membre du Conseil, en tant que membre de l'Assemblée générale, l'Assemblée générale de la RCA, c'est nous! C'est vous tous! Les Conseillers communaux sont donc membres de l'Assemblée générale. Il est plus particulièrement membre du Conseil d'Administration et il fait affaire avec les fonds publics sur un immeuble qu'il avait acheté antérieurement et sur lequel il n'y a absolument pas de soupçon mais il va faire une bonne affaire et sur un deuxième où il apparaît qu'il aurait proposé à la propriétaire lorsqu'il a connu le projet de Mons-Rénovation, d'acheter ces immeubles, de l'acheter lui-même pour faire lui-même la plus value de 95.000 euros, en l'occurrence c'est une plus value de plus de 2/3. Voilà les faits! Les faits tels que je les ai compris et tels que je les ai dénoncés. J'estime qu'il est du devoir élémentaire du Conseiller communal, qui est soucieux du bien public, de se poser la question de savoir pourquoi des immeubles dont la valeur vénale intrinsèque et de l'ordre de 60.000 euros sont achetés au double du prix à un vendeur qui est au surplus Conseiller communal, Administrateur de la Régie Communale Autonome et d'une de ses filiales. Je n'ai pas dit lorsque j'ai évoqué la question au huis clos du Conseil du mois de février, je ne l'ai pas dit que je visais telle ou telle personne nommément. Jean-Marc LECOCQ a pris la parole, il a interrompu mon intervention, il a dit: "c'est de moi que l'on parle! Je sais que j'ai fait une bonne affaire sur la vente de ces deux immeubles." Une Commission a ensuite été installée, laquelle a été invitée à ne se préoccuper que de la question de savoir si juridiquement il y avait soit une interdiction légale, soit un conflit d'intérêts, soit au sens juridique du terme un délit d'initié dans le chef de Jean-Marc LECOCQ. Quant j'ai posé la question, je n'ai jamais dit que je pensais que les délits d'initié étaient le fait de Jean-Marc LECOCQ puisqu'il ne siège pas au Conseil d'Administration XXXXX

de Mons Rénovation. En ce qui concerne la Loi Communale, elle prévoit une série d'incompatibilités. En ce qui concerne les statuts de la RCA, on avait cru bien faire en intégrant la même incompatibilité ou interdiction de faire affaire pour ces administrateurs avec la Régie, sans l'étendre à ses filiales. Il n'y avait donc pas, ni de texte légal, ni de texte statutaire qui interdisait l'opération, mais était-elle, effectivement, politiquement correcte? Et je voudrais dire ceci: ce qui m'avait fort frappé dans ce rapport d'activités qui est soumis à notre discussion, c'est que je constatais que toutes les filiales de la RCA se réunissaient le même jour. Je rassure tout le monde, j'ai

immédiatement vérifié que les personnes qui étaient admises à un Conseil d'Administration n'assistaient pas au Conseil d'Administration dont ils n'étaient pas membres. Mais il y avait quand-même des personnes qui, elles, étaient là pendant tout ce temps et je constate que dans la Commission d'enquête qui a été mise en œuvre, nous n'avons jamais pu voir les PV des Conseils d'Administration de Mons Rénovation du 14/02/2005, ni de Mons Revitalisation du 14/02/2005, ni de Mons-Expo du 14/02/2005. Or, j'ai vraiment le sentiment que, je vais peut-être expliquer, Mons Revitalisation, en deux mots, c'est l'autre société commerciale qui n'est pas une filiale de la RCA mais qui est composée des mêmes acteurs et des mêmes actionnaires que Mons Rénovation pour sa partie privée. Et Mons Revitalisation écrème dans les opérations de rénovation ou de revitalisation urbaine. Elle écrème ce qui est rentable, laissant à la société, dite à fonds perdus, le soin de perdre son argent dans les opérations de rénovation avec les fonds publics. Et donc, nous connaissions le système que lors de ce type de Conseil d'Administration où les mêmes opérateurs se trouvaient, il y avait des deals qui avaient lieu. Qui prend tel projet? Qui prend tel projet? Est-ce que ce projet est susceptible d'être un projet rentable? Il va vers Mons Revitalisation? Est-ce un projet qui est urbanistiquement valable mais non rentable financièrement? Il va de l'autre côté. Or, manifestement, il a dû se passer quelque chose à ces Conseils d'Administration du 14/02/2005. Je ne sais pas dans quel ordre ils se sont tenus et je constate qu'au plus tôt, selon ce qu'a dit Jean-Marc LECOCQ, ce serait le 16 février 2005 qu'il achète le numéro 3 à Madame B dont je ne citerai pas le nom parce qu'elle n'est pas mandataire public pour le prix de 45.000 €. On va, effectivement, différer le passage de l'acte jusqu'au moment où il y ait une concrétisation par une délibération en bonne et due forme visant l'achat de son immeuble. Nous avons entendu Madame BERTOLUTTI dans le cadre de la Commission d'enquête dire qu'elle n'avait pas connaissance qu'elle avait signé quelque chose. Il semblerait d'ailleurs que ce compromis de vente est un exemplaire unique, il n'est pas daté. Ce sont toutes des choses quand-même fort troublantes qui ont justifié l'installation et les travaux de cette Commission. J'en suis là, j'ai gardé le rôle que j'avais voulu tenir, celui de l'accusateur, je ne vais pas m'en départir. Je n'ai participé à la Commission que pour y être entendu, je n'y ai évidemment pas siégé. Mon groupe a pris une attitude après le déroulement des travaux de la Commission, moi je m'en tiens à ce point à l'ordre du jour et je vous dis que, après avoir eu connaissance de ce que j'ai appris par ce dossier et ces développements, il est évident que nous ne pouvons pas approuver le rapport d'activités 2005 et les comptes 2005



même si ils n'ont pratiquement pas d'importance dans le cadre de Mons Rénovation mais par les pratiques que cela implique et qui sont de mon point de vue politiquement incorrectes pour ces raisons, indépendamment de la suite du débat auquel je ne participais que si on me demande de donner un élément supplémentaire. Je précise que mon groupe votera contre le point numéro 35 qui est à l'ordre du jour aujourd'hui.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà! Alors, le mieux peut-être... oui, je vous en prie, Monsieur LAFOSSE.

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Etre membre de la majorité n'implique pas obligatoirement que l'on ne puisse pas donner son avis. Il s'agit de la libre expression de chacun. Aussi, je souhaite m'exprimer au sujet de ce dossier. Je risque évidemment de répéter ce qu'on a déjà entendu. Nous avons tous des sensibilités différentes. Il est sain de les faire connaître au sein des débats comme ceux-ci. En date du 3 mars 2008, on m'a empêché d'assister à la Commission du Développement Territorial du Conseil Communal, prétextant qu'il s'agissait d'une Commission "sui generis", un recours a été adressé en date du 10 mars 2008 au Ministre responsable, le Ministre COURARD, lequel n'a toujours pas statué. Mais je constate que les procès-verbaux de ces dites commissions mentionnent clairement qu'il s'agit bien de la Commission du Développement Territorial. De plus, dans l'exposé introductif lors de la première réunion, la Présidente, Madame Françoise COLINIA, précise le rôle de la Commission et je cite: "conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, la Commission n'a qu'un pouvoir d'avis. Le règlement d'ordre intérieur définit, en effet, entre autre, le fonctionnement des commissions. Dans tous les cas, pas celui d'une Commission "sui generis" puisqu'elle n'est pas prévue dans ledit règlement d'ordre intérieur. Dès le départ, pourquoi a-t-on voulu maintenir une confidentialité des débats relatifs à la RCA? Le fonctionnement même de la RCA et de ses filiales ne cadre pas avec l'esprit de la Nouvelle Loi Communale avec la notion de la nouvelle culture politique qui se veut plus transparente. Je donnerai deux exemples. Les estimations des immeubles sont réalisées entre les membres du Conseil d'Administration, certains considérés comme experts. N'empêche que l'avis du comité d'acquisition aurait l'avantage de donner une certaine transparence. Deuxième exemple: les travaux de réhabilitation et autres sont effectués presque essentiellement par les mêmes entreprises, sans ouvertures de marchés, là aussi ça manque de transparence. Tout semble fonctionner essentiellement par concertation entre 5 – 6 personnes, cela me semble fort restrictif considérant l'importance des projets menés afin de dynamiser l'intramuros de

Mons. Qu'il y ait une confidentialité dans les négociations est normal, mais après clôture du dossier, tous les documents devraient être accessibles à l'ensemble des conseillers communaux, ce qui n'est pas le cas. Trois fonctionnaires sont employés dans la RCA et exercent un cumul concomitant. Comment peuvent-ils exercer pleinement leurs deux fonctions? De plus, la Ville ne connaît-elle pas des difficultés budgétaires et d'application de RGB? Pouvons-nous accepter que le fonctionnaire communal, de manière générale prenne des parts dans les activités de la société filiale de la RCA? Est-ce bien moral tout cela? Sur le plan éthique, je suis étonné que l'on trouve cela moral et normal. Les filiales ont une gestion essentiellement privée presque sans contrôle du politique, alors qu'il s'agit d'un instrument créé par le public dans le but d'une gestion dynamique et plus efficace. Cela ne veut pas dire que la transparence doit y être opaque. Il faut constater qu'elle fonctionne avec des fonds qui sont en partie publics et en tout cas à destination publique. En effet, il s'agit de compensations à fonds perdus donnés par Forum Invest lors de la construction des Grands Prés. Il serait, dès lors, normal que l'ensemble des pièces, comptes, transactions, enregistrements, mécanismes de fonctionnement interne, pièces comptables, nous soient accessibles. Les comptes qui nous sont proposés d'approuver sont le reflet de décisions précises et prises, mais comment se prononcer en âme et conscience sur ce point dès lors que nous n'avons accès qu'à une partie des pièces? Je souhaiterais que le Conseil Communal dissocie l'approbation des comptes des éléments qui ont conduit au report du point lors de la séance précédente du Conseil Communal, car dans le cas contraire, cela reviendrait à dire que tout est normal dans ce dossier alors que sur le plan éthique je suis étonné que Jean-Marc LECOCQ ait trouvé normal de faire affaire avec Mons Rénovation. Tout comme je trouve étonnant qu'un fonctionnaire trouve normal d'avoir des parts dans Mons-Expo. La réflexion du conseiller juridique de la Ville de Mons va dans ce sens lorsqu'il fait référence au statut élaboré par l'Union des Villes et Communes Wallonnes. Je cite: "La volonté des rédacteurs de ces statuts était de reproduire, au sein des instances de Régie Communale Autonome, les interdictions reprises à l'article 92 de la Nouvelle Loi Communale et également dans le décret sur les intercommunales." Il dit pour terminer: "Ne conviendrait-il pas de colmater cette brèche?", c'est-à-dire "les filiales ne devraient-elles pas être soumises aux mêmes impératifs que la RCA?". Je pense que dans un souci d'une très large transparence et de manière à lever toute suspicion, il serait opportun de demander à la Chambre des Notaires ou à l'Instance Juridique adéquate de lever le devoir de réserve et du secret professionnel des personnes

concernées par ce dossier. Cela permettrait après analyse complète de celui-ci de lever toute ambiguïté au niveau des dates. En effet, avec les éléments qui sont en notre possession, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer. Y a-t-il eu concertation préalable ou pas entre les parties? Nous n'en savons rien. On peut constater cependant que les Instances politiques MR sont plus soucieuses de garantir une meilleure éthique et morale politique que l'avis qui nous est soumis pour approbation par la Commission du Développement Territorial. Et pourtant, la présidente de la Commission du Développement Territorial est membre de la formation MR.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Oui, je vous en prie, Monsieur HAMBYE.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, j'ai eu droit à des questions très précises de la part de Madame COLINIA, Présidente de la Commission. Alors, lors des ventes on est tous partie, dans ce sens qu'on exerce une fonction notariale et dans une vente, elle m'a posée des questions précises. Alors, je l'ai un peu renvoyée balader parce que j'étais tenu au secret professionnel. Alors, moi, je ne demande pas mieux pour plus de clarté et de transparence, on lève le secret professionnel mais ça doit être demandé. Et c'est ce que j'ai suggéré à Madame COLINIA... Non, je n'ai pas suggéré, j'ai dit: "Moi, je suis tenu par le secret professionnel sur certains dossiers". Et donc, pour peut-être plus de transparence et de clarté, on pourrait très bien demander à certains notaires de donner le dossier et de reporter le débat à plus tard.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. Oui, je vous en prie, Monsieur VISEUR.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. Je veux d'abord préciser que je vais m'exprimer évidemment en tant que membre de cette Commission spéciale mais aussi en tant que Chef de Groupe Ecolo donc sur ce que je vais dire il y a accord entre nous. Et d'ailleurs, je voudrais d'abord dire que dans ce genre de dossier, je suis un peu mal à l'aise. D'abord, vu le caractère ambigu de cette Commission qu'on a d'abord baptisée "Commission d'enquête" mais qui a été vite ramenée à une commission spéciale sans pouvoir d'enquête. Parce qu'une commission d'enquête, effectivement, au niveau communal, ça n'a pas d'existence légale. Mais la différence est importante car nous ne pouvions pas vérifier ce qu'on nous disait mais simplement poser des questions et enregistrer les réponses. Ensuite, le malaise aussi parce que nous ne sommes de toute façon pas des juges et juger un collègue c'est encore

plus délicat. J'essaierai donc d'être nuancé, le plus nuancé possible et de m'exprimer en âme et conscience selon la formule consacrée. Alors, je veux d'abord dire un mot des faits parce que c'est important de dire que les faits révélés par notre collègue François COLLETTE sont avérés. Monsieur LECOCQ a bien acheté le numéro 1, rue de la Clef, le 5 juillet 2004 pour 65.000 € et le numéro 3, le 16 juin 2005 pour 40.000 €. Le tout a été revendu à Mons Rénovation pour 250.000 € le 23 décembre 2005 et il n'y a pas de contestation là-dessus, ni sur les montants, ni sur les dates. Alors, à propos du délit d'initiés du conflit d'intérêts qui ont fait évidemment l'essentiel des débats de la Commission, l'avis de la Commission dit: "A l'unanimité, sur base des textes légaux en vigueur, aucun élément ne permet de considérer que cette accusation de conflit d'intérêts et de délit d'initiés est juridiquement fondée pour les raisons suivantes. Quant au délit d'initiés, aucune preuve formelle n'a pu être apportée que Monsieur Jean-Marc LECOCQ aurait bénéficié d'une information privilégiée. Il était au contraire, de notoriété publique, que la rue de la Clef se trouvait dans le périmètre intéressant la RCA et ses sociétés filiales et sœurs. Je vais faire remarquer qu'il s'agit bien sur base des textes légaux. Ces textes envisagent que l'information privilégiée doit provenir de la participation à un organe où siège l'intéressé, en l'occurrence donc le Conseil d'Administration de la RCA. Mais il faut être conscient que tous les acteurs de cette affaire se connaissent depuis longtemps, se fréquentent régulièrement pour des raisons professionnelles ou d'exercices de leur mandat ou simplement dans le cadre des loisirs, il est donc impossible de savoir si des informations privilégiées ou pas, d'ailleurs, ont été diffusées à l'une de ces occasions, mais formellement, effectivement, rien ne permet de dire que l'information vient du Conseil d'Administration de la RCA. Et à ce sujet, Monsieur LECOCQ dit d'ailleurs lui-même, je me permets de rappeler qu'à cette époque, tout le monde savait que cet endroit à proximité de la Grand-Place allait s'améliorer. Ce qui est exact et évident, il était donc, en quelque sorte, initié mais pas de manière délictueuse. A propos du conflit d'intérêts, la Commission dit: "Quant au conflit d'intérêts, la décision d'achat a été prise au Conseil d'Administration de la société Mons Rénovation, dont Monsieur Jean-Marc LECOCQ n'est pas membre. Alors, si on limite la notion de conflit d'intérêts au seul aspect qu'il faut être membre de l'Instance qui prend la décision formelle pour qu'on puisse parler de conflit d'intérêts, comme effectivement, Monsieur LECOCQ n'est pas membre du Conseil d'Administration de Mons Rénovation qui a pris la décision, il n'y a pas de conflit d'intérêts. Mais c'est une vision très restrictive du conflit d'intérêts, parce que Monsieur LECOCQ est Conseiller

Communal et à ce titre, membre du Conseil d'Administration de la RCA, il a pour devoir de veiller aux intérêts de la Ville et de la RCA. Apprenant qu'un bâtiment est à vendre à un prix intéressant en cet endroit stratégique dans le périmètre d'intervention de la RCA avec ses filiales, son devoir de mandataire public est de le faire savoir aux instances concernées, en l'occurrence Monsieur Gilles MAHIEU ou Monsieur Henry GOFFIN ou l'Echevin-Président du Conseil d'Administration. Par contre, son intérêt personnel est de l'acheter lui-même ou sa société puisque l'immeuble est accolé à un autre dont il est propriétaire, que le prix demandé est fort bas, que l'endroit est stratégique et qu'il aura donc inévitablement une plus value. Monsieur LECOCQ a privilégié ses propres intérêts aux devoirs de sa charge et peu importe qu'on appelle ça conflit d'intérêts ou confusion d'intérêts ou opposition d'intérêts, tous des termes qui ont été utilisés en Commission, peu importe, les faits restent là. Et plus tard, quand il décide de revendre les immeubles, en tant que mandataire public défendant les intérêts de l'argent public, son devoir était de les revendre au prix où il les a achetés augmentés des frais qu'il a eu évidemment, mais son intérêt personnel, par contre, est évidemment de le revendre le plus cher possible. Il essaie donc d'en obtenir 300.000 €, il en obtient finalement 250.000, réalisant ainsi une belle opération personnelle, pas délictueuse mais en opposition avec les devoirs de sa charge. Sur l'aspect public des fonds, mon collègue François COLLETTE s'est exprimé, je ne reviens pas là-dessus, donc, il est bien établi qu'il s'agit de l'argent public en quelque sorte. La Commission a aussi beaucoup discuté sur les intentions de Monsieur LECOCQ. Et si on rentre évidemment dans une zone plus floue qu'à prouver ou improuver une intention est éminemment difficile et se résume très souvent à une parole contre une autre. Ces achats ont-ils été réellement effectués en vue d'agrandir le restaurant dans un premier temps? Le numéro 1. De grouper le numéro 1 et le numéro 3 dans un deuxième temps? Ou par contre, dans l'espoir de les revendre à Mons Rénovation ou un autre acquéreur avec pour objectif la spéculation. Et même n'est-ce pas un peu de tout, vu l'endroit et les prix d'achat obtenus. A ces prix-là on ne pouvait pas perdre. La vérité absolue ne sera probablement jamais faite là-dessus. Je relève quelques éléments de la Commission qui posent question. Si le seul objectif de l'achat du numéro 1 était d'agrandir le restaurant, il est étonnant de n'avoir pas fait une étude de faisabilité correcte avant l'achat, mais de l'avoir fait seulement après l'achat. Si le 1 et le 3 permettaient de faire une très bonne affaire en louant le tout à Monsieur GOURMELAIN pour son projet de Crêperie Bretonne, ce que Monsieur LECOCQ maintient dans ses déclarations et dans sa note personnelle,

pourquoi avoir changé d'avis et avoir vendu? Le 19 mai 2005, il dit, c'est en gras dans sa note "Je n'ai donc aucun intérêt à vendre". Et pourtant, une date entre le 19 mai, c'est-à-dire ce jour-là et le 7 juillet, Monsieur LECOCQ est vendeur mais souhaite un prix de 300.000 € pour l'ensemble. Quand en Commission, je lui demande pourquoi ce revirement, il m'a simplement répondu: "C'est un choix". C'est un choix qui selon lui est peu intéressant pour lui. Autre remarque, si l'objectif était de rassembler le 1 et le 3, pourquoi avoir acheté le 1 au nom de la société et le 3 au nom propre? D'autant plus que le compromis de vente avait d'abord été fait au nom de la société et changé en dernière minute. Un autre élément aurait pu évacuer tout soupçon, Monsieur LECOCQ nous dit avoir emprunté pour l'achat de ces immeubles et notamment pour l'achat du numéro 3. S'il avait contracté un prêt hypothécaire, son intention initiale aurait été de toute évidence de garder le bien à long terme, parce que personne ne fera les frais d'un acte hypothécaire pour revendre l'immeuble quelques mois plus tard avec de nouveaux frais de mainlevée. Je lui ai donc posé cette question sur le type d'emprunt en Commission et sa réponse m'a semblée bizarre, il m'a dit: "Je ne m'en souviens plus". Bien sûr, dans l'hypothèse d'un crédit pont, il y aurait suspicion mais de toute façon pas preuve de l'intention de revendre. Mais la Commission n'étant pas, comme je l'ai dit, une Commission d'enquête, elle doit se borner à enregistrer la réponse fournie. A propos des circonstances de l'achat du numéro 3, on l'a déjà dit, il y a eu une convention de vente non datée, anomalie, signée de la main de Monsieur LECOCQ et dois-je dire de Madame B ou, enfin, tout le monde a compris. Elle est en un seul exemplaire, elle est confiée à la garde du notaire et il est écrit que chacun des comparants reconnaissant au surplus en avoir reçu copie le ... et là, aucune date n'est indiquée, on pourrait donc supposer que les signataires n'ont pas eu copie. Cette convention prévoit que l'acte authentique sera reçu au plus tard le 15 juin 2005, en réalité elle l'a été le 16, peu importe, mais ça laisse donc penser que la convention non datée est, elle, signée le 15 février, c'est-à-dire 4 mois auparavant, qui est le délai maximum. Or, la venderesse certifie à deux reprises que rien n'a été signé avant le 4 mai 2005. A cette date, elle dit avoir signé un mandat de mise en vente mais peut-être d'ailleurs, y a-t-il confusion de sa part sur le type de document, alors pourtant qu'une lettre de convocation datée du 6 avril prévoit la signature de l'acte de vente à ICP, la société de Monsieur LECOCQ pour le 29 avril. Ça ne sera donc pas fait puisque l'acte sera signé le 16 juin avec pour acheteur, cette fois, Monsieur LECOCQ en nom personnel. Toutefois, avant la fin des travaux de la Commission un nouveau document est apparu: la réponse du Receveur communal de

Mons, un courrier du 23 février du Notaire HAMBYE demandant si la venderesse était bien encore redevable de taxes communales et ce genre de courrier, nous a-t-on expliqué, n'est adressé qu'après qu'un compromis de vente n'a été signé, ce compromis non-daté aurait donc été signé de toute façon avant le 23 février 2005. Il faudra admettre que Madame B se trompe quand elle dit n'avoir rien signé avant le 4 mai 2005, mais enfin c'est de toute façon possible, on sait que des témoignages peuvent évidemment être entachés d'erreurs. Il me reste quelques questions encore qui méritent à mon sens d'être relevées. Lorsque Monsieur LECOCQ a sollicité un partenariat avec Mons Revitalisation, une des raisons de refus fut sa qualité de Conseiller Communal. Il y avait donc bien au moins un sentiment de conflit d'intérêts à cette époque. Lors de l'audition des témoins, je demande à Monsieur GOFFIN: "Quand vous avez négocié avec Monsieur LECOCQ, n'avez-vous pas détecté de problèmes par rapport à un éventuel conflit d'intérêts?". Sa réponse: "J'ai pensé qu'il fallait prendre quelqu'un d'autre pour négocier l'acquisition vers le mois de juin 2005." Il y avait donc bien un sentiment de conflit d'intérêts à cette époque mais sentiment qui curieusement ne s'est plus posé au moment de l'achat lui-même. Et autre curiosité, quand on désigne un intermédiaire pour négocier entre les parties, on désigne Monsieur ZAMBITO, un ami de longue date de Monsieur LECOCQ, une quinzaine d'années au moins, selon son audition. Et alors qu'il ne demande pourtant pas d'autres agents immobiliers qui opèrent sur le Centre-ville sans devoir prendre l'ami d'une des parties. Bref, en conclusion, il n'y a peut-être rien de répréhensible dans cette affaire, en tout cas, du point de vue du droit pénal public. Autre chose serait si Madame B s'estime avoir été lésée, mais ça c'est son affaire, ça n'est pas la nôtre. Politiquement, il en va tout autrement. On navigue entre politique et business et ça ne fait pas bon ménage du tout, surtout lorsque les deux prennent place sur le même pré carré. Monsieur LECOCQ, mandataire public au Conseil d'Administration de la RCA, qui opère dans l'immobilier dans le Centre-ville et Monsieur LECOCQ, homme d'affaires, qui opère dans l'immobilier dans le même Centre-ville. L'affrontement d'intérêts divergents était sans doute inéluctable, mais lorsque le mandataire public fait passer son intérêt personnel avant les devoirs liés à ses mandats, il y a un vrai problème politique, un problème d'éthique politique. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur une quelconque sanction, si sanction il y a, par contre, il nous semble que si sanction il y a, elle doit aussi être d'ordre politique. Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Madame MOUCHERON, je vous en prie.

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère: Merci. Je ne vais pas refaire tout l'historique de l'affaire...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous pouvez, vous pouvez!

Madame Savine MOUCHERON, Conseillère: ... ni les débats qui ont eu lieu en Commission. Je vais présenter la position du groupe CDH par rapport aux points qui sont mis au vote aujourd'hui. En fonction des pièces qui nous ont été soumises en fonction des débats qui ont été tenus au sein de la Commission et sur base des rapports émis par cette même Commission qui s'est réunie plusieurs fois à propos de l'achat litigieux du bâtiment numéro 3 à la rue de la Clef, nous prenons acte qu'actuellement aucun délit ne semble pouvoir être mis en évidence sur le plan judiciaire. Pour nous, néanmoins, la question de la responsabilité judiciaire doit être distinguée de la responsabilité politique. Nous devons tirer des leçons de cette affaire et ne pas nous retrancher derrière des arguments juridiques pour échapper à notre responsabilité. C'est pourtant ce à quoi nous avons l'impression d'assister. Pour notre part, nous sommes choqués de constater que des sociétés filiales de la RCA fassent des affaires avec des Conseillers Communaux à fortiori lorsqu'ils sont membres de la RCA. Pire, cela ne vous choque pas, vous! A nos yeux, il paraît évident qu'il y ait un conflit. Comment défendre ses propres intérêts lors de la vente de son bâtiment lorsque l'acheteur, ici Mons Rénovation, utilise de l'argent public dont le vendeur doit aussi défendre les intérêts. Mais ce dossier particulier a aussi permis de lever le voile sur d'autres disfonctionnements. Comment se fait-il qu'aucune estimation des bâtiments achetés par les filiales de la RCA ne soit réalisée de façon officielle? Les bâtiments, ou dois-je dire chancres, achetés à la rue de la Clef ont été payés plus chers au mètre carré que certains des bâtiments de la Grand Rue. Comment se fait-il que les filiales de la Régie Communale Autonome puissent échapper aux règles du marché public? Comment choisit-elle ses prestataires? Est-ce vraiment sain qu'un fonctionnaire soit actionnaire dans l'une des sociétés filiales? Face à autant de zones d'ombre, nous demandons donc, premièrement, de nous donner accès total aux comptes des sociétés filiales de la RCA, deuxièmement, de nous lister l'ensemble des travaux réalisés, leur coût ainsi que les prestataires qui les ont menés, enfin, d'ouvrir un siège à l'opposition dans les organes de gestion des sociétés filiales. Vous comprendrez donc bien que nous ne pouvons voter les comptes et rapport d'activités de la RCA sans avoir tous les éléments en main afin d'exercer notre devoir démocratique. Aussi, ne conviendrait-il pas, Monsieur le Bourgmestre, que la Ville de Mons se dote d'un code d'éthique et de déontologie, tout



comme celui de la Ville de Charleroi, dont je me permets de lire, ici, le préambule. "Pour bien assumer sa mission d'intérêts publics et les responsabilités qui en découlent, une ville gérée démocratiquement et efficacement doit compter sur des mandataires et des fonctionnaires partageant des valeurs fondamentales et respectant les règles d'éthique et de déontologie et ce, sans préjudice des lois et règlements applicables à chacun.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame, donc, nous répondrons tout à l'heure, juste un tout petit mot, j'ai bien pris note que vous avez pris pour référence Charleroi, voilà, je l'ai mis dans mon oreille et je répondrai tout à l'heure à un certain nombre de considérations que j'ai entendues. Alors, y a-t-il d'autres interventions dans l'immédiat? Si pas, je vous suggère, pour l'ordre, on mesure bien ce dont on parle. Alors, je me demandais si nous ne procéderions pas de la manière suivante. Donc, il y a eu, je me souviens assez clairement de cette séance à huis clos, puis j'ai dû quitter et le Secrétaire Communal avait suggéré une Commission, Commission que j'appellerai sui generis avec les commentaires qu'on peut entendre et qui sont tout à fait défendables, je veux dire qu'il y en a qui auraient souhaité en être ou pas en être, qui seraient satisfaits ou insatisfaits, ça c'est tout à fait légitime. Cette Commission a fait son travail, ce que j'en sais, Madame la Présidente, c'est qu'elle a fait son travail dans la plus grande des transparences, en tout cas, entre vous. J'ai lu, j'ai reçu un PV approuvé à l'unanimité dans lequel on dit, en effet, qu'après avoir analysé la chronologie des faits, après avoir entendu les témoins désignés par les parties, la Commission estime à l'unanimité que sur base des textes légaux en vigueur aucun élément ne permet de considérer que cette accusation de conflit d'intérêts et de délit d'initiés est juridiquement fondée. Peut-être que le mieux serait que vous puissiez peut-être expliquer et présenter un peu les conclusions de la Commission et puis je recède la parole à qui la demande. Monsieur l'Echevin, s'il le souhaite, et moi-même, par la suite.

Madame Françoise COLINIA, Conseillère: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je suis quand-même un peu étonnée de la réflexion des uns et des autres par rapport à la capacité de travail que nous avons fourni et comme Monsieur le Bourgmestre vient de le rappeler, on a travaillé, me semble-t-il, dans la transparence, le respect des uns et des autres et je suis un peu étonnée des questions que vous posez, auxquelles vous n'avez pas de réponse, parce que dans l'intervention de Monsieur COLLETTE, il y a des questions dont il n'a même pas fait part lors de la Commission. Alors, je vais aussi, permettez-moi, reprendre rapidement la chronologie. Suite au Conseil Communal du

28 janvier, Monsieur COLLETTE avait fait une interpellation par rapport à Monsieur LECOCQ. On a décidé de faire une Commission sui generis, effectivement, qui allait analyser avec précision et minutie les faits qui étaient incriminés à Monsieur LECOCQ. Chacun, en tout cas Monsieur COLLETTE, a reçu un courrier avec cette proposition et Monsieur COLLETTE a accepté que la Commission soit élargie aux quatre chefs de groupe et soit amputée des membres concernés puisqu'il y avait Monsieur HAMBYE qui fait partie de cette Commission, Monsieur BRESART qui avait eu quelques relations avec la RCA et Monsieur COLLETTE. Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises, on a compulsé des documents. J'ai effectivement dit dès le départ que nous n'étions absolument pas investis d'un pouvoir d'enquête et donc nous allions essayer de faire la clarté au niveau des faits. On a entendu les témoins des uns et des autres, je pense que je n'ai refusé aucun témoin sinon ceux qui venaient proposer une intention de vente ou d'achat, et l'intention étant subjective, ça n'avait pas beaucoup d'intérêts. On a entendu les uns et les autres, on a systématiquement fait un PV que j'ai envoyé aux chefs de groupe, dont j'ai accepté les remarques quand il y en avait. Alors, concernant votre demande de participer, Monsieur LAFOSSE, je me souviens assez bien que vous êtes venus et sur un ton ferme mais courtois je vous ai dit que... Il était courtois mon ton? Il était ferme mais courtois le ton que j'ai utilisé?

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Plutôt ferme que courtois!

Madame Françoise COLINIA, Conseillère: C'est parce que vous ne me connaissez pas bien, Monsieur LAFOSSE! On avait décidé de travailler avec un petit groupe pour être le plus efficace possible. Maintenant, vous devez savoir, je suis quand-même étonné, vendredi, puisque le Secrétaire Communal, et ça a toujours été notre intention de discuter de ce dossier, non seulement à la Commission qui est préalable au Conseil Communal mais également aujourd'hui au Conseil Communal se ferait en séance publique, j'ai vérifié personnellement que tous les documents soient dans le dossier que j'ai ici, dans l'ordre dans lequel ils ont été archivés et, non seulement je ne vous ai pas vu vendredi, alors que vous pouviez venir. Vendredi vous n'avez posé aucune question!

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: On n'est pas obligé de poser les questions à chaque fois!

Madame Françoise COLINIA, Conseillère: Bon, d'accord, mais j'ai entendu dire que vous n'aviez pas eu accès à tous les documents, or, tous les documents sont dans le dossier et vous n'avez posé aucune question. Les ECOLO non plus d'ailleurs n'ont posé aucune question. Quant à la plainte que vous avez envoyée à Monsieur COURARD, je

pense que le Collège demeure en l'attente de la réponse du Ministre. Voilà! Alors, j'ai rédigé un projet d'avis de la Commission que j'ai envoyé aux quatre chefs de groupe et à l'ensemble des participants. Tout le monde m'a répondu qu'ils étaient d'accord avec l'avis de la Commission et donc à partir de ce moment-là c'était la première pièce qui figurait dans le dossier dont vous avez pu prendre connaissance. Voilà!

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Moi, la question que je soulevais c'est qu'une Commission sui generis n'existe pas dans le règlement d'ordre intérieur! Vous le faites vous-même quand vous rappelez les desideratas, c'est rappelé que la Commission doit seulement statuer et donner un avis.

Madame Françoise COLINIA, Conseillère: C'était dans un souci d'efficacité et de transparence puisque de toute façon le but final était que l'ensemble des documents soient hiérarchisés pour que l'ensemble des Conseillers Communaux puissent prendre... vous savez il y a des tas de documents dont on a eu connaissance qui n'apportent rien au dossier, ni d'un côté, ni d'un autre, et donc à partir du moment...

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Mais là, je ne suis pas d'accord parce que j'ai maintenant appris en entendant le Conseiller COLLETTE des éléments que je n'aurais pas pu entendre parce que ne faisant pas partie de la Commission!

Madame Françoise COLINIA, Conseillère: Moi non plus, il y a des éléments que j'ai entendus, que je n'avais pas connaissance!

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Donc, moi je crois que...

Monsieur François COLLETTE, Conseiller: Nous n'avons pas le droit, Monsieur le Bourgmestre, je voudrais intervenir, nous n'avons pas le droit d'aborder d'autres sujets que la recherche d'une culpabilité éventuelle de Jean-Marc LECOCQ, donc, si Madame la Présidente COLINIA se plaint...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Si vous me permettez, donc un tout petit peu d'ordre, je vois le souhait que les uns et les autres ont à vouloir s'exprimer, chacun va pouvoir s'exprimer mais il faut le faire avec un minimum d'ordre, avec un minimum de respect et de calme. Donc, vous aviez pris la parole, je pense que vous vous êtes exprimé, Madame vous vous êtes exprimée, il y avait Monsieur LECOCQ qui souhaitait s'exprimer, mais Monsieur COLLETTE, vous vouliez reprendre la parole?

Monsieur François COLLETTE, Conseiller: Oui parce que j'ai entendu, Monsieur le Bourgmestre, Madame COLINIA qui présidait la Commission dire que les informations que j'ai données aujourd'hui, je ne les ai pas données à la Commission. Moi, j'ai été auditionné à la Commission pour introduire les débats et on m'a très vite fait savoir que

je ne pouvais pas sortir du sujet, c'est-à-dire du sujet "Jean-Marc LECOCQ accusé". La Commission a voulu, effectivement, limiter son débat à ces questions-là. Et donc, pas question de sortir ou d'aller sur le terrain du dysfonctionnement qui pourrait mettre en cause d'autres personnes que lui. C'était très clair! C'était les règles du jeu! Après ça, on a refait une troisième commission sur le fonctionnement de la RCA où, effectivement, les informations étaient plus libres et j'avais l'impression à cette époque-là que je répondais plutôt aux questions des membres de la Commission que moi-même je posais des questions, puisque je suis administrateur actif de la RCA depuis 5 ans.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Alors, Monsieur l'Echevin, puis Monsieur LECOCQ.

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin: Simplement, Monsieur le Bourgmestre, sur la dernière intervention de Monsieur COLLETTE. Il oublie de dire que si nous avons convenu qu'effectivement cette Commission, ce groupe de travail, enfin, vous l'appellez comme vous voulez, se portait, effectivement, sur les éléments de ce que l'on a appelé "l'affaire Lecocq", j'ai proposé et nous avons tenu une Commission toutes sections réunies, où tous les conseillers communaux sont invités, qui permettait à toutes les personnes de parler du fonctionnement à la fois de la RCA et de ses filiales, filiales ou en tout cas sociétés satellites. Cette réunion a bien eu lieu, et là, c'était l'occasion de parler de tout, sauf, effectivement, du cas qui nous préoccupait à ce moment-là à la Commission que présidait Madame COLINIA dans cette affaire. Donc, voilà, je voudrais dire, il ne faudrait pas être amnésique, il y a bien eu des questions qui auraient pu être posées lorsqu'il y a eu cette Commission qui était justement une Commission qui se voulait vraiment ouverte à tout le monde, où toutes les questions pouvaient être posées et je l'ai dit à plusieurs reprises sur ce plan-là.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Alors, il y avait Monsieur LECOCQ... Je vous en prie, mais...

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Je vais être court. Simplement, je remarque qu'en fait lorsqu'on aurait pu ne pas dissocier et entamer un débat plus profond de la RCA et du problème que l'on rencontre ici, on ne l'a pas fait, enfin, c'est-à-dire on l'a fait. Et maintenant qu'on arrive à une décision de devoir voter les comptes, je souhaiterais évidemment que l'on dissocie maintenant le problème de LECOCQ du vote des comptes. Donc, ça j'insiste, c'est ce que j'ai mis dans mon intervention, ça j'insiste beaucoup parce que sinon je ne pourrai pas, disons, approuver des comptes sans dissocier.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, non, mais nous approuvons les comptes de la RCA. Ce qui s'est produit, j'y reviendrai dans un instant, relève d'une décision, je répète, moi j'étais absent mais c'est comme ça que je l'ai comprise, du Conseil Communal qui dans sa capacité, sur suggestion, proposition du Secrétaire Communal, a mis sur pied une Commission ad-hoc, Commission sui generis, nous pourrions demain décider d'autres formes de commission, qui était en fait la Commission que vous présidiez, Madame COLINIA, plus les chefs de groupe, je crois. Cette Commission, d'ailleurs, il n'y a pas de jeton de présence, il n'y a pas de statut particulier si ce n'est de faire la lumière sur une accusation qui est apparue suffisamment grave que pour nécessiter le fait que plusieurs conseillers communaux venus de tout horizon tentent d'examiner le dossier. Je rappelle que les choses sont finalement relativement simples, parce que j'ai entendu beaucoup de considérations, mais rappelons-nous les faits tels qu'ils ont été vécus au Conseil Communal et je reviendrai dans un instant dans le détail des sociétés concernées, mais il y avait à l'ordre du jour le point que nous évoquons aujourd'hui. Monsieur le Conseiller COLLETTE a demandé le huis-clos. Le huis-clos a été accordé. Durant ce huis-clos, il s'est tenu des propos pour le moins accusateurs, lui-même l'a indiqué et suffisamment graves que pour qu'il y ait une décision collective qui a consisté à vouloir faire la clarté. La Commission ad-hoc s'est réunie, les gens ont pu aller s'expliquer. Je vois qu'il y a une décision unanime sur le plan, et je voudrais relire les mots exacts pour que je ne me trompe pas dans ce que je raconte. "La Commission estime à l'unanimité que sur base des textes légaux, encore heureux, aucun élément ne permet de considérer que cette accusation de conflit d'intérêts et de délit d'initiés est juridiquement fondé". Alors, ça c'est le fait. Donc, juridiquement, sur le plan légal, la Commission nous dit "ce n'est pas fondé". Bien! Les accusations ont été proférées à l'égard d'une personne et aujourd'hui les conclusions c'est que sur le plan juridique ce n'est pas fondé. Autre élément et je l'entends, un, on dit "mais alors, ce n'est pas fondé sur le plan juridique mais sur le plan moral du comportement", donc, il y a plein de questions, j'ai même entendu que certain serait le copain de... bon là, chacun apportera sa justification et Monsieur LECOCQ aura l'occasion dans un instant de faire part de son sentiment et puis j'ai très, très bien entendu et bien écouté ce qu'ont dit les uns et les autres, on sort, bien entendu, du champ de l'accusation grave, car l'accusation a été grave, et moi, je ne me mets pas à la place de la personne, mais enfin, quand-même des articles de presses et pas n'importe lesquelles, dont les titres étaient "L'affaire" portant le nom d'un de nos collègues, donc il y avait une affaire! Et puis, aujourd'hui, et pas

qu'aujourd'hui, on est allé sur les sociétés patrimoniales, les sociétés créées à l'époque, en essayant de faire une sorte d'amalgame sortant de l'accusation individuelle grave pour essayer, je dirais, de ne plus en revenir à l'objet principal et central qui était qu'une accusation gravissime a été portée à l'égard d'un collègue, qu'une commission a été mise en place par le Conseil, que cette Commission a répondu et a apporté des réponses et, bien entendu, pour ne pas évoquer d'une manière la plus honnête qui soit, que les conclusions sont celles que je viens de lire, j'entends depuis maintenant belle lurette toute une série de considérations les unes plus particulières que les autres. Alors, moi, je voudrais d'abord pour les considérations d'ordre des sociétés, qui, quoi, comment, ça je me permettrai de fournir un certain nombre d'informations et vous faire part aussi de mon point de vue parce que j'ai entendu tellement de choses que parfois je trouve singulier, mais bon, chacun est libre et chacun assume sa fonction selon le sens qu'il a des responsabilités, je répondrai dans un instant sur les sociétés, quant à la situation particulière, personnelle, morale, puisqu'il y a eu cette explication aussi sur la dimension morale et politique, la parole est peut-être à Monsieur LECOCQ s'il la souhaite ou bien d'autres collègues s'ils le souhaitent. Oui! Monsieur TONDREAU, vous avez demandé la parole. Je vous en prie.

Monsieur Emmanuel TONDREAU, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, dans votre sens, j'essaie de comprendre les interventions complémentaires que j'entends aujourd'hui. Aujourd'hui, nous décidons sur le rapport qui nous est présenté, c'est-à-dire l'avis que la Commission a dressé et ça a duré un certain nombre de semaines, il y a eu de multiples réunions. Je faisais partie de cette Commission et qu'est-ce que j'en ai ressenti? En me limitant vraiment au point sur lequel nous nous étions interrogés. Tout d'abord, il y avait une volonté de la part de l'ensemble des membres d'essayer d'arriver à un travail précis, concret sans esprit partisan, sans a priori, ça c'est ce que j'ai ressenti. Et la conclusion que j'ai aujourd'hui c'est trois points. Un, deux unanimités, et c'est vrai, il y a une unanimité de la Commission quant à l'avis remis aujourd'hui, ainsi que sur les calendriers des faits qui ont été annexés. Là-dessus il y a une unanimité de tout le monde. Il y a aussi une seconde unanimité quant à l'avis de la Commission sur le plan juridique et personne ne l'a discutée et rien ne peut être reproché à qui que ce soit par rapport à la loi en la matière. C'est vrai que l'avis fait part de divergences sur un plan plus éthique et plus moral. Et aujourd'hui, aucun texte légal ne s'applique, cela peut paraître inattendu mais c'est ainsi! Et dès lors, chacun peut avoir une interprétation des faits plus ou moins ouverte, plus ou moins fermée, plus ou moins stricte, et je crois que

c'est en fonction souvent des valeurs que chacun nous pouvons avoir, des valeurs personnelles, de nos connaissances, de nos expériences, de notre parcours professionnel et ces divergences d'interprétation que nous retrouvons dans l'avis, cela apparaît. Et ce qui est frappant, souvent ces divergences ne sont pas les faits de ce que j'appellerais "majorité-opposition", c'est quelque chose qui était à noter. Ça ce sont les trois points qui me frappent le plus. J'ai un petit regret qui va dans le sens de Monsieur LAFOSSE, c'est vrai qu'on aurait pu peut-être aller plus loin et on a voulu interroger certains mais qui n'ont pas voulu nous répondre! Bref. Mais il y a aussi une satisfaction, c'est que malgré ce sujet délicat, chaque membre de notre groupe de travail fut toujours guidé par un devoir d'objectivité et cela sans a priori partisan. Et je remercie aussi la Présidente qui fut vraiment efficace parce que nous avons fait de multiples réunions, nous avons passé beaucoup d'heures et il y a une volonté de l'ensemble de ce groupe d'essayer vraiment d'aller jusqu'au fond des choses, même si peut-être on n'y est pas arrivé. Et je remercie tout le monde à ce sujet. Mais je voudrais dire aussi que s'il y a un suivi qui devait résulter de notre travail dans ce dossier, je ne crois pas que ça relève de notre conseil. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire là-dessus.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Oui, je vous en prie, Monsieur LECOCQ.

Monsieur Jean-Marc LECOCQ, Conseiller: Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Bourgmestre. Bien, donc, évidemment, je ne vais pas refaire le débat qui a été fait durant la Commission, je remercie d'ailleurs l'ensemble des conseillers qui ont accepté de passer de nombreuses heures à interroger les témoins, à répondre, à poser des questions et à s'interroger sur le dossier qui me concerne. Je ne peux toutefois pas laisser dire n'importe quoi surtout de la part d'un homme de loi et j'ai relevé que Monsieur LAFOSSE et Monsieur COLLETTE avaient dit que j'ai fait des affaires avec la Ville de Mons. A ce sujet-là, je vous citerai l'article 1596 du Code Civil qui dit textuellement: "Certaines opérations avec la Commune – donc on entend la Commune ou les sociétés filiales ou dites filiales, comme vous le souhaitez – sont cependant admises. L'achat par la Commune, par exemple, d'un bien immobilier appartenant à un Conseiller, - c'est clairement dit dans le texte – rien n'interdit cette opération et seule l'interdiction de siéger s'applique." Bien, c'est donc l'article 1596 du Code Civil. En conclusion, Monsieur le Bourgmestre, d'après ce que je viens d'entendre, j'ai été blanchi en Commission et on essaie de me "lyncher" en séance publique! C'est pour le moins un procédé incorrecte! Je pense que d'un point de vue éthique, ce qu'il faut savoir c'est si

j'étais ou non au courant de la volonté de Mons Rénovation d'acquérir dans le haut de la rue de la Clef quatre immeubles au moment où j'ai acheté le numéro 1 et le numéro 3 de la rue de la Clef. La Commission s'est penchée sur ce dossier, la Commission s'est penchée sur cette question précise. J'ai été interrogé à de nombreuses reprises, pendant de nombreuses heures sur les dates et j'ai donné des éléments probants. La réponse à cette question, la Commission l'a donnée, c'est "non", N O N. Bien! Alors, des détails, puisque je pense, sincèrement je ne vais pas refaire le débat, mais il ne faut pas dire n'importe quoi! Alors, je veux bien essayer de chercher une culpabilité, une responsabilité, affirmant "mea culpa" et pourquoi pas partir en pénitence mais je me pose toujours la question de savoir pourquoi? Pourquoi je dois faire ça? Et pourquoi je serais responsable de quelque chose? Est-ce à l'achat de la maison dite du numéro 3 de la rue de la Clef? Est-ce que c'est quand j'ai acheté cette maison que je suis coupable? La question peut être là. Monsieur le Conseiller COLLETTE, disant qu'il ne voulait pas citer Madame BERTOLUTTI, qui est la venderesse, et Madame BERTOLUTTI est venue déclarer à la Commission, c'est dans le dossier, que ce n'était pas moi qui ai été trouver Madame BERTOLUTTI pour acheter sa maison, c'est elle qui est venue me proposer d'acheter sa maison. Je n'ai pas fait la démarche. Elle l'a dit durant la Commission et la Commission l'a entendu. Dire aujourd'hui que vous ne le savez pas, Monsieur COLLETTE et Monsieur VISEUR, c'est incorrecte, pour le moins incorrecte. Elle a d'ailleurs montré son acte d'achat, Madame BERTOLUTTI, elle a montré son acte d'achat à la Commission et elle a dit: "Je suis allée trouver Monsieur LECOCQ par l'intermédiaire d'une amie commune dont je ne citerai pas le nom ici et je lui ai proposé de racheter ma maison au prix que je l'avais achetée moi en 1991". Alors, je voudrais savoir si autour de la table, une seule personne aurait proposé à cette dame venderesse d'acheter plus cher que ce qu'elle ne me proposait d'acheter? Ça c'est la question! Alors, là, effectivement, si vous répondez "oui, moi!" eh bien, je suis coupable sur l'achat de l'immeuble. J'ai d'ailleurs, à votre attention, tout à l'heure, été sur le site de la société Stadim. Qu'est-ce que Stadim? C'est une société d'expertise immobilière qui a édité un index des habitations et cet index concerne la région flamande, la région wallonne et la région bruxelloise. Elle concerne les maisons de 1953 à 2007. Lorsque Madame BERTOLUTTI a acheté sa maison, on se trouvait en 1991, l'indice repris par Stadim est de 1017 et lorsque moi j'ai accepté d'acheter la maison de Madame BERTOLUTTI, qui me l'a proposée à la vente, nous étions en 2005, l'indice est alors de 2707. Ce qui nous donne, elle a acheté sa maison en 1991, 2.200.000 Fb, soit 54.536 €. Soit, 54.536 – pour



ceux qui ne sont pas familiers avec les mathématiques – divisé par 1017, multiplié par 2707, nous donne 126.124 €. Bien, ça c'est pour la compréhension générale de ma culpabilité sur l'achat du bâtiment. Je peux m'interroger encore et me dire "c'est peut-être pas à l'achat, c'est peut-être à la vente!". C'est peut-être quand j'ai vendu que j'ai fait une connerie. Ça arrive! J'en ai fait d'autres dans ma jeunesse, si je devais tout vous avouer aujourd'hui, croyez bien que... ce n'est pas le débat! C'est peut-être à la vente et, donc, à la vente, vous allez peut-être trouver ça étonnant mais ce n'est pas moi qui suis allé trouver la société Mons Rénovation! La société Mons Rénovation a pris la décision en mai 2005 d'acquérir quatre immeubles. Pourquoi quatre immeubles? Parce que simplement les toitures sont au même niveau, les immeubles sont ressemblants et la société Mons Rénovation estimait devoir faire une belle rénovation, comme ces immeubles sont quand-même vus de la Grand-Place, ils ont un attrait particulier pour l'ensemble des touristes qui se baladent sur la Grand-Place et donc, pour la société Mons Rénovation. La question était laquelle? La question était de me dire "Monsieur LECOCQ, nous sommes intéressés par deux de vos immeubles – j'en ai que deux à la rue de la Clef, mais j'en ai d'autres ailleurs – parce que nous souhaitons faire une opération sur quatre immeubles et si vous nous vendez pas, nous ne savons pas faire l'opération et donc, nous n'achetons pas non plus les numéros 5 et 7". Ce n'est pas plus compliqué que ça! Quel est le prix? Eh bien, le prix c'est le prix du marché! Cette fois, c'est le prix du marché. Qui a déterminé ce prix? Le Conseil d'Administration de la société Mons Rénovation, Monsieur ISERBYT, les gens qui ont l'habitude de l'immobilier, etc. Donc, au début, vous le savez, j'ai refusé de vendre parce que j'avais un beau projet sur ces maisons et je trouvais que mon opération était bonne en 10 ou 15 ans mais bon, finalement, effectivement, comme le dit si bien Monsieur VISEUR, j'ai changé d'avis, voilà, c'est comme ça. Quelques fois, je me dis aujourd'hui: "si j'avais refusé?" La société Mons Rénovation n'aurait pas fait cette opération. On aurait peut-être dit: "Tiens, LECOCQ, t'es quand-même un grave, c'est que tu fais partie du Conseil Communal et tu refuses de vendre des maisons à Mons Rénovation qui souhaite faire un projet sur quatre maisons et à cause de toi le projet ne se fait pas! C'est quand-même incroyable pour un conseiller communal!" Bien! Donc, je n'y trouve pas non plus à redire mais s'il y a quelqu'un dans la salle qui peut me dire aujourd'hui qu'il aurait proposé un prix moindre que celui proposé par la société Mons Rénovation, alors je me sentirai coupable d'avoir vendu. Lorsque j'ai vendu, j'ai évidemment fait une plus value. Je rappelle tout de même pour la compréhension également que j'ai vendu deux

immeubles, que c'était 250.000 € pour les deux immeubles, que le numéro 1 était légèrement plus grand que le numéro 3, mais que pour des raisons fiscales, j'ai opté pour une plus value à l'IPP et non pas au niveau de la société. Quand j'ai vendu, j'ai évidemment eu des interrogations de la part du Receveur de l'Enregistrement, qui m'a dit: "Mais Monsieur LECOCQ, vous avez acheté à un prix de 40.000 € et vous avez revendu à un prix de 130.000" et je lui ai répondu: "Mais Monsieur le Receveur, si vous souhaitez me taxer, envoyez-moi des points de comparaison", ça me paraît fondamental, vous auriez fait tous la même chose que moi. Et Monsieur le Receveur m'a envoyé des points de comparaison, ils sont ici, je les ai montrés à la Commission, mais certains d'entre nous ne veulent pas voir ce genre de documents, bien évidemment. On préfère d'autres accusations. Alors, je vous cite un seul immeuble qui est sur ce document. La rue du Miroir numéro 22, ce n'est même pas un immeuble qui est vu de la Grand-Place, a été vendu le 22 juin 2006, c'est-à-dire quelques mois après les opérations me concernant. Cet immeuble fait une superficie de 36 m<sup>2</sup> au sol, 6 x 6, et cet immeuble a été vendu 145.000 € et donc le Receveur de l'Enregistrement m'a dit: "Monsieur LECOCQ, voilà les points de comparaison, il faut payer!" Je pense que j'en ai terminé, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien! Alors, je voudrais pour ma part, si vous me le permettez avant de mettre aux voix... Vous voulez dire quelque chose peut-être Monsieur le Conseiller.

Monsieur Bernard BEUGNIES, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre. Donc, il s'agit ici de voter des comptes, nous allons voter ces comptes et j'aimerais simplement expliquer pourquoi. Premièrement, la Commission, dans les limites de ses possibilités, présidée ici par ma collègue qui a fait un travail remarquable, ça a été dirigé d'une main de fer. Deuxièmement, cette Commission a conclu que du point de vue du droit pénal, il n'y avait strictement rien et ça a débouché sur des conclusions d'ailleurs votées à l'unanimité. Troisièmement, il s'agit donc ici de voter des comptes. Nous allons voter ces comptes, pourquoi? Eh bien, parce que l'arbre ne doit pas cacher la forêt, la Régie Communale fait un travail remarquable. C'est d'ailleurs une tradition à Mons, avant même qu'il y ait une Régie Communale Autonome, de tout temps, Mons a été cité au point de vue de sa politique de rénovation et je suis d'autant plus à l'aise pour le dire puisqu'à cette époque, j'étais dans l'opposition et je dois dire que les échevins qui se sont succédé ont toujours fait un travail remarquable. On n'a jamais pu critiquer. Et maintenant, depuis que c'est la Régie Communale Autonome, c'est d'autant mieux si je

puis dire. Et enfin, quatrièmement, Monsieur LAFOSSE et Monsieur VISEUR ont soulevé un problème éthique. En ce qui nous concerne, je tiens tout simplement à dire que ça n'a rien à voir évidemment ici avec le vote des comptes et que c'est un problème qui est actuellement entre les instances de notre parti et que nous attendons sa décision à ce sujet. Voilà ce que j'avais à dire.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien! Merci, Monsieur le Conseiller. Moi, je me permettrai peut-être de scinder les deux aspects et apporter quelques éléments d'information. D'abord, il y a eu accusation grave à l'égard d'un conseiller communal. Il lui appartiendra de voir s'il doit donner des suites judiciaires ou pas. Le mal a été bien entendu fait au niveau médiatique, au niveau moral, au niveau familial de sa réputation, c'est à lui à mesurer ce qu'il convient de faire. Nous, en tant que Conseil Communal, on se doit, bien entendu, de porter un jugement sur base des éléments légaux, il ne manquerait plus que ça! J'espère que personne ne conteste. Le rapport est unanime et est clair. Bien! La dimension morale, je ne l'esquive pas, cette espèce de conflit qu'il pourrait y avoir, etc., les dates évoquées par Monsieur LECOCQ sont celles qui apparaissent dans le dossier avec des éléments très clairs, je ne vais pas refaire ici la genèse et le déroulé de tout le dossier mais c'est vrai, les dates sont celles-là et les démarches, pour me souvenir de l'époque, pour ce qui concerne Mons Rénovation ont bien été des démarches unilatérales de Mons Rénovation vers les propriétaires et les gens ont cherché à connaître qui étaient les propriétaires de 1 à 4 et je vais expliquer pourquoi dans un instant, et en effet, se trouvaient parmi les propriétaires Monsieur LECOCQ. Alors, pour qu'on puisse évoluer et tirer de ce qui s'est produit, quand-même, des leçons, moi, je suggère qu'on demande à l'Union des Villes et des Communes, sur base de ce que nous avons connu, cette situation singulière d'un conseiller communal qui se retrouve à un moment donné dans un tourbillon comme celui-ci, quelle est l'attitude? Est-ce que l'Union des Villes et des Communes pensent qu'il y a une incompatibilité? Une charte que nous pourrions élaborer? Mais cette charte doit se faire sur base de la légalité et donc, posons simplement la question, à la limite, ce n'est pas le cas individuel mais d'une manière générale, quelles leçons peut-on tirer? Comment peut-on s'inspirer s'il y avait des leçons à tirer, ça me permettrait être de bonne gestion. Quant aux différentes entreprises, j'ai entendu des choses qui sont extrêmement difficiles à entendre, le sentiment qu'on a puisqué sur la personne qu'on a attaqué de front, on se retrouve avec rien! Automatiquement, on essaie de mettre une grosse épaisseur de fumée sur quelque chose qui pourrait être en difficulté, j'ai entendu des

propos étonnants. Alors, de quoi s'agit-il? D'abord, l'histoire de Forum Invest n'est pas neuve, je pense qu'elle a été explicitée à maintes reprises au Conseil Communal et c'est vrai qu'il y a un acquis de la négociation, qui a été une négociation menée avant même le Collège actuel, même si nous sommes dans notre deuxième législature, et nous-mêmes nous avons discuté avec celles et ceux qui étaient en droit de demander un permis de bâtir sur un terrain qui ne nous appartenait pas, et la Ville avait comme seul droit celui d'apprécier si oui ou non c'était conforme, si oui ou non tous les prescrits étaient respectés, si on accordait ou pas, si c'était de notre intérêt ou pas. L'intérêt de faire évoluer, je dirais, le Campus universitaire, les Grands-Prés, avait été discuté depuis quand-même maintenant belle lurette. La crainte que nous avons et vous avez rappelé l'étude du professeur MERENNE, c'est vrai qu'il y avait une très grande inquiétude sur le Centre-ville et d'ailleurs le fait de ne pas avoir décidé, vraisemblablement, a beaucoup contribué à l'exode d'un certain nombre de commerces et à la création d'espaces laissés vides au cœur de la Ville. Le Conseil Communal, le Collège, nous en étions tous très inquiets. Dans les discussions et les négociations, d'une manière unilatérale, Forum Invest, qui avait prévu ces 200 millions pas du tout pour ça, mais pour Mons-Expo! Et je me souviens parfaitement de la négociation, de la discussion, en leur disant: "Ecoutez, bien sûr, pour nous c'est important Mons-Expo, on peut faire baisser le coût mais comme de toute manière nous allons rembourser sur un nombre d'années, à ce moment-là c'était 20 ans, puis on a renégocié sur 30 ans, je me demande si on ne doit pas trouver un système qui permettrait avec ces montants financiers plutôt que de les engloutir dans Mons-Expo, d'en faire un instrument qui va contribuer à recréer de l'activité économique au cœur de la Ville. Jusque là, reconnaissez qu'il n'y a pas de scandale! Discussions, rediscussions, etc., les avocats s'en mêlent, tout ça se fait via les avocats et, en effet, Forum Invest accepte unilatéralement de mettre dans une société anonyme de droit privé 200 millions. Et pour avoir la collaboration avec la Régie Communale, la Régie Communale prend une action. Et nous sommes dans un système où nous avons une action sur, je crois, mille, si mes souvenirs sont bons, en tout cas on a une action, nous avons 0,01 %, nous, autorité publique dans la société anonyme Mons Rénovation, qui a sollicité Monsieur LECOQC. Dans ce rapport, comment fonctionne cette société? Elle fonctionne avec des experts venus de Forum Invest de la société qui était la société patrimoniale, à l'époque, des grands magasins, et je crois qu'il y a deux représentants de la Ville, si mes souvenirs sont bons, qui désignaient via la Régie Autonome. L'objectif de Mons Rénovation est d'acquérir des bâtiments, de les rénover

et de les revendre ou de les mettre à disposition à bon compte pour du commerce qui serait différent de celui qui se trouve aux Grands Prés. Et ces 200 millions, c'est de l'argent qui ne doit pas nécessairement rapporter du profit. C'est-à-dire qu'au fil du temps, ces 200 millions devraient presque disparaître! Pourquoi? Parce que l'idée est, et vous allez le voir dans un autre exemple, que si on veut avoir un instrument public, ce serait la Ville qui devrait faire un certain nombre d'opérations, la Ville n'est pas en mesure de le faire, qu'on a eu cette opportunité dans la négociation d'avoir un instrument qui pouvait contribuer tout en étant privé à rénover la Ville dans l'esprit et dans le plan et selon certains souhaits émis par l'autorité communale. Et donc, l'autorité communale a exprimé à plusieurs reprises, publiquement et bien entendu à l'intérieur de cette société, quelles sont les priorités, et parmi les priorités prioritaires il y avait l'hyper-centre et tout le monde savait qu'il y avait la rue de la Coupe, la rue de la Clef et Mons Rénovation s'est intéressée longtemps à reprendre les galeries "Clin d'œil", cette galerie qui allait de la rue d'Havré à la rue de la Clef, ça n'a pas pu se faire et puis nous avons vu la rue de la Clef dépérir. Et par exemple, pourquoi y a-t-il eu à un moment donné décision d'acheter trois ou quatre immeubles l'un à côté de l'autre par Mons Rénovation, pour la simple et bonne raison, c'est qu'on a constaté que quand les cellules étaient petites, il y avait des phone-shop, des night-shop, des "zoo-shop" et qu'on était en train, à quelques mètres de la Grand-Place, d'installer des commerces qui allaient détruire la qualité de la Grand-Place. Bien! On a fait appel à ces spécialistes habitués à faire venir des marques, etc., et ces gens disent: "Si vous voulez faire du commerce de qualité et amener des marques, notamment des griffes, importantes, vous ne pouvez plus travailler avec des surfaces comme des surfaces de 50 m, 70 m<sup>2</sup>." Je donne un ordre de grandeur, il nous faut des surfaces de 200 m – 250 m<sup>2</sup>, des choses comme ça. Et, comme ça se fait dans beaucoup de villes – si vous alliez à Boston, vous verriez que dans les anciennes maisons, toutes les grandes marques (Gucci, etc.) s'y retrouvent – l'idée est de garder les façades dans une certaine structure de maison, mais d'avoir un espace tel que cet espace permettra à une grande marque d'avoir les mètres carrés nécessaires. C'est comme ça que les choses se sont faites. Comment les décisions se prennent-elles à l'intérieur de Mons Rénovation où, je le répète, il y a une action de la RCA, eh bien elles se prennent, moi, j'y ai participé, parfois j'y suis invité, avec la transparence absolue, ce sont des experts, il y a des juristes, il y a des spécialistes en immobilier, des spécialistes de grands magasins, tous ces gens discutent et, bien entendu, on s'est rendu compte que c'était extrêmement difficile au Centre-ville d'acheter un immeuble avec toutes les

règles de la transparence, de rénover avec des entreprises, un architecte, des entreprises agréées, etc. et puis remettre en vente ou en location. Et c'est comme ça que Mons Rénovation a acheté la rue de la Coupe, le 25 – 27, la rue des Capucins 33, le 7 Place Léopold. Et puis, c'est vrai, on a six immeubles à la rue de la Clef parce que c'est là qu'on se rend compte que nous avons les plus grandes difficultés pour diverses raisons, beaucoup d'immeubles appartiennent à un seul propriétaire, de nombreux immeubles sont loués dans des commerces, que je répète, qui, bien entendu, ont le droit d'être exercés mais qui ne nous arrangent pas en tant que visibilité de la Ville et c'est pour ça qu'il y a eu un investissement massif de Mons Rénovation dans la rue de la Clef. Contrairement à ce qu'a dit Monsieur COLLETTE, ce n'est pas de l'argent public, c'est de l'argent privé qui va aller en diminuant et plus nous irons vite à faire des opérations, plus on se retrouvera avec très peu de montants. La preuve en est... oui mais attendez! Laissez-moi... vous reprendrez la parole! Et la preuve en est que Monsieur COLLETTE a lui-même indiqué qu'il y avait une option! Mais d'abord quand il y a option, vous avez le choix de l'exercer ou pas. Et deux, on pourrait très bien exercer une option sur peut-être un patrimoine avec ce que ça comporte, mais je veux dire, les montants financiers qui sont là, aujourd'hui, sont des montants dont le statut est un statut privé. Et en plus, si un jour on peut exercer – parce que j'espère que nous pourrons le faire – mais tant mieux! Ça rentre dans le patrimoine de la Ville! Les choses se font dans la plus grande transparence en interne d'une société qui est une société patrimoniale avec toutes les règles d'une société commerciale. Quand on a créé cette société de l'accord de Forum Invest, l'IDEA et Forum Invest se sont dit: "Oui, mais ce n'est pas une si mauvaise idée que ça, ce que la Ville aimerait faire avec les 200 millions! Pourquoi ne créerions-nous pas une autre société, qui s'appelle alors, non pas Mons Rénovation mais Mons Revitalisation?" Avec des moyens financiers de l'IDEA, là, on n'y est pas du tout. La Ville n'y est pas et si les opportunités se présentaient, Mons Revitalisation pourrait acheter et en ferait une espèce de business. Pourquoi pas? Mais pour faire du business en immobilier, moi je ne connais pas le système mais dans tous les dossiers qui ont été examinés à Mons Revitalisation, il n'y en a eu que deux, deux qui font l'objet à la rue des Capucins 58 et une partie des montants à la rue de la Clef. C'est-à-dire que un privé qui achète, qui rénove pour revendre ou pour louer, la rentabilité est extrêmement faible. Mais nous avons cet instrument additionnel, c'est-à-dire qu'à un moment donné ça peut venir en soutien de quelque chose avec les deux sociétés patrimoniales pour faire une opération qui est une opération 100 % au bénéfice des citoyens. Je veux dire,

les gens, la propriété va, quand c'est à Mons Rénovation, dans Mons Rénovation, un jour nous aurons une option, quand c'est Revitalisation, c'est Revitalisation, mais l'intérêt c'est de mettre du commerce différent de celui des Grands Prés et c'est de faire en sorte que les citoyens aient une ville agréable avec du commerce agréable. Et puis, la troisième société qui a été créée, ça s'appelle Mons Appui et est partie de quelle idée? Eh bien, on s'est rendu compte qu'il y avait des gens qui avaient des idées, qui voulaient venir au Centre-ville mais qui n'avaient pas d'argent, même pas assez que pour aller à la banque et avoir un prêt à la banque! Et nous, qu'est-ce que nous faisons avec cette société-là? Comment agissent-ils? Eh bien, ils agissent sur base de dossiers, les banques, en général, étudient le dossier et quand le dossier est étudié par la banque mais que les garanties personnelles sont insuffisantes, qu'on trouve que le commerce en vaut la peine, Mons Appui vient donner un coup de main au commerçant naissant qui veut se mettre dans la Ville de Mons. Mais je m'excuse auprès de vous, chers collègues et un certain nombre d'entre vous, tout ça se fait non seulement dans les règles, on me dit: "Mais est-ce que vous ne voudriez pas ouvrir à l'opposition?", Madame MOUCHERON, moi, je veux bien étudier cette question-là, je vais dire, on n'a jamais posé la question aux partenaires, on a, pour Mons Rénovation, on va poser la question! On peut envisager mille et une formules! Mais une chose est de dire: "On a des instruments, on voudrait peut-être en savoir plus." Autre chose est la foule d'accusation que l'on porte! Et moi je voudrais que ces espèces de soupçons que l'on fait planer, je trouve qu'en tant que Bourgmestre, je dois vous mettre en garde, dans ce Conseil Communal c'est la première fois que je vis ça et je pense que c'est injustifié! C'est injustifié, on est parti sur un cas personnel, le cas personnel a été examiné avec précision. De ce cas personnel il apparaît clairement que sur le plan juridique, il n'y a pas d'éléments, et puis on essaie de créer ce magma et essayer de salir qui? Qui essayez-vous de salir? La Ville? Le Conseil Communal? La Majorité? Les gens qui travaillent? Les gens qui ont des idées? Les gens qui font ce qui peuvent? Il n'y a pas un membre de ces Conseils d'Administration qui reçoit un franc! Vous m'entendez? Il n'y en a pas un! Les gens sont là, font ce travail dans l'esprit qui a été initié par Forum Invest au moment de la négociation! Vous voulez en savoir plus? Moi, je trouve ça légitime, je n'ai pas de difficultés. Que vous demandiez qu'on ouvre, qu'on essaie de voir comment avec les partenaires privés, vous puissiez en savoir davantage, moi, Madame, je suis prêt à tout vous ouvrir! Je n'ai aucun pouvoir mais je suis prêt à entamer des discussions, à vous faire rencontrer les personnes à discuter, mais pourquoi faut-il salir? Pourquoi faut-il

salir? Vous ne croyez pas que la Ville de Mons a suffisamment de mal comme ça? Moi, je voulais juste vous dire ça avec beaucoup d'humilité: tout ce qui est de la transparence, tout ce que vous voulez savoir, moi, je n'ai aucune difficulté. Je vous mets en rapport avec les partenaires privés, vous discutez, on verra comment on peut trouver! Le suivi moral politique, on demande à l'Union des Villes et des Communes et sur le cas individuel de Monsieur LECOCQ, je m'attendais, moi je ne vous le cache pas, mais ça c'est à titre personnel, que des excuses à son égard auraient été formulées! Bon! Moi, c'est comme ça que je voyais les choses parce que quand on porte une accusation aussi grave qu'on en arrive à constater ce qu'on en a constaté, il me semblait qu'il y avait un minimum minimorum de respect par rapport à la personne. Mais ça c'est mon caractère et je sais tout le mal qu'on dit de moi et de mon caractère et je vis avec ça et ma foi pas trop mal. Voilà un peu ce que je voulais indiquer. Monsieur l'Echevin.

Monsieur Richard MILLER, Echevin: Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. Outre Jean-Marc LECOCQ, je tiens à commencer ma prise de parole en remerciant les membres du groupe MR parce que ça n'a pas été facile pour eux de rester calmes durant la succession d'accusation dont un des nôtres a fait l'objet. Donc, je remercie celles et ceux qui ont pris la parole, je remercie Madame COLINIA, Monsieur TONDREAU, Monsieur BEUGNIES, tous trois à un certain moment, en tout cas pour Monsieur BEUGNIES et Monsieur TONDREAU, ont participé aux travaux de la Commission et Madame COLINIA les a présidés. Je les remercie parce qu'ils ont maintenu leur calme et ils ont essayé de rester rationnels dans l'approche de ce dossier. Pour ma part, je ne suis pas intervenu dans les travaux de la Commission, je ne suis pas intervenu à aucun moment dans les travaux de la Commission. J'ai voulu les laisser s'effectuer sous la présidence de Françoise COLINIA de façon à ce que toutes les questions puissent être posées, à ce que toutes les demandes de documents, etc., puissent être faites et j'ai attendu patiemment, très patiemment les résultats. Ces résultats, ils sont connus aujourd'hui. Ces résultats, ils sont libellés dans un avis dont on m'avait dit – mais là peut-être que je rejoins Elio DI RUPO et que je suis aussi peut-être parfois un peu naïf – qu'il avait été approuvé par l'ensemble des chefs de groupe. Dès lors, prenant connaissance de cet avis où l'on dit bien que du point de vue juridique rien ne peut être reproché à notre collègue, je me dis: "Je vais aller au Conseil Communal ce soir, nous allons entendre les uns et les autres intervenir", mais visiblement, il y a eu cet avis qui a été approuvé par l'ensemble des chefs de groupe, c'est-à-dire, chers collègues, au sein d'un Conseil Communal, un document qui n'est pas rien! Ce n'est pas tous les jours qu'il



y ait un avis approuvé ainsi par les parties démocratiques qui constituent notre Assemblée! Et puis, je dois vraiment vous le dire, j'ai vraiment été désolé d'entendre le discours des conseillers communaux Ecolo se porter tout à fait en faux par rapport au texte qu'ils avaient approuvé en reprenant tout un ensemble d'attaques mais évidemment beaucoup plus diffuses puisqu'ils n'ont plus l'élément pour s'appuyer dessus et, dès lors, j'ai entendu une succession de remarques, d'attaques, de sous-entendus, de personnes qui se connaissent, qui ne se connaissent pas, etc., j'ai entendu des choses par rapport aux différents fonctionnaires, ils travaillent dans ces filiales, etc., etc. Je vous le dis, ça m'a vraiment marqué. Je ne comprends pas que l'on puisse avoir une attitude de ce type-là. Ou bien on n'approuve pas les conclusions d'une commission et alors on défend son point de vue, ou bien on l'approuve mais alors on s'en tient aussi à l'acte politique que l'on a posé en approuvant cet avis! Quant à la chef de groupe CDH, là c'est aussi découverte un peu malheureuse d'entendre quelqu'un qui sous-couvert d'une prise de position mezzo voce tout d'un coup, chers collègues, associe notre ville à Charleroi! Est-ce gratuitement que tout d'un coup le nom de cette ville qui a connu d'énormes difficultés avec un Collège qui a été mis en difficulté, avec un bourgmestre mis en difficulté, est-ce gratuit de faire ça autour et au moment de nos travaux? Non! Vous le savez très bien! Et on peut dire tout ce qu'on veut, vous savez très bien que c'était calculé, que c'était fait exprès! Vous avez essayé, Madame la Chef de groupe CDH, dans un contexte de "scandalite", vous avez essayé de salir notre Ville, vous avez aussi surtout essayé de salir ma famille politique! Je peux vous dire que ça laissera des traces! Quant à cet aspect, je tiens à préciser puisque je représente, ici, non pas le Collège mais je parle au nom de la famille MR, d'emblée, lorsqu'un mandataire du MR est accusé d'avoir commis l'un ou l'autre acte répréhensible, il y a une instance, qui est l'instance supérieure de notre parti qui ouvre un dossier, par honnêteté, vis-à-vis de l'intéressé mais aussi par honnêteté vis-à-vis de notre partenaire au sein de la majorité. La Commission de conciliation et d'arbitrage du MR a décidé de suspendre provisoirement Jean-Marc LECOCQ de sa fonction de chef de groupe, raison pour laquelle c'est Bernard BEUGNIES qui a pris la parole aujourd'hui. Tout simplement par mesure de précaution, par respect aussi pour les travaux de la Commission communale dont j'attendais et dont nous attendons au niveau du MR les conclusions. Ces conclusions-là, elles se trouvent dans le texte. C'est à celles-là que, pour ma part, je m'en tiens. Et donc, du point de vue éthique, il y a un examen au sein de notre famille et la décision sera rendue très prochainement. Je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Voilà! Avant de voter... je vous en prie, Monsieur VISEUR.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Je veux quand-même réagir à certaines choses parce que j'ai le sentiment désagréable qu'on essaie de nous faire dire des choses qu'on n'a pas dites! D'abord, je n'ai jamais dit que Monsieur LECOCQ aurait dû acheter moins cher ou vendre plus cher. J'ai dit que lorsqu'il avait été confronté aux problèmes de décider entre son devoir de mandataire et son intérêt personnel, il avait choisi son intérêt personnel. Point à la ligne! Je n'ai pas dit autre chose. Deuxièmement, j'entends des réponses comme si l'éthique politique se résumait à suivre la Loi. Tant qu'on n'est pas en infraction avec la Loi, on ne fait rien de mal, sur le plan politique. Sur le plan juridique, d'accord. Il suffit de suivre la Loi. Sur le plan de l'éthique politique, je ne suis pas d'accord! Elle va plus loin que sur le simple respect de la Loi. Troisièmement, il y a le problème de l'argent public. Bon, on pourra encore en discuter si on veut mais enfin si l'origine de cet argent est bien privé, à partir du moment où il est mis à disposition de façon irrévocable, à la disposition d'un pouvoir public pour des missions d'intérêt public – et je dis bien de façon irrévocable parce qu'en Commission on a demandé à Monsieur HUON s'il pouvait reprendre son argent...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Attendez! Monsieur, je m'excuse, je le fais rarement. Non! Ce n'est pas ça! Ce n'est pas mis à la disposition d'un pouvoir public, c'est mis dans une société anonyme avec des représentants privés dans lesquels sont acceptés deux représentants de la Régie Autonome! Donc, ce n'est pas vrai! Ce que vous dites n'est pas exact! Ce n'est pas mis à la disposition! Nous ne sommes pas du tout majoritaires et au Conseil d'Administration, les discussions se font sur base de ce que la Ville a comme stratégie globale, mais c'est encore les administrateurs avec leurs compétences et leur caractère privé qui décident blanc ou noir. Et donc, NON ce n'est pas de l'argent mis à la disposition de ...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: On ne sera pas d'accord là-dessus! Alors... quatre...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous pouvez ne pas être d'accord mais moi je vais vous dire, vous pouvez, c'est votre droit de ne pas être d'accord mais moi je vais vous opposer les documents écrits, les documents tels qu'ils ont été, on va vous les présenter, vous comprenez? Donc, que vous ne soyez pas d'accord, c'est votre droit, moi, je ne vous demande pas d'être d'accord, je dis simplement que la vérité a ses droits! Ce que vous dites n'est pas vrai et on vous donnera, si vous ne les avez déjà pas, tous les

éléments qui vous permettront, non pas de vous faire changer d'avis, mais simplement d'éclairer d'une manière objective le Conseil et l'opinion publique montoise!

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Au moins d'accord sur une chose que nous pourrions avoir ces documents parce que jusqu'ici on ne les a pas eus! Quatrièmement, on essaie de dire qu'au départ d'un cas personnel on veut noircir le reste, mais non, ce n'est pas ça qui s'est passé! Au départ d'un cas personnel, d'accord, on se penche sur une série de fonctionnement parce que je peux dire, pour ma part, mais c'était le cas aussi d'autres membres de la Commission et d'autres conseillers communaux, qu'il était bien difficile de s'y retrouver dans le fonctionnement de la RCA de Mons Appui, Mons Rénovation, Mons Revitalisation, etc., et il a fallu tout un exposé de Monsieur MAHIEU pour commencer à comprendre et quand on a donc examiné tous ces faits, on s'est rendu compte petit à petit qu'il y avait peut-être des choses qui méritaient d'être soulevées. On en a soulevé une partie dans la Toute-Commission, à mon avis d'ailleurs, ce n'est pas suffisant, c'est un débat qui peut encore continuer. Mais si on dit maintenant qu'il y a peut-être des choses qui ne fonctionnent pas, qu'il n'y a pas suffisamment de transparence, ce n'est pas pour salir les affaires, c'est tout simplement parce que, en travaillant sur le cas personnel, on s'est rendu compte qu'il y avait peut-être des problèmes plus généraux que le cas personnel. Et la dernière chose que je vais encore dire, notamment suite à l'intervention de Monsieur MILLER, qui parle évidemment de ce qui l'intéresse dans l'avis de la Commission mais personne jusqu'ici n'a cité le dernier paragraphe qui dit: "D'autres membres considèrent que son statut de mandataire public, c'est-à-dire Conseiller Communal et membre de la RCA auraient dû l'inciter à informer la RCA de cette opportunité et s'abstenir de réaliser une telle opération immobilière en particulier avec la s.a. Mons Rénovation. Ça, ça fait aussi partie de l'avis et donc si nous avons, nous, accepté de dire: "Oui, juridiquement nous n'avons aucune preuve qu'il y ait eu conflit d'intérêt ou délit d'initiés sur base des textes juridiques" c'est aussi parce que dans cet avis, il est clairement dit que c'est l'intérêt personnel qui a été poursuivi et, donc, c'est ça l'ensemble de l'avis.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, ne dites pas... non! Je m'excuse pour la deuxième fois, il ne dit pas ça l'avis! Il dit que certains membres disent que... l'avis ne dit pas... Non, mais, écoutez, je me permets, Monsieur VISEUR, parce que d'abord je vous connais, je dis "vous" de sens général et moi je ne veux pas qu'on salisse notre Ville, je ne veux vraiment pas, je veux m'en tenir au texte et d'une manière rigoureuse à ce qui est de notre droit, de notre devoir et je suis prêt à parler avec vous de la morale,

croyez bien que j'en connais un bout mais je n'aime pas du tout les dérives, je n'aime pas du tout les choses approximatives et faire croire! Ce qui est dans ce PV, tu peux me le retrouver? C'est exactement ce que vous avez lu, c'est "D'autres membres considèrent que..." donc, ce n'est pas la conclusion de la Commission, ce n'est pas qu'il aurait dû inciter, c'est que certains membres pensent qu'ils auraient dû inciter. Et donc, par honnêteté intellectuelle, j'aimerais bien que dans votre deuxième reprise, quand vous concluez, vous repreniez les termes précis du PV.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Eh bien, je suis bien d'accord, mais je veux dire que Monsieur MILLER a fait obstruction sur cette partie-là en disant qu'il croyait que tout le monde, ici, allait être d'accord avec tout. Ce n'est pas vrai. Il est mis que certains membres ne sont pas d'accord avec la façon dont ça s'est passé.

Monsieur Richard MILLER, Echevin: Je ne pense pas avoir fait obstruction sur la dernière phrase de l'avis. J'ai dit à quel point j'avais attendu cet avis, à quel point j'ai été très attentif en le lisant, j'ai également dit à quel point est également attendu par les Instances de mon parti et donc, je ne crois vraiment pas avoir rangé de côté quelques questions que vous avez également soulevées.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Moi, je dis que j'ai défendu le point de vue qui est mis dans le dernier paragraphe de l'avis.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mais justement pour répondre à votre dernier paragraphe, car je suis soucieux aussi, même si ces quelques membres qui se posent des questions, etc., pour répondre à ce souci de la pratique de l'éthique, on va poser la question à l'Union des Villes et des Communes qui est notre meilleure conseillère en la matière et, comme je me suis engagé tout à l'heure, nous allons le faire, ça va nous aider à rédiger peut-être quelque chose, si c'est faisable, bien entendu. Chers collègues, après avoir entendu les uns et les autres, je rappelle que le point était le rapport d'activités 2005...

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Monsieur le Président, je souhaiterais quand-même revenir...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie!

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Je souhaiterais quand-même revenir sur ce que j'ai dit dans mon intervention. Donc, le point 35 qui est à l'ordre du jour nous demande de statuer sur les comptes et le rapport d'activités 2005-2006. Je souhaiterais, moi, que l'on dissocie ce vote de l'avis de la Commission sui generis puisque on l'a appelé comme ça, parce que...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je veux bien essayer de comprendre, mais quand on dit "dissocie" ça veut dire quoi?

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Attendez, je termine. Donc, la Commission sui generis a de toute façon seulement émis un avis, ça là-dessus, nous sommes tous d'accord, chacun appréciera suivant son éthique personnelle et sa moralité son vote. Donc, moi, je souhaiterais qu'on dissocie le vote des comptes et de l'approbation du rapport d'activités de cela. In fine, je dirais que le rapport de cette Commission qui donne un avis que vous avez lu et dont certains ont relu votre phrase, c'est dissocié des comptes, ça n'a rien à voir avec l'histoire de Monsieur LECOCQ. Donc, moi, je souhaiterais fermement que l'on dissocie le vote sur ces points. Alors, deuxièmement, je souhaiterais quand-même encore ajouter quelque chose, c'est que vous faites référence à l'Union des Villes et Communes Wallonnes. Je crois que le Conseiller juridique de la Ville de Mons – je ne vais pas tout relire parce que je crois que les débats, on en a déjà assez dit – fait référence à un certain moment et parle de Monsieur COENEN, Alain COENEN qui fait partie de l'éthique et de la gestion publique au niveau de l'Union des Villes et Communes Wallonnes et il donne comme référence différents articles et il en vient à une conclusion où il dit: "Ainsi les conseillers communaux ne peuvent prendre part au marché de la Commune s'ils deviennent administrateurs d'une intercommunale ou d'une société de logements. L'interdiction s'étend au marché de l'intercommunale ou de la société." Donc, moi, je suis désolé, c'est principalement pour cela, mais je n'accuse pas Monsieur LECOCQ, ce n'est pas... moi, au niveau éthique, au niveau moralité, je souhaiterais qu'on dissocie le vote des comptes du rapport qui a été proposé par la Présidente de la Commission.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous vouliez prendre la parole?

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: Simplement, Monsieur le Bourgmestre, la situation n'est pas facile et donc ...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Elle n'est pas si difficile que ça!

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: Je voulais simplement répondre un petit peu au contexte psychologique. Quand on dit que l'Opposition démocratique veut salir la Ville de Mons. Prenons l'exemple Résident Citadelle. J'étais le premier à dire que l'on vendait trop bon marché, 86 €, donc, j'ai fait une remarque, j'ai exercé mon contrôle démocratique, je passe des heures à aller étudier les dossiers, alors est-ce que c'est salir la Ville que de relever ces problèmes?

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Personne ne vous a jamais reproché cela, que du contraire!

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: On dit que l'on salit la Ville en disant simplement que la rue de la Clef, on a acheté des taudis pour le prix des villas et on se pose des questions pour les travaux!

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, non, ce n'est pas pour ça! Ce n'est pas pour ça!

C'est bien! Nous prenons acte de ce travail que vous réalisez!

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: On essaie de donner des bons points et des mauvais points et loin de nous cette politique où c'est de dire que tout est mauvais. Que du contraire, généralement on approuve mais, bon, il y a des moments où l'on dit: "Tiens, il y a un problème" alors peut-être que si c'est à huis-clos, c'était mieux, si on avait eu tous les documents c'était mieux mais dire qu'on salit la Ville, je ne peux pas partager ce propos!

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors, pour répondre à Monsieur LAFOSSE, donc, l'affaire dite de l'accusation de Monsieur COLLETTE, donc l'affaire COLLETTE, elle a été clôturée par l'avis des quatre chefs de groupe et par l'unanimité de la Commission. Pour nous, c'est une affaire, je vais dire, on ne sait même pas faire autre chose que de prendre acte, ce n'est pas l'ordre du jour, le rapport a été fait, a été bien fait, c'est une affaire. Ici, seul est à l'ordre du jour et donc, si vous voulez dire que c'est bien distinct de ce rapport de Monsieur LECOCQ, ça c'est bien entendu distinct, ici est à l'ordre du jour le rapport d'activités 2005-2006 et les comptes 2005, uniquement, c'est ce qui est écrit ici. Voilà! Je les mets au vote. Vous voulez un vote individuel?

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Mais je vous signale quand-même que ça fait partie du dossier! Quand on va examiner le dossier qui nous était présenté, on voit, on lit le rapport, alors il fallait mettre ce point-là dans un autre point!

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Une délibération là-dessus!

Madame Françoise COLINIA, Conseillère: Pour éclairer peut-être, je pense que quand le Conseiller LAFOSSE voit "rapport Collège des Commissaires" c'est le Collège des Commissaires aux comptes et non pas la Commission et c'est là où personne ne se comprenait.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est là où il y avait une confusion dans votre esprit? Non?

Monsieur Pascal LAFOSSE, Conseiller: Non, pas du tout, c'est l'avis de la Commission sui generis concernant qu'il n'y a pas de délit d'initiés et tout ça...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mais là c'est réglé, c'est là, la Commission a fait son travail, c'est approuvé, c'est là! On n'a pas à prendre position sur un avis, les Conseillers communaux ont travaillé, ils ont fait un rapport, à l'unanimité on l'a lu, on s'est même un petit peu chamaillé avec Monsieur VISEUR pour qu'on lise et qu'on relise. Ça a été lu et relu, enfin, voilà, c'est là! C'est un document qui est constitutif du dossier évoqué, voilà, c'est une chose et maintenant le vote de la Régie Communale Autonome, du rapport d'activités et des comptes 2005 et je propose le vote personnel, comme ça tout le monde peut dire ce qu'il veut.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, Mme POURBAIX, MM. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. DI RUPO

8 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

4 ABSTENTIONS : MM. LECOCQ, LAFOSSE, DUQUENNE, TRANCHANT

ADOPTE - 46<sup>ème</sup> annexe

Monsieur Jean-Marc LECOCQ, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je voulais justifier mon abstention. Enfin, tout le monde l'aurait compris...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie et je situe votre abstention!

Monsieur Jean-Marc LECOCQ, Conseiller: J'accepte bien entendu les comptes de la RCA mais je voulais m'abstenir pour le fait que vous connaissez bien entendu. Voilà! Merci!

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors, donc, sauf valeur ajoutée importante...

**Sortie de M. COLLETTE = 44 présents**

36<sup>e</sup> objet : Avenant n° 17 à la convention en vue de mener à bien l'action Guichet de l'Énergie. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité - 47<sup>ème</sup> annexe

37<sup>e</sup> objet : Résiliation d'un acte de concession pour état d'abandon, de la sépulture affichée le 9 et 10 octobre 1990. 2e Mons-Centre

ADOPTE à l'unanimité - 48<sup>ème</sup> annexe

38<sup>e</sup> objet : Projet pédagogique et règlement d'ordre intérieur du Centre de vacances adapté pour enfants porteurs de handicap. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité - 49<sup>ème</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Entretien des cours d'eau non navigables – Exercice 2008  
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation  
3e/2<sup>e</sup> 2008.482.090.00 CDP

ADOPTE à l'unanimité - 50<sup>ème</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet : Cimetières, remise en état des pelouses d'honneurs (4 lots)  
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation  
3e/2<sup>e</sup> 2008.878.314.00CDP

ADOPTE à l'unanimité - 51<sup>ème</sup> annexe

41<sup>e</sup> objet : Aménagement de sécurité routière – réalisation du plateau à la rue d'Havré à Mons.  
Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché 3e/1<sup>e</sup> 2008/421.050.01GMS

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, Madame.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre, il s'agit du plateau rue d'Havré à Mons et rue des Groseilliers, et on parle d'un aménagement de sécurité routière par rapport au plateau. Mais je voudrais faire remarquer que la rue des Groseilliers, elle-même, est dans un triste état et c'est en la parcourant qu'on abîme surtout sa voiture, parce qu'on disait dans tout le texte qu'il était temps qu'on arrange le plateau parce qu'on abîmait la voiture mais moi, je trouve qu'on abîme encore plus dans la rue des Groseilliers. Voilà!

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin.



Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Madame, vous avez certainement raison mais avec les budgets qui sont les nôtres, nous devons faire des choix et je crois que la rue d'Havré est quand-même une artère principale et ce croisement est d'un piteux état, donc il fallait prendre des mesures draconiennes et refaire vraiment ce carrefour qui est devant une église qui vous tient à cœur, d'ailleurs, et qui sera aussi bientôt rénovée.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous en parlerons dans les prochains jours, Madame. Vous verrez que votre groupe va changer d'avis! Et va soutenir notre politique de rénovation! Quand je pense que je suis allé me battre pour l'église... c'est vrai en plus!

ADOPTE à l'unanimité - 52<sup>ème</sup> annexe

42<sup>e</sup> objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la mise en œuvre d'un rond-point à l'angle de la chaussée du Roeulx et de la rue Docteur Dewez ainsi que la mise en place d'un vire-à-gauche au carrefour chaussée du Roeulx et rue de la Cure d'Air à Havré, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3e/2<sup>e</sup> A/8504/CDPC/7/32

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI :Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DI RUPO

2 ABSTENTIONS : M VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE - 53<sup>ème</sup> annexe

43<sup>e</sup> objet : Parc du Château Comtal – conciergerie du Beffroi.  
Modification du cahier spécial des charges (descriptions techniques) et approbation de l'estimation revue 3e/1<sup>e</sup> E/2007.773.220.VT

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI :  
Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT,

MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, DUQUENNE,  
MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M.  
TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART,  
Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TRANCHANT,

DI

RUPO

2 NON :  
VISEUR, Mme PREVOT

M.

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER,  
MOUCHERON, M.HAMBYE

ADOPTE - 54<sup>ème</sup> annexe

44° objet : École communale E. POHL – assainissement et aménagement d’une cuisine.  
Approbation de la modification du mode de passation et de l’estimation revue.  
3e/2<sup>e</sup> 2008.722.113LF

ADOPTE à l’unanimité - 55<sup>ème</sup> annexe

45° objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la pose enterrée de câbles basse et moyenne tension, rue des Sars et rampe Sainte Waudru, dans le cadre d’une demande de permis d’urbanisme. 3e/2<sup>e</sup> A/8505/CDPC/3/156

ADOPTE à l’unanimité - 56<sup>ème</sup> annexe

46° objet : Rénovation urbaine de l’îlot de la Grand Place – réfection du revêtement de sol de l’esplanade du Dragon.  
Approbation de l’avant-projet. 3e/2<sup>e</sup> E/2007/SUB.426.040

ADOPTE à l’unanimité - 57<sup>ème</sup> annexe

47° objet : Atelier de voirie – fourniture et pose de portes de garage sectionnelles.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché et approbation de la sélection qualitative. 3e/2<sup>e</sup> E/2008.104.024

ADOPTE à l’unanimité - 58<sup>ème</sup> annexe

48° objet : Aménagement de la cour de l’atelier communal sis rue du Travail à Cuesmes – travaux subsidiés – triennal 2004/2006 – année 2006 – priorité 9.

Approbation de l’avenant n°1. 3e/2<sup>e</sup> E/2006.tri.104010.00.MF

ADOPTE à l’unanimité - 59<sup>ème</sup> annexe

49<sup>e</sup> objet : Élagage et abattage d'arbres à Mons, Maisières, Nimy, Cuesmes et Havré (5 lots)

Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2<sup>e</sup> E/2008.421.062.00.MF

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Elagage et abattage d'arbres, je vous en prie.

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: Je profite simplement de ce point pour faire part d'une interpellation qui a été faite par le Président honoraire de la société de populiculture du Hainaut, sur un massacre à la tronçonneuse à la Place Nervienne. En fait, vous le savez comme moi que les arbres sont des organismes vivants, ils requièrent comme pour tous les êtres vivants un soin attentif et une attention constante. Vous en êtes tous convaincus et donc il semble que les Cahiers des Charges relatifs à la coupe ou à la taille ne tiennent pas compte, je dirais, certains principes de coupe des arbres étant donné l'étroitesse des budgets et que, d'après certains échos convergents, les arbres, en tout cas les branches maîtresses, des platanes de la Place Nervienne, ont été coupées à la tronçonneuse et d'après ces spécialistes, ces arbres sont irrémédiablement perdus. Alors, nous voulons simplement attirer l'attention de la Ville de Mons sur, et nous sommes très conscients de l'étroitesse des budgets et des Marchés Publics, nous suggérons simplement de faire moins d'abattages des arbres et de les limiter pour qu'ils soient mieux faits. Voilà! Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous transmettrons au Service des Travaux chargé de l'élagage cette interrogation. J'avais toujours entendu du bien de ce que l'on faisait mais bon... donc, élaguer, abattre moins et élaguer mieux? Mais quand ils sont malades...

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller: On en a trop fait! Il suffit de voir l'avenue Reine Astrid, ils ont tout coupé et maintenant ils sont tous malades! Merci!

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: A l'avenue Reine Astrid... Bon! Donc, tu interrogeras officiellement, que je sache un peu l'état de santé...

Monsieur Jean-Marc LECOCQ, Conseiller: Il y a un spécialiste ici, Monsieur le Bourgmestre, à la CCAT, Monsieur Herbert MEUNIER, il participe à la CCAT, c'est un véritable spécialiste des arbres, je le signale.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: La CCAT dit son mot quand on élague et tout ça?

Monsieur Jean-Marc LECOCQ, Conseiller: Pas toujours.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: On peut demander l'avis à la CCAT, ce serait bien. Bon! Allez! On transmet au Service des Travaux.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, Mme PREVOT, M. DI RUPO

3 NON : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT

5 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE - 60<sup>ème</sup> annexe

50<sup>e</sup> objet : École Henry Pohl de Jemappes et École Communale de Nouvelles – aménagement et construction de préaux.

Approbation du projet comprenant le Cahier Spécial des Charges, le métré estimatif.

Détermination du mode de passation du marché et des conditions du marché

3e/1<sup>e</sup> E/2008/722.112.010.BC

ADOPTE à l'unanimité - 61<sup>ème</sup> annexe

51<sup>e</sup> objet : Achat de bancs : Approbation du projet, des conditions du marché et de la détermination du mode de passation. 3e/1e E/2008/766.171.00.SMC

ADOPTE à l'unanimité - 62<sup>ème</sup> annexe

52<sup>e</sup> objet : Travaux de voirie, études préparatoires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2008/421.061.00.SMC

ADOPTE à l'unanimité - 63<sup>ème</sup> annexe

53<sup>e</sup> objet : Curage extraordinaire des fossés. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1<sup>e</sup> E/2008/877.295.00.SMC

ADOPTE à l'unanimité - 64<sup>ème</sup> annexe

54<sup>e</sup> objet : Bâtiments communaux, acquisition de matériel de protection anti-incendie.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.  
3e/1<sup>e</sup> E/2008/104.027.00.SMC

ADOPTE à l'unanimité - 65<sup>ème</sup> annexe

55<sup>e</sup> objet : Curage des égouts – lot 2 – Approbation du décompte final.  
3e/1e E/2008.877.295.02.SMC

ADOPTE à l'unanimité - 66<sup>ème</sup> annexe

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors, les interpellations. D'abord les questions. Nous avons la première question. Question de Monsieur VISEUR sur la vente des bâtiments de l'ICET à Cuesmes. Je vous en prie.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Merci. Les bâtiments de l'ICET à Cuesmes sont mis en vente. Il paraît qu'il y a des affiches, d'ailleurs, maintenant. Et donc à ce sujet-là, j'ai quelques questions à poser. Est-ce que les halls sportifs font-ils partie de la vente ou restent-ils définitivement propriétés de la Ville? Le reste, à part les halls sportifs, est-il vendu en bloc ou par lots à la convenance des acheteurs? Que devient l'enseignement de promotion sociale encore sur le site? Le Collège a-t-il déjà une solution de "relogement" pour cet enseignement et ce, à quelle échéance? Quel avenir réservez-vous à la concierge? Avez-vous une solution de relogement pour elle aussi? Dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment qui est en bloc, comment on pourra se résoudre le problème des consommations (électricité, chauffage, eau...)? Si le Collège a bien retenu l'option de la vente, d'autres solutions ont-elles été envisagées comme, par exemple, la location à prix réduit au secteur associatif?

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur l'Echevin, auriez-vous l'amabilité de répondre?

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin: Certainement. Monsieur le Conseiller, en réponse à votre question relative à la vente des anciens bâtiments de l'ICET à Cuesmes, je vous informe que les deux salles de sport seront maintenues au sein du giron communal et ne feront pas l'objet de la vente. Seuls, en effet, seront mis en vente, l'ancien château, l'atelier, la salle des fresques ainsi que le bâtiment actuellement occupé par Mons Formation qui deviendra libre fin décembre 2009 – début janvier 2010. Les deux écoles de promotion sociale provinciale montoise seront alors regroupés sur le site

de Léo Collard, ces informations ont été fournies par la Direction générale de l'Enseignement provincial ce jeudi 22 mai. La concierge, quant à elle, pourrait retrouver une fonction similaire au sein d'un bâtiment communal ou dans la mesure des possibilités, être relogée dans un logement "ville". La décision de vendre l'ensemble des différents bâtiments en bloc ou par lots n'a pas encore été actée. La décision sera prise en fonction des offres reçues. Les diverses propositions seront transmises à notre Collège. En cas de vente par lots, il sera toujours possible de prévoir une individualisation de différents compteurs électricité, chauffage, eau. La location des différents bâtiments ou d'une partie de ceux-ci à diverses associations a été longuement envisagée et à titre personnel j'ai rencontré des demandeurs, j'ai visité également avec eux ces bâtiments, ça a été longuement envisagé mais malheureusement nous ne l'avons pas retenu en raison de la consommation énergétique exorbitante engendrée par la chaudière actuelle défectueuse, l'état des bâtiments et les caractéristiques de ceux-ci. Voilà pour les réponses que j'ai essayé d'être le plus complet possible, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin, puis-je me permettre d'attirer une attention additionnelle? Il va sans dire que le sens aigu que nous avons du respect des œuvres fait que les fresques, bien entendu, un soin tout particulier sera accordé. Alors, j'ai une question de Monsieur Jacques DEPUYT avec photos à l'appui.

Monsieur Jacques DEPUYT, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, tout simplement y aurait-il encore quelques sous dans la caisse du Service des Travaux de la Ville de Mons afin de remettre en état la voirie et les trottoirs d'un tronçon de la rue Jules Antheunis, exactement 90 mètres, entre les quatre pavés (chaussée Roi Baudouin et le début de la rue des Résistants à Saint-Symphorien? Tronçon à forte densité de circulation, tout qui va et vient de la rue Jules Antheunis, rue Paul Dufour, rue des Résistants et chemin d'Havré ou tout simplement les habitants qui vont à l'arrêt du bus, faire leurs courses, boulangerie, banque, pharmacie, magasin sur la place de Saint-Symphorien ou nos deux écoles. Ce tronçon étant en affreux pavés avec trous, ornières et emplâtres de bitume, par temps de pluie, cyclistes et piétons prennent une douche forcée au passage des véhicules. Les piétons, parlons-en. Trottoirs en terre et presque inexistantes, parsemés d'embûches, pierres, cailloux et même un vestige d'un ancien poteau d'éclairage laissant dépasser un bout de fer à béton de plus ou moins 6 à 7 cm. Ci-joint, comme vous l'avez si bien dit, quelques photos qui en disent long sur ce

tronçon, en espérant que vous pourrez apporter une réponse favorable à la population intéressée. Je vous en remercie d'avance.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Monsieur l'Echevin.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Monsieur le Conseiller, vous avez raison, il est vrai que l'entrée de la rue des Résistants est, jusqu'à sa jonction avec la rue Antheunis, est en mauvais état. Nous avons inscrit au plan triennal 2007-2009 l'égouttage de la chaussée Baudouin dont l'exutoire du côté gauche se faisait dans un égout se trouvant à l'extrémité de ce tronçon de la rue des Résistants. La pause d'un égouttage dans ce tronçon de rue aurait entraîné la remise en état au large du revêtement routier. Nous avons appris, il y a quelques semaines, que ce projet n'a pas été retenu. Nous ne manquerons pas de le réinscrire dans le cadre du prochain plan triennal. J'ai chargé les Services Techniques de disquer les fers à béton qui dépassent du sol et d'examiner la possibilité d'améliorer l'état du revêtement de la voirie. Un rapport sera présenté au Collège qui statuera sur la suite à réserver à cette demande.

Monsieur Jacques DEPUYT, Conseiller: Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. Il reste une troisième question de Madame MERCIER. Vous vouliez me parler de feux clignotants.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Oui, Monsieur le Bourgmestre et vous aussi, Mesdames les Echevines et Messieurs les Echevins, chers Collègues. Voilà plusieurs mois que les signaux lumineux permettant, en toute sécurité, le passage des voitures qui débouchent de la rue du Gouvernement dans la rue des Arbalestriers, ces feux ne fonctionnent plus. Pour les Montois qui connaissent bien l'endroit, point n'est besoin de les remettre en état. Le conducteur qui longe la rue des Arbalestriers effectue un léger ralentissement, jette un coup d'œil à droite et le tour est joué et même rapidement joué puisque la circulation est beaucoup plus fluide que quand les feux fonctionnent. Oui, mais voilà, cette situation pourrait être dangereuse pour celui qui connaîtrait imparfaitement le coin, surtout qu'au moment des sorties scolaires, il y a affluence dans cette rue. Je pense que rétablir les signaux ne serait pas du luxe. Après tout, les feux clignotants ne doivent pas remplacer ad vitam les signaux qui passent du vert au rouge et du rouge au vert. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Alors, nous aimons quand ça passe du vert au rouge. Vous, vous suggérez de passer du rouge au vert, comme ça, d'une manière sans transition! Alors, votre question relative à la situation des feux a retenu toute notre attention! C'est déjà un grand point! Alors, en fait, votre collègue, mais il n'est plus là

ou il n'est pas là, Monsieur HAMBYE pourrait en discuter avec vous car nous avons déjà évoqué avec lui longuement la situation du feu, avec des avis partagés. Mais alors, moi, je pense que vous avez quand-même raison, donc, ce que nous allons voir c'est s'il n'est pas possible de mettre peut-être un feu avec un bouton poussoir que les piétons qui veulent passer appuient, attendent quelques secondes et je me demande si ce n'est peut-être pas la solution et alors, voir si on ne peut pas le mettre sonore profitant comme ça des moins valides. Donc, on va demander aux Services des Travaux d'envisager cette solution-là. Mais au sein du groupe, vous devez avoir une petite discussion avec Monsieur HAMBYE, là-dessus, parce qu'on a entendu des choses qui sont...

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Mais oui, j'ai déjà discuté avec Guillaume HAMBYE mais je trouve que lui, il a pris le conseil de ses voisins mais alors, moi, je pense que les voisins trouvent que "ça va plus vite", etc., et "il faut faire comme ça" mais il ne faut pas instituer comme si c'était l'ordre logique, quelque chose qui, à la base, est faux! On ne peut pas dire que des feux clignotants, c'est comme ça que ça doit marcher, enfin. Donc, moi, je ne suis pas d'accord!

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'était bien du domaine informel! Mais donc, nous le ferons, ça va?

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère: Ça va!

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup, Madame. Alors, il y a une interpellation maintenant de Monsieur Willy MERCIER.

Monsieur Willy MERCIER, Conseiller: En fait, mon interpellation est double et je vais un petit peu inverser les deux interpellations pour un petit peu aller dans la foulée de Madame MERCIER. Moi aussi je vais vous parler de feux rouges et c'est un petit peu récurrent. Mes demandes c'est qu'en fait vous avez eu l'occasion de voir le bien fondé de la réinstallation du feu rouge sonore devant la gare parce que je vous le dirai peut-être en manière de boutade, moi je ne vois ni le vert, ni le rouge, alors que je souhaiterais peut-être voir l'orange. Mais enfin, ça c'est un autre problème. Alors, je vais vous demander s'il y a déjà eu des tractations pour savoir qui, éventuellement, pourrait faire ce travail et réinstaller notre feu rouge sonore. Chez les Amis des Aveugles, d'une manière régulière, je fais visiter un parcours obscur par toutes les personnes qui viennent nous rendre visite et ces personnes comprennent véritablement le bien fondé d'un feu rouge sonore, alors merci d'avoir songé à remplacer également le feu rouge d'Anne-Marie par un feu rouge sonore mais prioritairement je préférerais qu'on refasse le feu rouge de la gare d'un point de vue sonore. Ça c'était ma première interpellation. La



seconde est aussi une demande qui est assez récurrente. Depuis de nombreuses années on se demande quand, enfin, on connaîtra le début des travaux de la nouvelle piscine? D'autant plus qu'à certains égards, on constate qu'au niveau de la Ville de Mons, ce n'est pas toujours de votre faute, il y a parfois du vandalisme, mais qu'on se retrouve avec deux piscines qui sont quand-même vieillissantes et de temps en temps l'une ou l'autre qui ne fonctionne pas. Donc, demande que je vous fais: a-t-on déjà des possibilités de nous dire où en sont les soumissions? Quand ces travaux vont commencer? Et la durée éventuelle de ces travaux? Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur MERCIER, deux échevins sont prêts à répondre à vos deux interpellations. D'abord, Monsieur BIEFNOT. La piscine!

Monsieur Richard BIEFNOT, Echevin: Voilà! Monsieur le Conseiller, vous avez raison, voilà déjà longtemps que l'on parle de cette piscine et j'ai enfin une bonne nouvelle à vous annoncer puisque, après avoir lancé une deuxième fois l'appel d'offres, nous avons reçu deux offres qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée par un groupe d'experts mandaté par le Conseil d'Administration de la RCA et cet examen a abouti à la désignation de l'une de ces deux offres. Mais cependant et avant de pouvoir aller plus loin et donner plus d'informations, il faut savoir que les diverses procédures en cours imposent que les rapports détaillés soient préalablement approuvés par les Autorités de Tutelle. Il s'agit, en ce qui concerne le volet "Subsides de la Division des bâtiments et des infrastructures sportives" de la Direction Générale des Pouvoirs Locaux du Ministère de la Région Wallonne, auprès de laquelle le dossier est actuellement à l'examen et, d'autre part, pour ce qui concerne la Tutelle administrative, auprès de la Direction des Entreprises Publiques du même ministère. Ce dossier vient d'être expédié aux Autorités de Tutelle, on peut raisonnablement espérer une réponse dans le mois. Dès l'approbation des Autorités de Tutelle, le caractère européen du marché, impose à la RCA d'informer le soumissionnaire non retenu et de lui accorder la possibilité par le biais d'un délai spécifique, 10 jours dans le cas du présent marché, d'introduire un recours contre la décision de l'attribution. Cette phase de recours éventuel constitue une étape dont la durée est difficile à estimer puisqu'elle dépend de l'attitude adoptée par le soumissionnaire écarté et du délai d'action de l'instance de recours éventuel. Il s'agit du Conseil d'Etat. Une fois cette étape accomplie, le soumissionnaire retenu peut être notifié et il dispose, alors, contractuellement d'un délai de 30 jours calendrier pour constituer et introduire le dossier relatif au permis d'urbanisme dont on peut raisonnablement penser qu'il soit délivré à l'issue d'une période d'environ 9 mois. Dès

l'attribution du permis, le délai reprend et le soumissionnaire dispose de 560 jours calendrier pour livrer le bâtiment en ordre de réception et enfin accueillir les premiers nageurs.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, les informations sont telles que...

Monsieur Willy MERCIER, Conseiller: Oui, je vous écoute Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Allez-y si vous voulez réagir!

Monsieur Willy MERCIER, Conseiller: Oui! En fait, donc, si je calcule bien, ça nous fait deux mois et puis encore cinq ou six mois, c'est ça?

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, toutes les procédures évoquées par l'Echevin et il a tout à fait raison, il a donné les délais légaux mais nous, maintenant, avant de communiquer, on a absolument besoin de deux choses, la première, c'est l'approbation de l'Autorité de Tutelle, puis ça va aller au Ministre qui va subventionner et le dossier doit d'abord passer à l'Inspecteur des Finances. Quand il aura fait ces parcours-là, là ce sera dans des délais, j'espère, le plus raisonnable possible, on ne sait pas vous dire au jour près, à ce moment-là nous pourrions communiquer. Et puis, il y a la notification officielle, les temps de recours de la société non retenue et tout ça, une fois qu'on a notifié les temps de recours, on ne va pas attendre les temps de recours pour communiquer, Monsieur, ce qui importe c'est d'avoir la double approbation, celle du Ministre de Tutelle et celle du Ministre des Sports. Et ça, j'espère que dans les toutes prochaines semaines, nous en aurons l'occasion et dès à présent, ça on peut quand-même s'y préparer, tout le Conseil Communal, bien sûr, en maillot le jour où il y aura une piscine parce qu'on en a assez! Donc, préparez vos corps!

Monsieur Willy MERCIER, Conseiller: N'oubliez pas de mettre le bonnet, c'est la seule chose obligatoire!

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci! Nous mettrons in extenso cette remarque au PV et on en tiendra compte le moment venu! Bon! Alors, la deuxième interpellation! Monsieur DARVILLE.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Monsieur MERCIER, chers Collègues, comme vous le savez, ces feux tricolores sont gérés par le MET. Suite au dernier contact de ce lundi avec cette administration, il apparaît que celle-ci étudie les possibilités de remettre en état ce système. Je vais réintervenir auprès de celle-ci afin qu'une solution rapide soit trouvée pour remédier à cette situation et enfin vous satisfaire.

Monsieur Willy MERCIER, Conseiller: En fait, je vous remercie pour l'intervention auprès du MET et je crois que finalement le MET a eu peut-être un don de double vue

puisqu'il a donné une réponse à peu près dans le même temps que moi j'introduisais mon interpellation. Et je vous suis très reconnaissant de bien vouloir encore intervenir. Monsieur le Bourgmestre et tous les Echevins qui sont venus faire le petit trajet avec nous ont constaté que c'était tout à fait nécessaire et merci d'encore frapper sur le clou pour que nous ayons ces feux rouges sonores le plus rapidement possible. Voilà, merci. Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Il en sera fait ainsi. La séance publique est terminée.

La séance s'ouvre à huis clos avec 37 présents  
Sont absents : MM. COLLETTE, ROSSI, DEL BORRELLO, DEJARDIN, HAMBYE, MANDERLIER, LAFOSSE, BRESART

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
56° objet : Habilitation des agents communaux pour rédiger des constats en cas d'infraction au règlement général de police. Bureau des amendes administratives CB

ADOPTÉ – 67° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
57° objet : Renouvellement pour un an du contrat du Médiateur Politique des Grandes Villes. Bureau des amendes administratives CB

ADOPTÉ – 68° annexe

58° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un agent de niveau 1. GRH 12446

ADOPTÉ – 69° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une employée d'administration. GRH 4791

ADOPTÉ – 70° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale apportée à sa mère. GRH 10126

ADOPTÉ – 71° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps octroyée à un employé d'administration. GRH 10066

ADOPTE – 72<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- e) Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive, d'un chef de bureau administratif. GRH 3948

ADOPTE – 73<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 59<sup>e</sup> objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Prorogation d'une pause-carrière à ½ temps accordée à une employée de bibliothèque statutaire. GRH 10/10827

ADOPTE – 74<sup>e</sup> annexe

60<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Mise à disposition de personnel auprès de l'ASBL « Mons-Sports ». GRH JN/9382/01/JN/8835.01/JN/9218-01/JN12022-01/JN12060-01/JN/8523-01/

ADOPTE – 75<sup>e</sup> à 80<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Mise à disposition d'un ouvrier non qualifié auprès de l'ASBL « Football Club Flénu ». GRH JN/11555-01

ADOPTE – 81<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- c) Mise à disposition d'une employée d'administration auprès des ASBL « Mons-Sports » et « CMFA » GRH JN/10843-01

ADOPTE – 82<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- d) Mise à disposition d'une employée d'administration auprès de l'ASBL « Mons-Métropole ». GRH 17454

ADOPTE – 83<sup>e</sup> annexe

61<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Mise à la pension prématurée temporaire d'un Chef Opérateur SI/Cel.GRH 11657

ADOPTE – 84<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Personnel du Centre 100 – Licenciement d'un opérateur stagiaire SI/Cel.GRH 17969

ADOPTÉ – 85<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- c) Modification du motif de fin de fonction d'un capitaine –commandant du SI (pension d'office) SI/Cel.GRH 3510

ADOPTÉ – 86<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- d) Démission honorable accordée à un sapeur-pompier professionnel SI/Cel.GRH 3331

ADOPTÉ – 87<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- e) Promotion de 4 agents du service d'incendie au grade de sergent pompier professionnel (Dpt Incendie) SI/Cel.GRH 28GEN/sgts 2008

ADOPTÉ – 88<sup>e</sup> annexe

62<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 1) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e  
3556/3698/3454/3623

ADOPTÉ – 89<sup>e</sup> à 92<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 2) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.  
8e/1<sup>e</sup> 3630/3454/3483/3549/3406

ADOPTÉ – 93<sup>e</sup> à 97<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 3) Nominations à titre définitif d'institutrices maternelles. 8e/1<sup>e</sup> 3060/3034

ADOPTÉ – 98<sup>e</sup> et 99<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 4) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1<sup>e</sup>  
3310/3674/3687/3669/3685/3528/3351/3676/3675

ADOPTÉ – 100<sup>e</sup> à 108<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 5) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique.  
8e/1<sup>e</sup> 3405(2)/3608/3568/3690/3691/3694

ADOPTE – 109<sup>e</sup> à 115<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 6) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante.  
8e/1<sup>e</sup> 1050

ADOPTE – 116<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 7) Désignations à titre temporaire de maîtres spéciaux de religion protestante.  
8e/1<sup>e</sup> 3285/3198

ADOPTE – 117<sup>e</sup> et 118<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 8) Réaffectations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion protestante.  
8e/1<sup>e</sup> 3198/3461

ADOPTE – 119<sup>e</sup> et 120<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 9) Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion protestante.  
8e/1<sup>e</sup> 3198/3678/3704/7556

ADOPTE – 121<sup>e</sup> à 124<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 10) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite pour inaptitude physique d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive.  
8e/1<sup>e</sup> 6380

ADOPTE – 125<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 11) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite pour inaptitude physique d'une institutrice primaire définitive. 8e/1<sup>e</sup> 7042

ADOPTE – 126<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 12) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8e/1<sup>e</sup> 5980

ADOPTE – 127<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 13) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une directrice d'école définitive. 8e/1<sup>e</sup> 5677

ADOPTE – 128<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
14) Ratification d'un congé pour prestations réduites pour des raisons de convenances personnelles d'une institutrice primaire définitive. 8e/1<sup>e</sup> 7042

ADOPTE – 129<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
15) Désignation d'une directrice d'école à titre intérimaire. 8e/1<sup>e</sup> 8047

ADOPTE – 130<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
16) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I d'un instituteur primaire définitif. 8e/1<sup>e</sup> 6633

ADOPTE – 131<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
17) Nominations à titre définitif d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1<sup>e</sup>  
3193/3204/3189/3280/3303/3159

ADOPTE – 132<sup>e</sup> à 137<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
18) Nominations à titre définitif de maîtres spéciaux d'éducation physique.  
8e/1<sup>e</sup> 3098/3358

ADOPTE – 138<sup>e</sup> et 139<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
19) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion catholique.  
8e/1<sup>e</sup> 3138

ADOPTE – 140<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
20) Nominations à titre définitif de maîtres spéciaux de religion protestante.  
8e/1<sup>e</sup> 3285/3198

ADOPTE – 141<sup>e</sup> et 142<sup>e</sup> annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
21) Nomination à titre définitif d'un maître spécial de religion islamique.  
8e/1<sup>e</sup> 7635

ADOPTE – 143<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

22)Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe.  
8e/1<sup>e</sup> 3201

ADOPTE – 144<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
63<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS.  
Démission honorable d'un surveillant-éducateur. 8e/2e 5879

ADOPTE – 145<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
64<sup>e</sup> objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE –  
MONSFORMATIONS. Démission honorable d'un chargé de cours pratiques.  
8e/2<sup>e</sup> 6014

ADOPTE – 146<sup>e</sup> annexe

65<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
a) Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une fonction de sélection dans  
l'enseignement autre que l'enseignement universitaire à un professeur d'orgue.  
8e/2e 3024

ADOPTE – 147<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
b) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant.  
8e/2<sup>e</sup> 8531

ADOPTE – 148<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
c) Démission honorable d'un professeur de formation musicale, de chant d'ensemble et  
d'accompagnement. 8e/2<sup>e</sup> 6928

ADOPTE – 149<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
d) Nomination d'un professeur d'Art dramatique à titre définitif. 8e/2<sup>e</sup> 7944

ADOPTE – 150<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,  
e) Nomination d'un professeur de diction/déclamation à titre définitif. 8e/2<sup>e</sup> 3427

ADOPTE – 151<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,



66° objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Désignation des membres effectifs et suppléants de la CCATM.  
Aménagement Territ.et permis CCAT2007

ADOPTE – 152<sup>e</sup> annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

67° objet : PERSONNEL DES CRÈCHES. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une puéricultrice définitive.  
GRH 4122.4

ADOPTE – 153<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 21 avril 2008

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal adjt,

Le Bourgmestre-Président

Philippe LIBIEZ.

Elio DI RUPO.

=====